

CDR : DASJ - SAGA
Vice-présidence : Questure
Commission : N°00 - Questure
N°chrono : 1

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 17 octobre 2016

Procès Verbal des Délibérations de la séance du 30 juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Le 30 juin 2016 à 9h30, les membres du Conseil départemental se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde

Date de la convocation : 9 Juin 2016

Etaient présents :

Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mmes Laurence DESSERTINE, Isabelle DEXPERT, Valérie DROUHOUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES, Mmes Anne-Laure FABRE-NADLER, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FÉDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Martine JARDINÉ, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Jean-Guy PERRIERE, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mmes Carole VEILLARD, Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Excusé :

M. Philippe DORTHE

Secrétaire de Séance : Mme Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Pouvons-nous commencer cette séance s'il vous plaît ? J'entends bien que l'esprit des vacances souffle sur l'hémicycle, mais je vous propose de travailler encore quelques jours et notamment aujourd'hui.

Mesdames les Vice-présidentes,
Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames les Conseillères Départementaux,
Messieurs les Conseillers Départementaux,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Très heureux de vous retrouver dans cet hémicycle Départemental, lieu vivant de la démocratie locale, lieu de décision et d'action en faveur de tous les habitants de la Gironde.

Mes pensées premières vont à la Turquie, durement touchée par la lâcheté et la folie meurtrière du terrorisme. Nous nous maintenons solidaires vis-à-vis du peuple turc après ces épreuves affreuses, et continuerons notre combat intraitable pour la paix.

Notre Assemblée se réunit aujourd'hui pour une séance à l'ordre du jour dense. Nous voterons aujourd'hui plusieurs délibérations engageantes et ambitieuses pour l'avenir de notre collectivité, qui impliquent tout autant le Département que l'ensemble de nos partenaires directs. D'aucuns verront ici une simple remarque de méthode, j'y vois davantage une nouvelle manière de concevoir l'action politique.

Car lorsque nous mettons en place les pactes, le schéma du tourisme fluvial, les projets jeunesse, le plan haut-méga, la feuille de route égalité femme-homme – et je reviendrai sur chacun de ces sujets –, nous affirmons que c'est en partenariat avec les autres, avec ceux qui font vivre ces secteurs, que les projets les plus justes se réalisent.

Nous ne faisons pas simplement que consulter : nous concertons, nous engageons chaque fois que nous le pouvons une méthode participative. C'est bien à plusieurs que l'on s'approche des choix les plus adaptés, que l'on rassemble et que l'on avance.

Tous ces projets et décisions, attachons-nous à les promouvoir en les faisant connaître, en ayant recours sans cesse aux vertus de la pédagogie. L'exercice nous pousse alors sans cesse, à expliquer, à traduire, à simplifier parfois peut-être, pour que les larges montants que nous votons trouvent une signification concrète dans le quotidien des Girondines et des Girondins.

C'est sans doute la plus-value que nous avons, nous, élus locaux : celle d'entretenir ce lien direct, régulier, privilégié, avec les habitants de nos territoires. Parlementaires, conseillers Départementaux, maires ou conseillers municipaux, chacun à notre niveau, par notre présence, notre action, et cette impérieuse pédagogie, nous avons, je le crois sincèrement, l'opportunité de donner une vitalité nouvelle à la politique et de lui rendre une confiance parfois perdue.

Le Département est l'échelon adapté à l'action de proximité et équitable, au quotidien des habitants et à la péréquation et l'ensemble des délibérations d'aujourd'hui en sera l'illustration.

Il y a ce qui intéresse les grands organes de presse, il y a ce qui brille, il y a ce qui fait du bruit, mais il y a aussi l'engagement discret, l'humilité de l'action proche.

A ce moment de l'année, à plus d'un an de l'élection de notre Assemblée, la loi NOTRe a occupé nos discussions, nos négociations et nos échanges, et nous voyons aujourd'hui l'issue de son application arriver pour partie. Avec Bordeaux Métropole, les derniers mois nous ont permis d'arriver à un compromis satisfaisant et cohérent.

Aujourd'hui, je vous demanderai de vous positionner, chers collègues, sur le transfert de trois compétences, plus une imposée : les routes Départementales sur le secteur de la Métropole est la compétence imposée. Après plusieurs séances de discussions, les transferts porteront donc sur le tourisme, sur le Fonds d'Aide aux Jeunes, et sur le Fonds de Solidarité Logement, dans l'aire métropolitaine.

Au cours de ces négociations, nous avons veillé collectivement avec Alain JUPPE, à ce qu'aucun transfert ne se fasse au détriment d'une complémentarité entre le territoire métropolitain et le reste de la Gironde. Vous savez tout mon attachement à cet équilibre urbain/péri-urbain/rural, et ces transferts ont été l'occasion de le réaffirmer. Tels qu'ils ont été décidés, ils n'entraveront pas la garantie d'un service de qualité équitable partout dans le Département.

Concernant la Région, comme j'avais déjà pu vous le dire, les discussions se poursuivent. La fusion des trois Régions, l'harmonisation de leurs politiques, l'intégration des nouvelles compétences, et l'analyse des politiques menées par les douze Départements représentent un travail herculéen... La Région ALPC, devenue

Nouvelle Aquitaine avance et les Départements devraient être sollicités dans les mois à venir pour la mise en œuvre effective des transferts prévus par la loi NOTRe.

Cette loi nous a donc imposé de nous plier à certains transferts obligatoires, et, avec la suppression de la clause de compétence générale, à renoncer à certaines actions emblématiques. Parmi celles-ci, *CREAGIR*, que nous avons été contraints d'abandonner, vous le savez.

Si je parle d'emblème, c'est que *CREAGIR* était l'une des représentations claires de l'action Départementale et de ses politiques volontaristes: le soutien direct à la vie des territoires. A l'heure où l'accès de la population aux services est une préoccupation pour Monsieur le Préfet et notre collectivité, nous sommes contraints de laisser s'endormir cette aide qui permettait la création d'emplois, dynamisait certains bourgs et villages, soutenait les initiatives locales, encourageait la transmission des savoir-faire et des pratiques artisanales...

Ne nous résignons pas pour autant pas et allons de l'avant. Nous mettrons en place des mesures pour compenser - au moins partiellement - cet arrêt forcé, afin que le Département garde une action cohérente et large à destination des habitants de la Gironde et de l'emploi local.

Je veux redire la grande qualité du travail de nos agents dans la poursuite de ces objectifs. Investis et professionnels, ils sont au service des Girondines et des Girondins. Travailler à leurs côtés est tout autant passionnant qu'efficace. Merci à eux ! je veux donc les remercier sincèrement en notre nom.

La loi NOTRe nous conforte par ailleurs comme garant des solidarités humaines et territoriales. Le Département s'en saisit pour engager des projets ambitieux pour toute la Gironde tout en assumant ses missions premières, parmi lesquelles l'accompagnement social.

Une action large et plurielle, tout autant dans la réponse devant les difficultés rencontrées par nos concitoyens que dans l'anticipation de celles-ci. C'est en ce sens que nous construisons l'aide sociale à l'attention des Girondins, avec une prise en charge globale des problématiques, souvent liées entre elles.

C'est dans la notion de « parcours d'accompagnement social », en coordonnant l'ensemble des partenaires, que nous pouvons améliorer les garanties de réussite. A titre d'exemple, je citerai la démarche que nous avons initiée avec Emmanuelle AJON pour combiner l'action de l'ARS et celle du Département dans le domaine de la protection de l'enfance, précisément dans cette logique de parcours.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivons et accentuons nos choix pour des politiques volontaristes chargées de sens, au-delà de ce que nous impose la loi : le logement, l'hébergement d'urgence, le soutien aux associations, le numérique...

L'action départementale est large et nous devons utiliser toutes ces ramifications pour transmettre, pour expliquer, pour encourager. N'y voyez pas un propos partisan, je parle ici de causes qui nous concernent tous : faire pénétrer dans notre société les valeurs fortes de la République, incarner les solidarités, le soutien aux familles, l'attention portée aux plus faibles, la vigueur de nos associations, nourrir l'espoir pour les jeunes générations.

Préparer l'avenir est une préoccupation forte de notre mandature, traduite en priorité d'actions, comme nous vous l'avions présentée au Débat d'Orientations Budgétaires de novembre dernier. Nous la concrétiserons aujourd'hui en vous présentant trois projets d'importance à destination des jeunes de la Gironde, pilotés par Isabelle DEXPERT et Alain MAROIS.

Le projet *Génération 11-25 ans* est le fruit d'une large concertation de 5 000 jeunes, et d'un travail de projection pour agir dans de nombreux domaines : accès aux soins, au logement, aux droits, à la culture, au sport, lutte contre les discriminations, égalité filles-garçons...

Au sein de ce projet *Génération 11-25 ans*, un volet important est adressé aux collégiens, à travers le *projet éducatif Départemental 2016-2021*, le document référence en matière éducative et sociale. Au-delà du recensement des actions déjà effectives au collège et hors-collège, le *Projet éducatif* s'attachera à en développer de nouvelles notamment, autour de la santé, de l'alimentation, de la découverte du monde professionnel, de l'ouverture à la culture scientifique et numérique...

Avec des appels à projets, et en collaboration étroite avec l'éducation nationale, ce projet proposera un véritable plan d'actions, construit autour de trois thèmes forts de sens.

« Se construire » tout d'abord, au cours de ces années où le corps, les idées, les envies et les attentes changent. « Se former » également, pour préparer son avenir, suivant les aspirations et les souhaits de métiers...

Et puis, celui qui prend encore plus de sens, à tous les âges de la vie : « s'engager ». S'engager jeune pour assurer, pour garder ce goût de l'action pour les Autres toute la vie ! S'engager jeune pour accomplir des projets, s'accomplir soi-même, en aidant la société !

Je veux ouvrir une parenthèse pour saluer la justesse des textes que j'ai entendu et lu, proposés par les jeunes collégiens, à l'occasion du concours citoyenneté européenne. Beaucoup de réalisme dans les mots choisis par ces adolescents, qui plaident pour la cause des réfugiés, pour la construction d'une Union Européenne forte. Leur parole résonne particulièrement, dans un contexte où l'action indispensable de l'Europe est souvent incomprise, malgré des réalisations majeures sur tous nos territoires.

Le choix récent des Britanniques sonne comme une alerte pour toutes les démocraties européennes. L'UE, affaiblie par le départ de l'un de ses membres, sort pourtant nourrie d'une volonté impérieuse de se reprendre. Ne gâchons pas la plus belle et ambitieuse entreprise humaine du XXI^e siècle, car ce n'est pas parce que l'Europe dont nous avons rêvé ne s'est pas réalisée, que nous pouvons répudier nos engagements. Face aux aspirations nationalistes, nous avons entre les mains le destin de notre histoire commune, le destin du projet européen, nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens !

Je reviens, après cette parenthèse européenne, à la jeunesse et au troisième volet, auquel je tiens tout autant : la *Charte de la Restauration scolaire*. Celle-ci nous engage dans la promotion des produits locaux, dans la recherche de produits de qualité, *bio* quand cela est possible, dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, dans la recherche de qualité tout simplement.

N'oublions pas que la restauration scolaire revêt un volet social capital. Nous voulons proposer à chacun des collégiens, en même temps que l'éducation au goût, un repas équilibré, où la qualité des aliments est recherchée, sans confisquer bien sûr le plaisir de manger !

Au cœur de notre action à destination de la jeunesse, nous veillerons aussi tout particulièrement, comme je le disais très brièvement plus tôt, à l'égalité entre les filles et les garçons, à la lutte contre les discriminations. Car les écarts ou les différences tolérées dès le plus jeune âge perdurent et se reproduisent... Je tiens à saluer à ce titre le travail particulièrement pertinent réalisé par le Conseil Départemental des Jeunes autour de ces thématiques.

J'ai d'ailleurs demandé à Clara AZEVEDO et Jean GALAND de veiller à ce que le Département soit particulièrement vigilant sur ce point, dans le cadre de leur délégation *Égalité femme-homme*, et j'en profite pour saluer le travail actif réalisé depuis sa création.

Une enquête interne a déjà été réalisée, et la participation de 1000 agents nous a permis de préciser une feuille de route ambitieuse dans l'organisation interne du Département, et dans ses actions extérieures.

Faire un état des lieux ne suffira pas ; puisque constater sans rien faire, c'est cautionner les inégalités qui perdurent. C'est pourquoi un plan d'actions sera proposé à la prochaine séance plénière autour de six grandes orientations, parmi lesquelles : la lutte contre toutes les formes de discriminations ou harcèlements ou l'articulation des temps de vie professionnels et personnels. Aucune obligation familiale, aucun choix de vie personnel, ne doit en effet être la cause d'une progression de carrière ralentie ou contrainte.

Le combat pour l'égalité femme-homme nous a déjà permis de franchir quelques étapes, mais tant qu'elle ne sera pas tout à fait atteinte, il faudra encore se battre ! La feuille de route et les intentions de notre collectivité sont claires, la volonté l'est également, avançons encore !

Notre Assemblée se penchera également bien entendu sur le Budget Supplémentaire. Un BS qui nous permettra de réaliser les ajustements nécessaires, plus de six mois après le vote du Budget Primitif. Je ne

rentrerai pas dans le détail de ce BS, Jean-Marie DARMIAN le fera tout à l'heure, mais voici quelques éléments que je tenais à évoquer devant vous.

Nous enregistrons des dépenses de fonctionnement nouvelles, à hauteur d'environ 24,3 millions d'euros, qui pour beaucoup sont la traduction de besoins sociaux croissants.

On constate une hausse des dépenses sociales incompressibles : RSA PCH, et APA, bien que ces dernières dépenses APA soient en bonne partie compensées par les recettes liées à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement, dite ASV.

Je profite d'évoquer les AIS pour vous faire part publiquement de mes regrets à la suite de l'échec des négociations entre le Gouvernement et l'ADF sur le financement du RSA. Il est dommage que les discussions sur ce sujet central achoppent sur des postures politiciennes... Les Départements devront donc continuer à assumer cette charge croissante qui, chaque mois, grève leur budget. Ici en Gironde, nous continuerons bien sûr à assurer aux 41 592 foyers bénéficiaires, le versement de ce revenu vital.

Parmi les 4,5 millions d'euros supplémentaires inscrits en faveur de la protection de l'enfance, 1,7 millions correspondent à une dépense supplémentaire. Cette hausse majeure s'explique par un nombre plus grand d'enfants aidés, avec des prises en charge complexes en hausse.

Au total de notre budget, ce seront donc près de 850 millions d'euros qui seront consacrés à la solidarité humaine.

Ces chiffres, s'ils sont techniques et n'évoquent que de grandes sommes, sont tout de même la traduction directe de situations sociales difficiles subies par les familles. Des cas plus nombreux, et des souvent plus complexes, qui expliquent cette hausse des dépenses obligatoires.

Et que l'on ne joue pas sur la fraude ou la malhonnêteté pour expliquer cette tendance croissante, ce serait humilier toutes les personnes qui chaque jour se battent pour s'en sortir.

Les recettes de fonctionnement nouvelles, de 24,5 millions d'euros, proviennent essentiellement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie liés à la loi ASV, et à une réévaluation des DMTO de 10 millions d'euros.

Les recettes et les dépenses se compensent, et nous permettent même de dégager une capacité d'investissement supplémentaire, de trois millions d'euros.

Voici donc les grandes lignes d'un Budget Supplémentaire d'ajustements. L'actualité, la situation sociale globale, le marché du travail notamment ; nous obligent à ces adaptations, que nous vous proposerons de voter aujourd'hui.

A noter également, et il s'agit là au contraire d'un engagement budgétaire important, qui sera soumis au vote de notre Assemblée, l'augmentation d'Autorisation de Programme de 44,4 millions d'euros pour l'opération *Gironde Haut Méga*, afin de déployer le très haut débit partout en Gironde.

Ce sujet, a déjà été abordé ici et présenté par Matthieu ROUYEYRE. Nous sommes tous convaincus de la nécessité d'offrir aux Girondines et aux Girondins un service de première importance, qui manque beaucoup dans certaines zones du Département.

Ce sont ces manquements -imputables notamment au désintérêt des opérateurs privés pour ces zones non rentables - que le Département de la Gironde s'attache à compenser. Dans un premier temps avec la couverture des zones dites « blanches », puis avec le déploiement du très haut débit.

Ces projets de développement sont essentiels pour les territoires de la Gironde, pour leur activité et leur attractivité. Notre collectivité, dans cette perspective, a fait le choix d'être acteur de ces évolutions, de la croissance de toute la Gironde.

La séance du jour appelle chacun d'entre nous à se prononcer sur l'engagement du Département en faveur de tous ces projets qui font vivre les territoires au présent, et qui les feront grandir demain. Plusieurs schémas ou

feuilles de route vous sont présentés, de véritables outils, qui une fois mis en œuvre profiteront directement à l'économie et l'activité girondines. Si nous les acceptons, nous prendrions alors des engagements forts pour que la Gironde exploite ses capacités, ses talents, ses potentiels.

L'un de ceux-ci est certainement le tourisme fluvial, dont le schéma Départemental proposé aujourd'hui trace les orientations de notre ambition. La Gironde est une terre d'eau, une terre de navigation, et le tourisme fluvial gagnera à y être promu.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé une large concertation en présence de certains d'entre vous, conseillers Départementaux, en présence des gestionnaires de voies d'eau, des professionnels du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs...), des collectivités, des acteurs des sports de nature, de pêche...

Cette démarche, portée par Bernard CASTAGNET et Pascale GOT, a été riche des vertus de la concertation, grâce à plusieurs conférences et ateliers qui nous ont permis de construire à plusieurs les grands axes de cette nouvelle politique fluviale. Il s'est agi de se servir de ce qui fonctionne, et des bonnes idées pour dynamiser une filière en expansion.

Les opportunités pour les acteurs locaux sont nombreuses, puisque le tourisme fluvial irriguera les territoires en dehors des seules berges.

En améliorant l'attractivité du bassin fluvial, en réalisant une mise en tourisme efficace, en favorisant l'intégration urbaine et paysagère des équipements, en incitant à une gestion équitable et respectueuse de l'environnement, nous nous donnerons les moyens de soutenir une activité pleine de ressources et d'avenir.

Au bout de la chaîne, c'est bien l'emploi non délocalisable que nous soutenons, la vie économique de nos territoires, leur attrait touristique... Et nous ouvrons grand les portes d'un tourisme profitable à tous, aux visiteurs qui viendront goûter aux plaisirs girondins, aux Girondines et Girondins qui bénéficieront de cette fréquentation.

Une refonte du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée est également envisagée, et une délibération vous sera proposée pour en définir les nouvelles modalités, notamment dans la relation entre le Département, les communes et les intercommunalités.

Nous voulons redonner du souffle à ces superbes chemins et itinéraires qui nous permettent de visiter la Gironde d'une autre manière. Marcher, courir, pédaler pour découvrir des espaces inconnus ou inespérés, c'est l'ambition que nous partageons tous, collectivités girondines !

Je vous invite d'ailleurs à venir profiter de la beauté du Domaine de Certes et Graveyron, au cœur duquel nous proposons d'installer le *Pôle Régional de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité*.

Au sein de ce superbe Espace Naturel Sensible, emblème de la nature girondine, le patrimoine bâti rénové accueillera ce Pôle, future « vitrine » de la politique environnementale du Département. Des partenaires s'y installeront également parmi lesquels la DRAC, la LPO, le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique. Un vaste projet porté par Jean TOUZEAU.

Nous avons devant nous des choix importants à réaliser. La biodiversité est une richesse immense que nous nous attachons à préserver. Elle est bien souvent le témoin fiable et fidèle des dégâts ou des progrès que les activités humaines engendrent. A Certes ou sur l'Île Nouvelle par exemple, l'action de l'Homme sauve des espèces, préserve la faune et la flore.

Nous pouvons déjà être fiers des mesures mises en place par notre collectivité. Si le chemin est encore long, nous avons pris de nombreux engagements en faveur du développement durable comme l'illustrent les quelques exemples suivants : construction propre et à énergies positives, accompagnement vers une agriculture raisonnée, soutien aux circuits courts, transports en commun, matériaux locaux et sains, protection des Espaces Naturels Sensibles...

Sur cette voie du progrès, du virage écologique, nous avons voulu explorer une voie complémentaire, et faire davantage en faveur de la transition énergétique. C'est la raison pour laquelle une délégation dédiée a été créée et confiée à Laure CURVALE, en lien avec les Vice-présidences concernées.

Ici aussi, une feuille de route présentera les grandes orientations stratégiques pour les années autour d'axes particulièrement prometteurs : rendre parfaitement exemplaire notre collectivité, accompagner grâce à l'ingénierie Départementale les acteurs des territoires sur le chemin de la transition, lutter activement contre la précarité énergétique, mobiliser pour lutter contre le changement climatique.

Ces grands axes seront accompagnés de projets ambitieux, et deux d'entre eux sont à l'étude, nous y reviendrons certainement plus tard.

Voici donc un ordre du jour très nourri, qui offre à la Gironde de nombreux projets et de belles perspectives d'avenir. La concertation a permis à beaucoup de ces projets de s'enrichir des contributions de nos partenaires, et place le Département comme un acteur majeur des territoires, au confluent de nombreuses structures et influences. Voici une méthode qui porte déjà ses fruits et dont nous pouvons nous réjouir.

Avant de débiter le travail et de dérouler notre ordre du jour, je tiens bien entendu à dire quelques mots sur les pactes territoriaux, que nous serons en mesure de signer dans les mois à venir. La concertation territoriale a remarquablement avancé, sous la houlette de Christine BOST, et pour chacun des neuf territoires, de grandes propositions ont été listées.

Nous sommes à la charnière entre la vision stratégique installée, partagée, consolidée, et la partie opérationnelle qui débutera très prochainement. Ce dialogue avec les acteurs qui font vivre les territoires se poursuit donc, et nous allons très vite pouvoir engager les projets attendus et utiles à tous.

Je veux redire mon attachement à cette ambition Départementale. En coopération, nous conduirons partout en Gironde des projets adaptés aux besoins, construits collectivement, et calibrés selon les particularités locales. Cette méthode fonctionne, elle sera l'une des caractéristiques et des forces de notre mandature.

Je tiens à saluer une nouvelle fois le travail de tous les agents du Département, qui nous permettent d'avoir cette force d'action. Leur investissement, leur expérience et leurs compétences nous offrent de conduire ces projets, et de faire évoluer nos services à destination des usagers. Que chacune et chacun d'entre eux soit sincèrement remercié !

Ils assureront au cours de l'été les missions de notre collectivité sans discontinuer, avec la même qualité et la même motivation pour le service public.

C'est à plusieurs que les idées s'affirment et s'affinent, c'est à plusieurs que l'on identifie correctement les besoins et les attentes, c'est à plusieurs que les projets se construisent et se renforcent. Chacun d'entre eux sera l'occasion pour nous, Département, de défendre et de faire vivre les solidarités humaines et territoriales.

Chaque fois que nous le pouvons, dans notre action de tous les jours, dans les projets que nous soutenons, rendons effectives et vivantes les valeurs universelles et républicaines qui nous unissent. Aux côtés de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ; l'ouverture, le progrès, la tolérance, la bienveillance doivent être les moteurs de notre action !

Je vous remercie par avance pour vos contributions à nos débats du jour. Que cette enceinte de la démocratie locale soit une nouvelle fois le lieu de prises de parole constructives et honnêtes, d'échanges républicains et sincères, de partages d'idées et de réflexions.

Je souhaite par ailleurs à toutes et à tous un bel été. Qu'il soit l'occasion pour chacune et chacun d'entre nous, de nous reposer un peu, de poursuivre encore notre découverte de la Gironde, de ses villages, de son Histoire, de ses secrets...

Que cette exploration soit aussi source de répit et d'inspiration pour toutes et tous, après une première année complète et dense ensemble. Je vous remercie de votre attention !

(Monsieur DE FOURNAS demande la parole)

Vous aurez la parole tout à l'heure Monsieur de FOURNAS, à moins que vous ne souhaitiez une intervention particulière. ? Écoutez, je vais d'abord faire procéder à l'approbation du procès-verbal de la précédente séance et si vous voulez bien prendre la parole dans un petit moment...

Alors vous avez reçu normalement le procès verbal de délibération de la séance du 14 avril dernier. Avez-vous des remarques à formuler sur ce compte rendu ? Pas de remarques il est donc conforme à nos débats. Je considère donc qu'il n'y a pas d'opposition pas d'abstention.

DÉCISION : PROCÈS VERBAL APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Nous allons passer aux rapports de la Questure. Je donne la parole à Jacques RESPAUD pour le premier rapport de la Questure.

Rapport : (Q) 2

DELEGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ESTER EN JUSTICE COMPTE RENDU DE DELEGATION – ANNEE 2015

RAPPORTEUR : Jacques RESPAUD

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Comme toutes les collectivités territoriales d'importance le Département met en œuvre de nombreuses politiques publiques qui produisent des milliers d'actes administratifs qui sont susceptibles d'être attaqués en justice et en 2015 le Département a enregistré, comme d'autres années, près de 300 nouveaux contentieux. Alors au delà de la liste qui vous est proposée en annexe le rapport proposé est également l'occasion de rappeler quelques tendances qualitatives.

Tout d'abord pour la grande majorité des contentieux, même s'ils sont très minoritaires, compte tenu du nombre d'actes qui sont passés, le Département se trouve en défense. Il se défend contre un tiers qui attaque cette décision ça c'est la première caractéristique, la seconde c'est que les dossiers sont la plupart du temps ou pour la plus grande partie traités par les agents des services Départementaux directement, le recours à des avocats demeure marginal. Enfin la 3^{ème} caractéristique c'est que la grande majorité des décisions de justice rendues sont favorables au Département. Le taux de réussite est même de 88% pour les contentieux gérés pas la direction des achats de la sécurité juridique.

Voilà je vous remercie donc de bien vouloir donner acte à Monsieur le Président de ce compte rendu.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La parole est à Guy MORENO pour la passation des marchés publics et le compte rendu de délégations.

Rapport : (Q) 3

DELEGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS COMPTE RENDU DE DELEGATION POUR LES MARCHES CONCLUS DURANT L'ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Guy MORENO

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le Département de la Gironde a conclu sur l'année passée 688 marchés publics. Ces marchés correspondent aux besoins de la collectivité dans ces différents domaines d'actions et sont répartis en nombre de la manière suivante 41% pour des opérations de travaux, 40% pour des prestations de services, 14% pour des fournitures et 5% pour des prestations intellectuelles.

D'un point de vue qualitatif la mise en œuvre de notre politique achat s'est traduite en 2015 par 2 axes forts. Tout d'abord la poursuite de l'amélioration de la performance économique de nos achats à ce titre un certain nombre de marchés publics identifiés par la direction des achats et de la sécurité juridique ont fait l'objet d'une négociation dans le respect de la réglementation en vigueur.

Sur un périmètre de 14 millions d'euros, 700 000 euros d'économie ont pu être générés soit 5% qui correspondent à la différence entre les offres initiales des entreprises et les offres finalement retenues après négociation.

Ce sont autant de crédits qui n'ont plus être réinjecté dans l'économie en permettant des opérations et achats supplémentaires avec le même budget. Ce qu'on taxe concerne l'information la formalisation de nos engagements pour faire de la commande publique un levier majeur en faveur du développement économique local.

Les données financières 2015 établissent que 70% des entreprises titulaires de nos marchés publics sont situées en Gironde. Souhaitant accroître encore sa contribution à l'économie locale et son soutien aux entreprises girondines par la commande publique le Département a adopté en décembre dernier à l'unanimité une charte visant en particulier les PME petites et moyennes entreprises et les TPE les très petites entreprises dont les effets pourront être évalués l'an prochain.

Je vous remercie de bien vouloir donner acte à Monsieur le Président de ce compte-rendu.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur DE FOURNAS.

GRÉGOIRE DE FOURNAS :

Oui Monsieur le Président, dans la mesure où nous ne sommes pas membre de la commission d'appel d'offres sans préjuger des marchés qui ont été passés, nous ne prendrons pas à part au vote.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci c'est noté. Juste un petit mot, avant de passer au vote, concernant les marchés publics puisque nous avons mis en place une charte de la commande publique. Donc avec un travail qui est effectué effectivement dans la constitution des marchés pour permettre à un plus grand nombre d'entreprises girondines tout en respectant bien évidemment le code des marchés publics d'accéder à nos marchés.

Il faut savoir qu'en 1 an nous sommes passés, nous étions à peu près à 60% d'entreprises girondines qui pouvaient accéder aux marchés publics nous sommes dans les calculs qui sont actuellement effectuées à peu près à 66%. Donc, il y a une augmentation du nombre d'entreprises dans le Département qui peuvent y accéder, alors encore une fois, nous sommes dans le plein respect du code des marchés publics, mais une meilleure information, la construction d'allotissement, etc, permet à un plus grand nombre d'entreprises d'y accéder c'est donc une bonne chose et c'est une démarche que nous allons bien évidemment poursuivre. Je vous propose de passer au vote de ce rapport. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous remercie.

La parole est à moi-même pour l'application de la loi NOTRe et le transfert de 4 compétences du Département à Bordeaux Métropole et la fixation du périmètre des transferts.

Rapport : (Q)4

APPLICATION DE LA LOI NOTRe, TRANSFERT DE QUATRE COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT A BORDEAUX MÉTROPOL, FIXATION DU PÉRIMÈTRE DES TRANSFERTS

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Alors je l'ai un petit peu évoqué en préambule tout à l'heure, nous avons donc eu plusieurs heures de rencontre avec le Président de Bordeaux Métropole et un travail important a été accompli par nos services et nos cabinets pour aboutir à ce qui était la volonté initiale : la volonté commune entre Alain JUPPÉ et moi-même qui était plutôt un transfert a minima donc sur 3 compétences plus les routes et donc sur une entente bien évidemment sur le contenu de ces compétences.

Donc la présente délibération a pour objet de définir les périmètres de transfert de compétences à Bordeaux Métropole dans le cadre de l'application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République adoptée le 7 août 2015. Cette loi organise du Département à la Métropole des transferts de compétences choisis dans les 8 groupes de compétences proposé à l'article 90 de la loi.

La compétence relative à la gestion des routes classées dans le domaine public Départemental fait l'objet d'une convention spécifique. Les Présidents du Département de la Gironde et de Bordeaux Métropole ont convenu du transfert des 4 compétences suivantes :

- le fond de solidarité logement pour l'attribution des aides sur la Métropole.
- L'aide aux jeunes en difficulté via le transfert du fonds d'aide aux jeunes pour sa partie métropolitaine.
- Le tourisme hormis les actions qui sont d'intérêt Départemental
- La gestion des routes classées dans le domaine public routier Départemental ainsi que leurs dépendances et accessoires à l'exception de la déviation du Taillant Médoc et du Pont Eiffel.

Donc je prends les items un par un :

- Fond de solidarité logement le FSL : gérés sous forme d'un groupement d'intérêt public GIP constitué par le Département et la caisse d'allocations familiales avec des communes et des intercommunalités, des centres communaux d'action sociale et centres intercommunaux d'action sociale, les bailleurs sociaux, la mutualité sociale agricole et des fournisseurs d'énergie d'eau et de téléphone. Il est piloté par un conseil d'administration où sont représentés tous ses contributeurs.

Dans le cadre du transfert de compétences, Bordeaux Métropole deviendra membre du GIP.

- Le fonds d'aide aux jeunes le FAJ : propose des aides destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le cas échéant peut accorder des secours temporaires de nature à faire face aux besoins urgents. Il est destiné à des jeunes bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans de nationalité française, ou en situation de séjour régulier en France, faisant l'objet d'un suivi dans leurs démarches d'insertion en difficulté sociale individuelle ou familiale avéré ayant besoin soit de secours d'urgence soit d'un accompagnement individualisé et ou d'une aide financière dans le cadre d'un projet d'insertion ou d'une orientation vers d'autres dispositifs.

Dans le cas du transfert, la Métropole devient compétente sur le fonds d'aide aux jeunes.

- Concernant le tourisme et concernant d'une part les actions menées par le Département en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique Gironde tourisme son opérateur.

- Pour les routes et accessoires de voirie, dans la mesure où les sections de voirie situées en agglomération ont fait l'objet de 3 transferts de domanialité depuis janvier 2007 sont concernées par la loi NOTRe, les sections situées hors agglomération sur les 28 communes, ce qui représente un linéaire de l'ordre de 130 kilomètres.

Pour la déviation du Taillan Médoc, le Département assurera sa réalisation. Son transfert à Bordeaux Métropole sera effectué à la fin des travaux dont la maîtrise d'ouvrage relèvera du Département. Les conditions financières de ces transferts, leurs conséquences en termes de ressources humaines et le mode opératoire, seront fixés ultérieurement par la convention passée entre le Département et Bordeaux Métropole, après avis de la commission locale d'évaluation des charges de ressources transférées.

Enfin, Bordeaux Métropole Département en tant que chef de file des solidarités humaines territoriales, ont décidé de mettre en place un partenariat pour une gouvernance partagée autour de la prévention spécialisée en s'appuyant sur une Conférence Départementale qui sera complétée par des comités de coordination locale.

La délibération intègre la modification sur le nombre d'ouvrages d'art puisqu'il y a une modification qui intervient. Il s'agit de 57 et non 59 comme mentionné par erreur dans le projet de rapport.

En conséquence, la présente délibération consiste à approuver le périmètre des transferts entre le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole dans les conditions évoquées ci-dessus.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Je veux simplement préciser, à l'issue de cette présentation que l'accord conjoint trouvé entre Bordeaux Métropole et le Département nous amène à avoir un texte de délibération identique entre les 2 Collectivités.

Quelqu'un souhaite t il prendre la parole ? Jacques MANGON...

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Quelques mots au sujet de ce transfert et de l'accord qui a été trouvé au plan local tout d'abord pour vous dire que notre groupe considère que aller beaucoup plus loin dans le sens qui avait été ouvert par la loi qui a été votée, aurait eu beaucoup de sens et aurait été intéressant et cohérent.

Il n'est en effet pas du tout aberrant, de considérer que notre souci prioritaire doit être le service des citoyens et non pas le souci de garder à des collectivités certaines prérogatives et de ne pas en abandonner.

Donc dans cette optique et en raisonnant hors sol un petit peu, je dois dire que nous aurions pu être tentés de prôner, ici comme ailleurs, un transfert beaucoup plus massif des compétences, peut être même le maximum de transferts des compétences qui était rendu possible par la loi.

Pour autant le contexte dans lequel ces décisions sont à prendre est un contexte qui doit être pris en compte. C'est le contexte d'une forme d'improvisation assez massive au sommet de l'Etat depuis 2 ou 3 ans, depuis que le Président de la République qui est arrivé et qui n'a pas voulu se glisser dans les pas de ce qui avait été entrepris par son prédécesseur et a voulu marquer une rupture. Et partant de ce principe, de cet à priori fondamental, il a dû bricoler des lois qui étaient un peu curieuses qui dans un sens mettaient en avant une forme de simplification revendiquée et qui dans la pratique complique beaucoup le paysage.

Parce qu'aujourd'hui le paysage national qui nous est proposé à l'issue des décisions prises par le Président de la République et le gouvernement c'est un fait, c'est un paysage qui est totalement chamboulé avec une présentation qui nous est faite sur notamment les grandes Régions qui seraient un facteur d'économie et on voit bien jour après jour que ces grandes Régions seront en fait un facteur de complexification de la carte territoriale et qu'elles nécessiteront des étapes intermédiaires qui vont alourdir globalement le coût public,

le coût de la gestion publique. Dans ce contexte là, qui est un contexte de confusion un peu générale des prérogatives et des compétences des uns et des autres et la relation que le Département va avoir à entretenir avec la Région est un bon exemple.

Dans ce contexte là, notre réflexion s'est appuyée sur une obligation qui était une obligation de travailler sérieusement, de ne pas bousculer les choses qui fonctionnent dans les conditions où elles fonctionnent, en tout cas ne pas les bousculer inutilement.

Et c'est la raison pour laquelle nous avons approuvé finalement le contexte qui nous amène aujourd'hui à la présentation que vous faites c'est-à-dire, une forme de statu quo légèrement évolutif entre les prérogatives que conserve le Département et celles qui sont transférées à la Métropole.

Pour autant, est-ce que c'est satisfaisant ? Très franchement pas vraiment ! Et je pense que personne n'est totalement satisfait d'un point de vue intellectuel, mais tout le monde pense que dans le contexte de bousculade forte, initié par le Gouvernement, des Finances, des collectivités locales, il est plus prudent de s'en tenir là pour l'instant.

Et quand je parle de bousculade, la dernière évolution qui a été avancée par le Premier Ministre hier, sur laquelle on n'a pas encore une vision totalement claire, d'une nouvelle taxe additionnelle qui viendrait s'ajouter à la taxe foncière, pour, on ne sait quelle utilisation très précise, n'est pas fait pour arranger le contexte général. Donc c'est le contexte qui nous amène à prôner finalement peu d'évolution parce que quelquefois nous pensons que rajouter du désordre au désordre qui a été mis en place par le gouvernement n'est pas la meilleure des solutions.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous en arrivons à approuver sans aucun enthousiasme, l'accord qui a été trouvé entre la Métropole et le Département sur un statu quo légèrement évolutif mais qui préserve, au moins qui ne rajoute pas de confusion, à la confusion qui a été mis en place par le gouvernement que vous soutenez Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Alors Madame COLEMYN, puis Stéphane SAUBUSSE, et par la suite Christine BOST

Sonia COLEMYN :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous nous demandez de prendre part au vote concernant l'application de la loi NOTRe qui entraînerait le transfert de 4 compétences du Département à Bordeaux Métropole avec fixation du périmètre des transferts.

Après la suppression de la clause de compétence générale le gouvernement socialiste a privé le Département des compétences économiques et de la gestion des services publics au profit de la région et des Métropoles.

Nous constatons aujourd'hui son application par le transfert de 4 compétences dont celle du social à laquelle s'ajoute le tourisme, les routes et accessoires en périphérie de Bordeaux.

Dans les conditions législatives imposées par la loi NOTRe vous proposez une solution qui préserve à défaut, au mieux les intérêts du Département.

Malgré cela nous ne pouvons que constater qu'au travers de cette loi NOTRe est porté un sévère coup aux conseils Départementaux, les obligeant à transférer leurs compétences aux Métropoles et aux régions.

La loi NOTRe propose également le transfert de la compétence sociale censée être le cœur de l'action du Département. Il est à noter que cette évolution va dans le sens que nous dénonçons depuis longtemps cette volonté Bruxelloise de vider les communes, les Départements et la nation de ses moyens d'action pour les transférer à des collectivités déconnectées des populations, les CDC et Métropoles, les super Régions et l'Union européenne.

D'autre part, le fait que plusieurs compétences soient exercées par le Département par 2 collectivités différentes en fonction du fait que le territoire soit urbain ou rural va inéluctablement engendrer une Gironde à 2 vitesses : celle des riches de la ville et celle des territoires ruraux encore plus abandonnés. Cela risque vite

de se confirmer au regard des difficultés financières que rencontre le Conseil départemental chargé d'exercer à la campagne ses compétences transférées à la Métropole.

En protestation à cette politique Bruxelloise, soutenue par l'UMPS, qui sera néfaste pour l'avenir de notre organisation territoriale nous voterons « contre » cette délibération. Merci

Stéphane SAUBUSSE :

Très brièvement. Nous sommes rassurés par le transfert modéré des compétences à la Métropole parce qu'effectivement le Département sans la Métropole c'est un petit peu un Département divisé par 2 « le Département de la Gironde sans Bordeaux, c'est une portion congrue ». Néanmoins, nous estimons, étant donné nos contraintes budgétaires, qu'il est nécessaire, si la Métropole veut les compétences qu'elle récupère aussi les dépenses qui y sont afférentes, y compris pour le transfert des routes Départementales. Merci

M. LE PRÉSIDENT :

Christine BOST avait demandé la parole...

Christine BOST :

Merci Monsieur le Président.

Très rapidement pour d'abord saluer la qualité du travail qui a été mené entre les 2 collectivités. De dire que les discussions entre Messieurs les Présidents qui ont démarrées il y a quelques mois à travers ces discussions et on a bien senti qu'il n'y avait pas forcément une volonté farouche ni d'un côté ni de l'autre d'aller plus loin dans le transfert des compétences.

Moi je crois que c'est plutôt un élément rassurant d'aller progressivement et de ne pas trop bousculer les modes de fonctionnement parce que ça a été dit l'environnement des collectivités locales à travers les 2 modifications majeures des lois est quand même très conséquent et entraîne de forts mouvements et alors là je vais peut-être être un peu schizophrène et prendre la double casquette et moi je me demande, mon cher Jacques, comment Bordeaux-Métropole pourrait aujourd'hui absorber l'ensemble des compétences que la loi pouvait l'autoriser, alors que de l'autre côté de la dalle nous sommes dans un mouvement relativement conséquent, important, très déstabilisant dans le cadre de la mutualisation et des transferts de compétences entre les 28 communes où on voit que les choses ne sont pas complètement stabilisées où les fonctionnements au bout de quelques mois ne sont pas par moments très rassurants.

Donc, -un raz-de-marée supplémentaire aurait été probablement- et là je parle plus de l'autre côté de la dalle- extrêmement difficile à absorber. Et puis quand on regarde les compétences du Département moi je crois qu'il y a aujourd'hui, en particulier dans notre Département de la Gironde dans lequel il y a une vraie volonté de notre majorité de préserver un mode de fonctionnement équilibré entre les compétences de la Métropole, entre le territoire métropolitain et le hors Métropole et d'assurer les équilibres. Je crois que le Département doit pouvoir continuer à se positionner comme le garant justement de ces équilibres et ne pas aller trop loin dans les transferts de compétences donc moi je suis très satisfaite de cet accord qui a été trouvé entre nos 2 Présidents.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autre intervention ? Je voudrais juste faire des remarques, 2 ou 3 remarques.

La première donc en réponse à l'intervention de Jacques MANGON. J'ai bien entendu la cohérence que vous pensiez trouver au transfert global de l'ensemble des compétences pour ma part je continue à penser que la vraie cohérence consiste à conserver les compétences sociales au Département et donc un certain nombre d'entre elles faisaient partie des possibilités.

Au regard du chef de file sur les solidarités humaines territoriales donc pour le coup je trouve que c'est quand même quelque chose de plutôt satisfaisant et cohérent sur la démarche et vous évoquiez le fait qu'intellectuellement un transfert global aurait été plus satisfaisant.

Je n'ai pas eu la sensation qu'Alain JUPPÉ ait été intellectuellement déstabilisé par la volonté d'un transfert à minima donc je vous rassure il me semble tout à fait en paix par rapport à la manière dont nous avons opéré le transfert et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous étions d'accord dès le départ, dès la première rencontre nous étions sur la même longueur d'onde sur ce transfert à minima.

J'ai bien noté Madame COLEMYN que vous considérez que le Département est une collectivité importante sur son action de proximité et là nous sommes parfaitement d'accord. J'ai bien noté que la Région était une collectivité qui vous semblait beaucoup plus éloignée, j'imagine que vous saurez le dire également à vos collègues du Front national qui siègent à la Région et je m'étonne que vous ayez figuré un certain moment sur la liste des élections régionales. Donc je ne sais pas de quelle manière vous auriez effectué le grand écart entre les 2 collectivités. Ceci étant dit, je vous propose de passer au vote.

Il y a donc si j'ai bien noté, 2 oppositions.

Nous sommes d'accord. Donc le reste de l'hémicycle vote POUR cette délibération.

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous en remercie je pense que c'est un acte important d'application de cette loi, un acte important aussi dans les relations conjointe entre Bordeaux Métropole et le Département.

Nous pouvons désormais construire l'avenir sereinement et de façon intellectuellement apaisée.

Je vous propose de passer ensuite à la 1^{ère} Vice-présidence Synergies Stratégie et Développement des Territoires et je donne la parole à Christine BOST pour un moment également important dans cet hémicycle.

Christine BOST :

Bien merci Monsieur le Président donc je ne vais pas vous faire lecture des 9 délibérations pour les 9 territoires. Je vois la déception de Jacques BREILLAT mais je pourrais faire une session de rattrapage à titre particulier si tu le souhaites.

Donc je voulais essayer d'être le synthétique pour faire un point d'étape de la démarche. Gironde 2033 dont vous savez que notre Assemblée, la précédente Assemblée, s'était prononcée pour donner les grandes orientations, les grandes directions et puis pour engager un travail de réflexion sur l'ensemble du territoire qui nous a mené à la délibération sur le Livre blanc des territoires que vous connaissez désormais tous parfaitement.

A partir de ce livre blanc des territoires, vous savez que nous sommes repartis en discussion avec chacun des acteurs sur chacun des territoires pour travailler sur ce qui vous est présenté aujourd'hui c'est à dire le volet stratégique de nos pactes.

Donc, nous avons à l'occasion de ces 9 rencontres, c'est un signe que je veux voir très positif, rencontré une mobilisation importante de la part des acteurs sur chacun des territoires qui ont là, véritablement verbalisé leur volonté de travailler conjointement collectivement non seulement avec le Département mais aussi avec les autres acteurs qui font la vie de ces territoires. Donc quelques mots sur la méthode.

Aujourd'hui nous sommes amenés à nous prononcer sur le volet stratégique, qu'est ce que le volet stratégique ? C'est finalement l'écriture de la feuille de route pour les 5 années qui sont désormais devant nous.

Dans ce volet stratégique, nous allons retrouver les grands objectifs de chacun des territoires donc évidemment, chaque territoire a un volet stratégique différencié. Et nous trouverons également, et c'est sur quoi nous allons travailler au début de l'automne, les volets opérationnels.

Donc aujourd'hui, les grandes orientations stratégiques et demain, à partir de demain, oui très précisément un courrier signé du Président va être transmis à l'ensemble de nos partenaires qui ont participé à nos travaux dans le cadre des pactes mais également à des partenaires qui seraient peut être passé au travers des mailles du filet et dont on considérerait que leurs contributions, leurs participations, seraient nécessaires et

importantes donc le Président va, si vous nous donnez acte de ces volets stratégiques, saisir l'ensemble de nos partenaires pour qu'ils se prononcent pour qu'ils réfléchissent durant l'été à leurs contributions, on va dire, très pratiques, très opérationnelles, à nos différents pactes. Qu'est ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que dès l'automne, nous allons enclencher une 4ème série de rencontres au cours desquelles nos partenaires seront amenés à se prononcer de façon très pragmatique sur les actions qu'ils souhaitent engager avec nous ou avec d'autres qui correspondront donc aux orientations stratégiques que nous aurons choisi d'engager. Cela veut dire indiquer les moyens qu'ils souhaitent mettre, à la fois financier mais également humain sur ces différentes actions et les éléments de calendriers.

Nous seront également amenés à nous prononcer bien sûr sur ces moyens humains et financiers, mais j'y reviendrai ultérieurement. C'est un peu ce qui était indiqué dans ce que nous avons nommé la boîte à outils, c'est à dire la capacité du Département à déployer ses forces et types de force.

Alors très brièvement, pour éviter de rentrer dans le détail de chacun des pactes, si certains d'entre vous souhaitent poser l'accent sur certains éléments, ils pourront le faire pour compléter mes propos.

Je vais vous donner quelques exemples sur chacun des territoires de la façon dont pourraient se profiler définitivement nos engagements et notre co-construction avec chacun des territoires.

Sur Bordeaux par exemple en termes de focus, en termes de travail particulier sur lequel nous allons devoir nous pencher et faire en sorte de faire agir la stimulation de ce territoire. Est beaucoup ressortie la question de la nécessaire mise en place supplémentaire de logements d'urgence, car les besoins avaient été énoncés manifestement à plusieurs reprises.

Un travail aussi l'accent sera porté sur l'emploi. Le Président l'a indiqué tout à l'heure en particulier sur comment nos collectivités peuvent se mobiliser pour apporter, offrir de la commande publique à nos entreprises locales et en particulier aux entreprises solidaires d'utilité sociale. Donc ça, c'est un accent fort qui a été soutenu et présenté sur le territoire de Bordeaux.

Egalement la question, enfin les débats, ont beaucoup tourné autour des questions d'économie sociale et solidaire et je profite d'ailleurs de cette occasion pour dire que nous étions sous la houlette de Sébastien SAINT PASTEUR hier matin, en jury sur l'économie sociale et solidaire et sur un appel à projet qu'a lancé notre collectivité. Nous étions un certain nombre de collègues avec Denise GRESLARD NEDELEC, Mathieu ROUYEYRE, Emmanuelle AJON, et Martine JARDINE pour examiner les propositions des différents territoires et vous dire que sur chacun des territoires un projet a été désigné à la fois par le collège des élus, un collège d'experts, un collège de citoyens qui participaient avec nous à ce jury et que ces contributions vont aussi nourrir les volets opérationnels.

C'était une parenthèse et un clin d'œil au travail qui est mené par Sébastien et par les services.

Ensuite, sur le territoire des Hauts de Garonne : la question de l'emploi et du développement économique, la mise en place d'outils spécifiques et notamment de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences sur ce territoire, a fait l'objet de discussions et fera donc l'objet d'actions spécifiques. Nous avons aussi évoqué la question de la préservation des espaces agricoles des paysages et des ressources naturelles. Un travail aussi sur la question de l'itinérance sur ce territoire.

Sur le territoire du Médoc : de fortes demandes de création de lieux spécifiques à la fois sur les questions de culture donc de fortes demandes de la part des acteurs de structurer un réseau, de structurer une mise en lien et également l'émergence de lieux et de projets autour des multi services solidaires et qui pourraient sur ce vaste territoire du Médoc bien trouver leur positionnement dans une certaine forme d'itinérance. Donc nous allons nous engager à travailler sur ces questions là avec des choses très pratiques très pragmatiques, type épicerie solidaires, lieux ressources, ateliers santé itinérants et je sais que notre Députée travaille beaucoup sur ces questions là avec le contrat local de santé notamment.

Ensuite, sur le territoire de la Porte du Médoc l'accent sera porté sur l'accueil petite enfance avec peut-être aussi la possibilité de réinterroger et il faut dire aussi que tout ce qui sort des pactes territoriaux va nous permettre au fur à mesure de réinterroger aussi nos politiques et de préparer pour le budget supplémentaire de cette fin d'année un recalage de nos politiques et des orientations et des propositions qui auront émergées

de ces rencontres. Je dis cela parce que, par exemple sur la question de l'accompagnement des maisons d'assistantes maternelles il y a peut-être à réinterroger les politiques de notre institution sur ces questions là, parce quelles sont beaucoup sorties sur de nombreux territoires et c'est vrai qu'aujourd'hui on est peut être encore un peu timide sur ces questions là. Donc la réflexion sera apportée.

Ensuite sur le territoire des Portes du Médoc : je ne pourrai boudier mon plaisir en parlant de la vallée maraîchère et de ses usages notamment liés à l'environnement mais liés aussi à l'économie et cet après midi, chers collègues, vous trouverez sur vos tables la plus symbolique et emblématique pomme de terre d'Eysines, la plus belle pomme de terre du monde et c'est le nouvel ambassadeur de la confrérie de la pomme de terre qui vous le dit. Oui nous pouvons être fiers chers collègues de notre Président, nouveau défenseur du tubercule. *(JLG j'ai la patate depuis dimanche...)*

Alors nous allons passer sur un territoire plus sérieux la Haute Gironde sur lequel.... *« voilà je vous ai un peu perturbé avec mes histoires de frites et de pommes de terre ».*

Sur le territoire de la Haute Gironde un certain nombre également d'axes ont été portés notamment sur la question des soins spécialisés, également des questions liées à l'emploi l'idée de mettre en place des états généraux pour l'emploi est également sortie. De forts accents sur la question de l'étalement urbain et de la revitalisation eux aussi des centres bourgs sur ce territoire. Il n'y a pas qu'en SUD GIRONDE et à LA REOLE que les questions se posent.

Sur le territoire du Libournais : la nécessaire mise en réseau des partenaires et notamment des partenaires liés à l'action sociale, donc le développement du partenariat entre les CCAS, CIAS et nos MDSI mais également la volonté de travailler sur la coordination gérontologique. Nous sommes en pleine possession de nos compétences sur ces questions là.

Ensuite, également la volonté de mettre en valeur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel sur ce territoire avec une réflexion sur la navigation fluviale sur l'itinérance cyclable et l'itinérance pédestre Et puis également la volonté de déployer sur tout ce territoire un réseau de médiateurs numériques pour assurer l'accompagnement de la dématérialisation d'un certain nombre de services et notamment de services publics.

Sur le territoire des GRAVES et bien évidemment cela n'étonnera personne puisque nous sentirons la patte de Martine JARDINE, notamment avec la nécessaire construction d'une démarche de développement social à l'échelle du territoire Des Graves, mais également sur tous les aspects nature de ce territoire la volonté de mettre en place un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, de réfléchir aussi sur l'usage que l'on peut avoir et comment on peut valoriser ces territoires et notamment également les zones de protection des espaces naturels sensibles. Et puis également la volonté de créer des passerelles entre les communes et les acteurs des différentes intercommunalités pour permettre de développer des politiques sociales, des politiques culturelles dans ce territoire, comme d'autres d'ailleurs, un peu bicéphales avec des communes de la Métropole et des communes hors Métropole, donc comment assurer du mieux possible les transitions et qu'il y ait une meilleure perméabilité entre ces territoires.

Sur le territoire du Sud Gironde, un travail et un accent devra être mis sur réseau Transgironde et notamment le réseau TransGironde de proximité pour assurer un meilleur maillage et de meilleures capacités et potentialités de déplacements pour les habitants de ce territoire.

Le soutien également à la mise en réseau de structures professionnalisées en travail social et en animation sociale. Beaucoup d'initiatives existent sur ce territoire, comment essayer de mieux travailler à leur mise en réseau et à faire monter les synergies entre ces différents acteurs.

Et puis également 3^{ème} exemple, ce ne sont que des exemples, j'insiste évidemment là-dessus, l'idée n'était pas de rentrer dans l'exhaustivité des propositions sur chacun des territoires, l'idée aussi de mieux travailler entre les territoires sur notamment les questions de territoires à énergie positive.

Le dernier et pas des moindres, le territoire du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, donc sur ce territoire on a beaucoup réfléchi à travailler sur la question de la saisonnalité et de l'emploi saisonnier. Et donc avec son corollaire aussi la question de la mobilité comment mieux diffuser et comment mieux faire connaître l'offre de mobilité qui existe sur ce territoire et comment faire en sorte que les citoyens, les touristes, les saisonniers aussi s'en saisissent mieux. Egalement la volonté de travailler et c'est aussi en lien avec ce que j'évoquais sur

la mise en route d'une plate-forme de recensement et de coordination de l'ensemble de l'offre de logements et d'hébergements temporaires parce que c'est aussi une problématique très importante sur ce territoire et puis bien sûr comment développer un projet social local à grande échelle autour du patrimoine culturel et naturel de ce territoire.

Donc vous voyez que les exemples et les orientations sont à la fois variés et très pragmatiques c'est d'ailleurs ce qui nous a beaucoup frappé : la volonté des acteurs de rentrer dans le concret et c'est ce que bien sûr nous nous proposons de travailler.

Sur la dernière **diapositive (penser à les récupérer auprès du BCA)** où l'avant dernière, il y a ce que j'évoquais un peu en introduction c'est-à-dire la convergence des actions et des moyens que nous mettrons à disposition et que les acteurs des territoires aussi mettront à disposition.

Je l'ai dit et répété, à de nombreuses reprises l'idée de cette construction de ces pactes territoriaux n'est pas de dire que le Département va évidemment tout régler, tout financer, il n'en aura pas la capacité, la compétence peut-être mais la capacité sans doute non. En revanche ce que le Département peut faire ce que nous pouvons faire avec notre force de frappe sur les territoires avec le déploiement de nos moyens humains, notamment sur le territoire c'est de contribuer à l'animation de ce territoire, de stimuler les territoires pour la mise en synergie, la mise en mouvement de l'animation de certaines actions. Parfois il y a des choses qui ne coûtent pas forcément très chères et qui si on met les gens et les acteurs en connexion elles peuvent produire des effets extrêmement positifs. C'est aussi ça l'enjeu de cette démarche et c'est aussi là-dessus que l'on pourra évaluer la réussite de cette démarche.

Evidemment, nous continuerons, je ne veux pas m'arrêter à ces propos là, qui pourraient sembler réducteurs, mais évidemment nous avons aussi quand même une force de frappe financière, l'idée c'est aussi de continuer sur un rythme relativement important en termes d'investissements. Le Président l'a dit, la moyenne annuelle d'investissements restera stimulante et importante sur l'ensemble des territoires sur l'aide aux communes il n'est pas question de réduire la voilure.

Des questions m'ont été posées justement en commission et si la question m'a été posée je vais anticiper la réponse parce que peut être que d'autres se posent aussi ces questions là. Bien sûr que le Département continuera à accompagner les territoires sur des politiques qui sont extrêmement importantes pour de nombreuses communes et en particulier pour des petites communes. Je veux bien sûr parler de l'accompagnement à l'investissement notamment autour des écoles.

Evidemment que tous ces dispositifs n'auront pas lieu forcément quand une commune va créer une classe, ou décider la réfection de son restaurant scolaire. On ne va pas créer forcément cela dans les pactes, cela ne relève pas forcément des pactes mais on continuera bien sûr à accompagner les communes et les communautés de communes - je ne veux pas dire sur ces petites politiques - parce que mis bout à bout pour nous cela représente des volumes importants - et pour les communes aussi mais voilà c'est une logique d'ensemble de rassurer l'ensemble de nos collègues sur ces questions là.

Ce que nous voulons à travers les pactes c'est créer une certaine forme d'émulation, c'est permettre à des projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour sans ces interventions de voir le jour. C'est aussi structurer des investissements qualitatifs nécessaires notamment sur l'accompagnement aussi de nos jeunes.

Je ne veux pas rentrer dans le détail on verra ça dans un dans 2^{ème} temps sous la houlette d'autres collègues.

Donc vous dire chers collègues que nous avançons à marche forcée et je salue et je remercie les services en particulier la Direction Générale Adjointe de Frédéric PERRIERE, les services de Julie CORBES qui sont d'une énergie incroyable pour travailler au nouveau déploiement de cette politique. Je voulais véritablement les remercier je suis très reconnaissante de la façon dont cette politique leur tient à cœur. C'est extrêmement important de sentir qu'il y a aussi dans notre collectivité cette émulation, cette volonté de faire en sorte de tirer nos territoires vers le haut.

Donc pour donner quelques balises de calendrier et conclure, demain le Président écrit à nos partenaires. Ils auront bien sûr quelques semaines pour se prononcer ou réfléchir aux intentions qu'ils auront et aux moyens qu'ils voudront mettre en œuvre.

A l'automne nous nous reverrons donc en conseils de territoires et là nous travaillerons bien sûr sur le calendrier, sur le déroulement des actions, sur les moyens mis en œuvre, sur chacune des actions, sur les critères d'évaluation aussi, parce que ça c'est extrêmement important.

Ensuite, nous vous proposerons donc les volets opérationnels au moment du vote du budget primitif donc au mois de décembre et ensuite nous pourrons, le Président pourra signer les Pactes territoriaux avec l'ensemble des acteurs qui voudront partir dans cette aventure avec nous évidemment.

Il n'y aura pas d'exclusivité, que l'on soit associatif, grandes institutions, communes, EPCI, Club d'entreprises etc Toutes les bonnes volontés seront associées à cette démarche.

Ensuite ce sera le déroulement de la vie des pactes. Et nous continuerons bien sûr à un rythme de 2 à 3 fois par an, à aller sur les territoires pour mesurer s'il y a des choses éventuellement à recaler et aussi bien sûr à travailler sur l'évaluation de notre travail.

Voilà Monsieur le Président j'espère ne pas avoir été trop longue.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la 1^{ère} Vice présidente, merci également pour l'énergie que vous même déployez pour porter ce dossier ou plutôt ces dossiers puisque il ne vous a pas échappé qu'il y a en réalité 9 rapports qui seront donc soumis au vote chacun pour chaque territoire.

Christine BOST :

Je voulais aussi remercier l'ensemble des collègues qui sont extrêmement mobilisés au sein de cet hémicycle sur ce travail collaboratif. Lors de la dernière session que nous avons eu, il y a eu une très belle mobilisation de chacune et chacun d'entre vous, je voulais vous en remercier.

M. LE PRÉSIDENT :

Pardon, oui Monsieur Grégoire de FOURNAS.

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président.

Je vais intervenir sur les pactes territoriaux mais d'abord peut être répondre à la mise en cause de la de la cohérence de Sonia COLEMYN et des Elus du Front National, pour vous dire que nous sommes sur ce que nous avons exprimé, sur l'importance des communes, Départements. Nous sommes tous d'accord au Front national sur cette position quelque soit les assemblées dans lesquelles nous sommes élus et d'ailleurs si vous avez suivi la campagne des régionales Jacques COLOMBIER n'a cessé de répéter cette position.

Je tiens à vous dire ensuite que ce n'est pas pour cela qu'il faudrait (ça vous arrangerait bien) mais ce n'est pas pour ça qu'on devrait s'interdire de défendre aux électeurs même, ces assemblées dont on constate, dont on conteste le rôle, et puis vous dire aussi que c'est bien le Front national qui a le plus à perdre quand nous arriverons au pouvoir sur la suppression de l'Union européenne et des Régions en termes du nombre d'élus parce que c'est là où nous avons le plus gros, le plus grand nombre d'élus dans ces assemblées.

En termes de crédibilité Monsieur le Président, pardon, mais vous avez exprimé dans les colonnes du journal Sud Ouest votre désapprobation par rapport à la mise en place de la loi NOTRE qui pourtant a été votée par un gouvernement socialiste que vous soutenez. Ensuite ici les élus socialistes défendent certes l'importance du Département mais ceux de la Région défendent l'importance de la Région.

Et enfin, vous avez, où vous avez eu des élus de votre majorité dans cette Assemblée qui, à l'Assemblée Nationale ont voté des lois que vous dénoncez par ailleurs concernant l'organisation des collectivités territoriales.

Monsieur le Président, vous nous proposez de voter ce que vous nommez « le volet stratégique » de la démarche de concertation que vous avez engagée avec les différents territoires de la Gironde.

Sonia COLEMYN et moi-même avons largement participé à ces ateliers dans une démarche constructive allant même jusqu'à voter Le Livre blanc lors de la séance du 17 décembre 2015. Nous avons plusieurs remarques concernant le déroulé de cette consultation.

La première, c'est la composition des participants de la réunion du 12 mai dernier à LESPARE à laquelle nous avons participé. Seulement 15 municipalités étaient représentées sur les 50 communes que compte le Médoc. N'ont d'ailleurs participé aux tables rondes, ni le maire de LESPARE, ni le maire de PAUILLAC.

Sur les 6 CDC que compte le Médoc, 1 seule étaient représentée. Nous avons une trentaine de représentants d'associations quasiment toutes subventionnées par le Département. C'est d'ailleurs sur notre intervention que l'association SURVIVRE SUR LA RD 1215 a été invitée alors qu'elle intervient depuis longtemps dans le débat public sur le développement du Médoc.

Sur les 90 personnes présentes près de 20 étaient des agents du Département. Ces statistiques nous amènent à nous questionner sur la réelle représentativité des participants à cette table ronde et nous questionnent aussi sur votre capacité par la suite à signer des pactes territoriaux avec des acteurs qui visiblement ne se sentent pas réellement concernés par votre démarche.

D'autre part, lors de la réunion à SAINT ESTEPHE à la fin de l'année 2015 une table ronde sur la mobilité dans le Médoc a vu surgir des demandes sur le développement de la RD 1215. Mais après l'intervention d'un membre de votre majorité sur cette question en qualifiant d'avancée intellectuelle le fait de ne plus réclamer de 2X2 voies plus personne n'a osé évoquer ce sujet.

Lors de la réunion à LESPARE cette question est revenue dans le débat soutenue par plusieurs participants. Or dans votre document stratégique, nous ne trouvons que la phrase « améliorer la performance du réseau routier du Médoc » ce qui n'est pas, à nos yeux suffisant pour évoquer le nécessaire développement de la fluidité du temps de parcours vers la Métropole.

Enfin vous évoquez la tenue régulière de conférences de territoire avec des élus référents qui ne sont uniquement que les conseillers de la majorité. Cette exclusion des élus de l'opposition n'est pour nous franchement pas une invitation à soutenir votre démarche.

Pour toutes ces raisons mais aussi parce que nous ne voulons pas pour le moment participer à ce qui ne pourrait qu'être une nouvelle fois, qu'un grand plan de communication sans réelle action derrière, nous nous abstenons sur ces délibérations.

Cette abstention ne veut pas dire que nous ne voterons pas le cadre opérationnel du Département suite à ces pactes territoriaux mais nous attendons maintenant de voir quel sera réellement le résultat efficace de cette consultation.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Pierre DUCOUT et Stéphane SAUBUSSE...

Pierre DUCOUT :

Je voulais saluer le bon travail de concertation qui a été mené avec évidemment toutes ses limites et simplement faire quelques observations.

Par rapport aux territoires que l'on peut appeler périurbains où j'ai eu l'occasion depuis plus de 40 ans de coordonner disons les prévisions de développement dans un certain nombre d'instances. Et dans cette observation, la première observation qui est inscrite c'est ce qui est indiqué concernant les logements locatifs sociaux où il est indiqué qu'il y a un certain nombre de communes où le logement locatif social reste déficitaire et qu'il est concentré sur certaines communes urbaines alors je veux redire à ce niveau là que dans le cadre du SCOT et du SYSDAU j'avais fait des remarques sur le déséquilibre social que pouvait apporter des très grandes concentrations en particulier sur les grandes ZUP que nous avons fait en lien avec le conseil général à l'époque vers 1992 un livre blanc du canton de LA BREDE où tous les maires quelle que soit la sensibilité politique demandaient à voir sur leurs territoires des financements de logements locatifs sociaux.

De la même manière, dans le PLH, nous nous étions plaints par rapport aux représentants de l'Etat que nous n'avions pas eu de financement de logements locatifs sociaux donc c'est quelque chose qu'il faut rappeler. Je veux le dire par rapport à tous les élus du périurbain qui peuvent être concernés parce que ici en Gironde ça n'a pas été une volonté des maires de ne pas faire. Cela a été disons une volonté de l'Etat et un petit peu du comité Départemental de l'habitat de tout concentrer.

Donc, naturellement, ça va avancer dans le bon sens mais il faut prendre ça en compte étant entendu que j'ai vu avec plaisir que la Ministre du logement Emmanuelle COSSE dans une interview à Sud-Ouest indiquait, ce qui est tout à fait naturel, que ces logements doivent répondre aux besoins légitimes des secteurs et en particulier elle indiquait que les maires pouvaient trouver évidemment du foncier pour loger ceux qui vivent et travaillent sur leurs territoires alors ce sont des éléments qu'il faut rappeler naturellement c'est pas de l'exclusivité mais il n'est pas bon de déplacer dans tous les sens. Ca c'est donc le premier point sur le logement qui est un axe important qui reste de responsabilité du Département.

Le 2ème point, c'est un problème qui concerne la plupart des communes périurbaines aujourd'hui c'est à dire que la loi ALUR a supprimé vous le savez, les Coefficients d'Occupation des Sols (COS) ainsi que les dimensions de parcelles et il y a un risque de division sauvage de ce parcellaire. Et j'ai vu que dans les documents on apporte un appui pour voir dans quelles conditions on peut réguler ces divisions sauvages.

Le 3ème point que je voulais souligner c'est évidemment un point important et c'est extrêmement intéressant de développer la qualité de l'environnement en particulier avec des possibilités d'aménagement de parcs périurbain. Simplement, je rappelle et vous savez très bien Monsieur le Président, que la forêt et en particulier dans notre région a la triple vocation. J'avais présidé la loi Forêt à l'Assemblée en 2001. Cette triple vocation qui était en particulier ici, donc économique, sociale et environnementale donc dans la présentation il faut que ces 3 orientations là soient bien présentées dans un bon équilibre.

Ce sont des points qu'on essaie de regarder de manière constructive, je le dis à Christine BOST en particulier pour trouver la solidarité vis-à-vis vous le savez des ressources en eau tout en naturellement confortant la partie économique et le développement de la forêt.

Et donc un dernier point également par rapport à nos secteurs. J'ai vu avec plaisir évidemment qu'il est indiqué « poursuivre le développement et le bouclage du réseau des pistes cyclables ». Pour les développements en particulier dans le périurbain. J'ai vu le lien entre Montesquieu et puis à la Métropole. J'avais eu l'occasion de permettre la réalisation des pistes cyclables entre Pessac Cestas Léognan vous le savez aussi à l'époque le schéma des pistes cyclables qui a été établi par le conseil Départemental en 1992 donc il y a plus de 20 ans prenait en compte les besoins de ce déplacement et de ce réseau à faire pour des déplacements autres dans le périurbain. Le dernier schéma prenait en compte, ce qui est tout à fait normal, des circuits touristiques mais avait abandonné ces déplacements dans le périurbain. Donc comme c'est inscrit ici je suppose que ça sera pris en compte dans le futur pour que le Département apporte sa participation à ces différentes politiques.

Voilà les quelques points qui sont, je crois, spécifiques à notre Département et aux périurbain qui me paraissent pouvoir être pris en compte en particulier dans les pactes à signer donc avec les différentes intercommunalités qui peuvent structurer notre Département et en particulier les 8 communautés de communes qui sont en complémentarité avec la Métropole. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur Stéphane SAUBUSSE, et Jacques BREILLAT ensuite...

Stéphane SAUBUSSE :

Monsieur le Président, Mes chers collègues.

Nous avons aujourd'hui à valider une belle démarche de démocratie participative et locale encore une fois le Département de la Gironde innove en rassemblant associations, collectivités, entreprises et citoyens motivés pour une réflexion commune sur l'avenir de leur territoire.

Le Livre blanc que nous avons adopté en décembre est déjà une base de données très pertinente que nous utilisons régulièrement. Aujourd'hui nous devons adopter, nous l'espérons avec la même une unanimité, les

axes essentiels d'un développement entre le Département de la Gironde et les 9 territoires qui finalement se sont avérés judicieusement découpés après la mise en œuvre de la loi NOTRe et la création de la nouvelle Aquitaine aussi vaste que l'Autriche, l'élaboration des pactes territoriaux nous démontre que l'échelon Départemental est l'échelon pertinent pour assurer l'équilibre et les solidarités territoriales.

Les pactes territoriaux sont également l'occasion d'assurer la promotion des politiques Départementales et de collaborer les conditions qui régissent la distribution des subventions ou le financement des investissements décidés en commun et accessoirement le dialogue permanent qui en découlera permettra à tous les acteurs du territoire de mieux connaître les compétences Départementales et le moyen de les solliciter efficacement et localement. En résumé les pactes territoriaux sont un moyen d'appliquer en adoptant un petit peu le principe essentiel des écologistes « penser Département agir local ».

Le groupe écologiste tient donc à féliciter les services de la DCTCE pour leur travail de coordination et de synthèse mais aussi à saluer la ténacité et l'expertise de Madame la première vice-présidente qui ont garanti la réussite de cette 2^{ème} étape. Nous faisons également confiance au Conseils de Territoires pour pérenniser ces dialogues territoriaux inédits et assurer la politique de proximité que nos concitoyens appellent de leurs vœux.

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Monsieur Jacques BREILLAT, Monsieur Jacques REPAUD ensuite...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président j'ai eu l'occasion déjà d'intervenir sur ce dossier au nom du groupe Gironde Avenir pour dire que sur la méthode nous étions effectivement favorables à la façon dont ces travaux se sont déroulés. Bien évidemment le niveau de participation est sans doute illégal d'un territoire à l'autre, on peut l'entendre, c'est ce qui fait aussi l'intérêt de cette démarche puisqu'elle tient compte de la mobilisation des acteurs locaux. Nous avons et, sans doute est -ce là un point d'amélioration, souligné à quel point il était nécessaire de mieux mobiliser les forces socio économiques qui sont sur le territoire auquel j'appartiens mais je sais que c'était aussi le cas sur d'autres territoires, qui étaient parfois un peu absentes ou en tout cas pas assez représentées. On évoquait les collectivités territoriales, sans doute est-il nécessaire aussi de mieux relayer ce message auprès de nos collègues mais enfin la méthode nous semble une méthode intéressante et c'est d'ailleurs pour ça que nous y avons participé. Si nous n'avions pas approuvé la méthode nous ne l'aurions pas fait.

Je note que cette volonté d'horizontalité, de dialogue entre nous et avec aussi un certain nombre de représentants de la société civile ou des milieux socio économique, est quelque chose qui a été un fil conducteur assez remarquable sur l'ensemble des moments de mobilisation locale, donc c'est plutôt quelque chose de positif.

En ce qui concerne les propositions qui sont à l'intérieur des documents bien évidemment elles ne sont pas toutes flamboyantes ; là aussi c'est le jeu de la consultation locale. Certaines, je ne les reprendrai pas parce que ça donnerait un aspect sans doute parfois un peu caricatural, certaines enfoncent parfois des portes ouvertes. Mais bon, elles sont l'émanation des travaux qui ont été réalisés au local, il faut donc les respecter. Il était nécessaire de les inclure.

Au bout du compte ce qui est important dans cette démarche, ce qui nous semble important, c'est à la fois d'articuler cette nécessité de proximité qui se manifeste à travers les pactes territoriaux, mais aussi de reconstituer, sans doute ce sera aussi un des objets des démarches à venir, les objectifs d'enjeux Départementaux. C'est-à-dire ne pas perdre dans cette démarche intéressante la logique qui doit être aussi celle d'une logique d'approche à la maille du Département parce que la somme des enjeux locaux ne constitue pas nécessairement un enjeu Départemental. Donc il est important aussi qu'on puisse au bout du compte mais je crois que ça arrivera à la fin, reconstituer à travers tous ces travaux très différents, enfin entre autres, en tout cas très riche, ce qui constitue le fil conducteur des enjeux de niveaux Départementaux sur lesquels il sera aussi nécessaire de donner un certain nombre d'éléments.

J'ai bien entendu que nous n'étions pas dans une démarche d'analyse des moyens pour l'instant puisque le schéma opérationnel va suivre ; nous serons donc attentifs aux moyens qui seront dédiés à l'ensemble de ces projets, moyens sans lesquels évidemment un certain nombre d'espairs ou d'enthousiasmes seraient un peu rafraîchis. Donc ce n'est pas simplement qu'une question de moyens j'entends aussi l'importance de

l'expertise sur les territoires pour les avoir éprouvé ou en tout cas en avoir éprouvé la capacité des services du Département à apporter une expertise locale. Et je crois qu'au delà de l'expertise on aura aussi pour un besoin de priorités territoriales et donc de priorité d'engagement.

Ce qui m'amène à un dernier point de remarque il est évidemment nécessaire que ce diagnostic soit partagé, et partagé par l'ensemble des collectivités, des acteurs locaux pour qu'ils puissent se traduire d'ailleurs par une mobilisation convergente de moyens et des logiques de contractualisation croisées qui feront que les projets envisagés puissent se réaliser sur les territoires concernés.

Dernière petite remarque il nous est soumis dans les délibérations des équipes d'animation alors j'étais un peu inquiet parce que j'avais vu que l'équipe d'animation qui est nous est soumise à l'intérieur de la délibération avec, ce que je peux comprendre d'ailleurs, des élus majoritaires, avait considéré que les élus référents du territoire auquel j'appartiens étaient essentiellement les Vice-présidents ou les collègues chargés de commissions et puis je note de façon positive que dans ce 2^{ème} document ce second document pour être plus précis, il y a eu une redistribution des équipes.

Donc je pense que, je ne sais pas si c'est ce document qui fait foi ou si c'est celui qui nous est soumis et je note avec plaisir que dans les conseillers Départementaux du secteur du Libournais nous accueillons dans le groupe des conseillers Départementaux donc merci à nos référents dont Bernard CASTAGNET. C'est bien, cela veut dire que la logique de verticalité n'a pas présidé à la tête sur des équipes qui animeront ces dispositifs sur le terrain en tout cas pas totalement. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors Jacques RESPAUD et Jacques MANGON...

Jacques RESPAUD :

Monsieur le Président, j'avais des doutes sur la faisabilité d'un tel document sur la commune de Bordeaux puisque c'est quand même un contexte très particulier. Puisque d'abord c'est un pacte qui va s'appliquer sur une seule commune. On n'a jamais vu cela dans le passé.

Le second point c'est qu'il y a bien entre le Département puis la majorité sur Bordeaux un certain nombre de divergences quand même sensibles.

Et enfin le 3^{ème} élément, c'est que l'on a un pacte qui s'applique sur une commune qui a déjà élaboré pour son compte un pacte qui s'appelle « la paix sociale et territoriale ». Et donc on aurait pu penser que c'était plus simple, soit de reprendre ce pacte bordelais et de voir ce qu'on veut qu'on pouvait financer ou soutenir - ce qui avait été le cas d'ailleurs dans plusieurs opérations antérieures- soit de ne pas tenir compte de la ville de Bordeaux, de diviser Bordeaux en plusieurs secteurs -ce qui s'est déjà fait dans le passé. Ce ne sont pas les formules qui ont été prises et l'option choisie est la bonne car nous avons été en capacité d'avoir une réflexion purement départementale avec pour objectif d'avoir le centre de la Métropole en lien avec l'ensemble du territoire et que Bordeaux soit une locomotive positive pour l'ensemble de la Gironde, ce qu'il n'était pas, ce qui n'est pas évident.

Moi je prendrai surtout l'exemple du logement. Il manque 9 000 logements sociaux sur Bordeaux. Et la tentation, il le faut dire est grande de se réserver la partie de la population la plus fortunée. L'évolution des prix de l'immobilier, des loyers, celui du prix du foncier y conduit naturellement. Je rappelle qu'à Bordeaux on a, au maximum, un taux de logement social dans les grandes opérations immobilières de 35%. 35% ça veut dire qu'il faudra plus d'un siècle pour arriver à ce que Bordeaux ait le taux de logement social nécessaire pour loger sa population.

Une autre possibilité est que le risque est aussi grand d'accumuler les logements sociaux sur Bordeaux et c'est ce qui se fait le plus souvent sur certains secteurs de la ville mais on les connaît, Bordeaux-Nord, Bordeaux-Bastide, Belcier, Carles Vernet qui ont constitué des poudrières à moyen terme. En tout cas dans l'immédiat, c'est une certaine « *Sarcelisation* » d'un certain nombre de secteurs est à l'œuvre. Moi je suis stupéfait quand je vais Bordeaux Nord en ce moment, je suis aussi étonné et craintif quand je vois ce qui se prépare sur le Sud.

Voilà donc notre rôle doit être également d'infléchir un certain nombre de choix effectués. De faire en sorte que Bordeaux soit effectivement une ville pour tous y compris pour construire des logements d'urgence que

ce soit le cas également de tout ordre. L'intensification du territoire bordelais et l'augmentation du parc social de Bordeaux suppose une répartition équilibrée dans l'ensemble de Bordeaux, ce qui n'existe pas encore.

Alors je parlais de logement, j'aurais pu prendre dans le pacte social et les propositions qui sont soumises d'autres points, notamment sur le sport, la culture où il y a des éléments qui peuvent être complémentaires de ce qui existe dans le pacte social Bordelais : les formulations très positives sur l'emploi, sur l'économie sociale en tout cas moi je suis persuadé qu'on franchit une étape importante pour que le Département soit non seulement un acteur dans la protection du Bordelais par l'intermédiaire de ses MDSI mais un élément pour améliorer la qualité de vie des Bordelais.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci et je crois que pour terminer la série des Frères Jacques, Jacques MANGON demande la parole...

Jacques MANGON :

Attention Monsieur le Président, les frères Jacques ne quittent jamais la scène, ils reviennent éternellement.

Oui Monsieur le Président, une intervention par rapport aux documents que j'ai lu sur les Portes du Médoc. Sans vouloir trop territorialiser le débat mais néanmoins, j'ai bien écouté tout à l'heure Christine BOST dans son intervention qui nous appelait à, comment dire, savoir faire preuve de pragmatisme, qui nous appelait à intervenir, à avoir des interventions, des propositions qui ne coûtaient pas cher mais qui avait de grands effets.

Moi je voudrais me centrer sur un petit élément mais qui me paraît important quand même notamment le document qui concerne Les Portes du Médoc. Je pense en particulier à l'objectif 4 qui est celui de permettre l'accès au plus grand nombre à la culture aux sports et aux loisirs. Je pense que là dans l'esprit de ce qui était dit dans d'autres de nos débats il y a des complémentarités à trouver entre les parties urbaines et les parties plus ou moins urbaines plus rurales du territoire en particulier sur la relation qu'on peut avoir entre notamment la zone du Médoc et puis la zone qui lui correspond au titre des Portes du Médoc.

Je vais en particulier faire référence à un cas très concret que je vous soumetts Monsieur le Président, Madame la Vice présidente, en terme de culture qui est celui de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle), le Carré-Colonnes constitué entre la ville de Blanquefort et la ville de Saint Médard en Jalles.

Notre scène a 2 lieux de production le Carré des Jalles et les Colonnes à Blanquefort. C'est une scène conventionnée, l'une des rares scènes conventionnée du Département. Elle est considérée comme la 3^{ème} scène d'Art Vivant d'Aquitaine, je parle de l'ancienne Aquitaine, je n'ai pas eu le temps de réactualiser le débat pour savoir si dans la nouvelle Aquitaine, elle l'était encore, mais je pense que oui.

C'est une scène qui s'évertue à produire de la qualité, qui a une certaine reconnaissance puisque notre établissement, nos établissements seront demain les seuls à avoir le statut en dehors des grands établissements Bordelais - établissement de coopérative de caractère métropolitain.

Enfin, c'est une scène qui est reconnue par l'ensemble des partenaires, l'Etat au travers du Ministère de la culture, et la Région qui est conventionnée avec tous les organismes, à tous sauf, le Département.

Alors, il se trouve que nous avons dans le projet que nous sommes en train de réécrire en ce moment et que nous avons clairement en tête depuis longtemps, l'idée que situés comme nous le sommes aux Portes du Médoc, nous pourrions avoir une action très intéressante vis à vis des territoires mais d'aucun en déplaçant nos productions ici ou là, dans des villes qui souhaiteraient les avoirs, en faisant des animations sur le terrain à partir des savoir-faire des équipes très professionnelles que nous avons mais évidemment tout cela a un coût.

Alors un coût cela ne veut pas dire des fortunes mais un coût quand même important dans une période où nous avons une rétraction d'un certain nombre de budgets de l'Etat en particulier, un petit peu de la Région et puis nous mêmes les communes nous n'arrivons pas à augmenter les dotations.

Il est bien évident que cette volonté de déployer sur d'autres territoires médocains que ça pourrait intéresser nous l'avons, mais nous n'arrivons pas à la financer et pour la financer la participation du Département pour un établissement de cette nature me paraîtrait une évidence qui ne coûterait pas cher. On ne demandera pas des centaines de milliers d'euros, pas du tout, ce serait des sommes beaucoup plus ordinaires.

Mais je veux dire que parfois quand on veut passer d'un document stratégique ou de bonnes intentions à une réalité concrète qui avance sur le terrain il faut savoir ne pas rater des prises de participations.

Monsieur le Président, Madame la première Vice-présidente, Chère Christine BOST au titre à la fois du territoire et du Département concerné, je vous demande de bien vouloir étudier pour le budget 2017 une participation du Département à l'EPCC comme la Région, comme l'Etat, comme les communes, de façon à pouvoir mettre en œuvre un rayonnement du Carré-Colonnes ou tout au moins les propositions de collaboration entre le Carré-Colonnes depuis les territoires du Médoc qui en sont d'ailleurs demandeurs. Pour en avoir discuté avec plusieurs maires, ils seraient très demandeurs de ça mais il faut le financer aussi il ne faut pas se contenter de vœux pieux il faut passer aux actes et je suis sûr que vous aurez à cœur de le faire.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur de FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

Oui Monsieur le Président, je prends la parole suite à l'intervention de Monsieur BREILLAT parce qu'il nous apprend que le pacte territorial du Libournais a été modifié.

Je voudrais en profiter Monsieur le Président pour vous exprimer les difficultés que nous avons pour suivre un peu et préparer la séance avec des pactes dont c'est la 3^{ème} version depuis l'envoi initial.

Et plus largement regretter le calendrier de planification de cette Assemblée. Le 14 avril dernier nous avons dénoncé la planification d'une commission permanente et d'une séance plénière le même jour. Le 17 octobre prochain, une nouvelle fois une séance plénière et une Commission Permanente le même jour et cette fois ci vous planifiez une séance que vous qualifiez dans la presse de majeure pour votre politique avec une Commission Permanente, lundi prochain, particulièrement chargée.

Concrètement Monsieur le Président, c'est près de 5 000 pages à travailler et cela sans l'aide matérielle d'un groupe ou alors nous nous demandons si cela ne constitue pas une manœuvre pour noyer les élus d'opposition sous le travail et les empêcher de faire leur travail dans cette Assemblée. Nous vous demandons Monsieur le Président, de dissocier en termes de calendrier, les Commissions Permanentes et les séances plénières. Nous n'aurions pas souffert par exemple d'avoir la Commission permanente au début du mois ou même en fin de semaine prochaine. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous regarderons à l'avenir pour faire en sorte de pouvoir dissocier, si cela ne pose pas de problème particulier. Ce n'est pas une volonté non plus pour embêter le monde, donc nous y regarderons, nous y serons plus attentifs à l'avenir. Qui souhaite prendre la parole ?

Géraldine AMOUROUX :

Monsieur le Président, chers collègues,

Juste un mot en tant qu'élue sur un canton bordelais et je voulais répondre à Monsieur RESPAUD, d'abord pour lui dire que je partage la bonne idée d'avoir proposé un pacte qui englobe l'ensemble du territoire de la ville de Bordeaux. J'ai participé personnellement aux travaux à 2 ou 3 reprises autour de ce pacte et j'ai apprécié que l'ensemble des partenaires avec lesquels on travaille également sur le territoire soient présents et participatifs.

Juste dire aussi que je ne partage pas tout à fait vos propos un peu alarmants voire pessimistes sur le développement de notre ville et notamment en ce qui concerne les plus fragilisés de notre territoire.

Nous avons fait le choix aussi côté ville de Bordeaux de travailler autour d'un pacte social et territorial et qui est comment dirais-je, séparé quartier par quartier, où l'on peut se retrouver sur beaucoup de choses avec plaisir pour qu'on travaille les uns avec les autres pour partager notamment le diagnostic.

Je crois que c'est fait assez largement dans ce document et puis surtout comme le disait notre collègue MANGON, passer à l'action et avec des projets concrets mais je crois que c'est avec nos partenaires tout à fait possible donc j'ai hâte de participer à cela activement.

Je laisse la parole à ma collègue Laurence DESSERTINE qui va peut être en tant que maire de quartiers développer sur nos pactes sociaux.

Laurence DESSERTINE :

Donc effectivement je peux témoigner de la mise en place de ces pactes de cohésion sociale et territoriale sur la ville de Bordeaux. C'est un travail, un véritable outil qui a été mis à disposition des mairies de quartier qui a été construit avec les conseillers de quartier et alors il a eu pour origine tout d'abord une analyse des besoins sociaux quartier par quartier. Ensuite des diagnostics ont été effectués en marchant et ensuite un travail de synthèse a été fait avec l'ensemble des membres des commissions permanentes de quartier. Alors ce que je voudrais dire que c'est un outil très efficace, très opérationnel qui touche vraiment à la proximité sur les quartiers et qui met en exergue les différentes priorités que nous souhaitons travailler sur le quartier et voir aboutir rapidement.

Donc lorsque Monsieur RESPAUD dit que le pacte de cohésion sociale et territorial au niveau de la ville de Bordeaux n'est pas suffisamment dynamique je crois qu'il faudrait qu'il assiste à nos commissions permanentes pour voir que les membres ont (vous pouvez venir au moins en auditeur libre) une véritable dynamique sur les quartiers.

M. LE PRÉSIDENT :

Après ce passionnant débat Bordelo/Bordelais je vous propose de redonner la parole à Christine BOST.

Christine BOST :

Bien merci. Bon enfin en tout cas nous, au niveau de nos pactes territoriaux majorité et opposition sont associées à la démarche dès le début de la construction c'est pourquoi je suis un peu ...enfin disons que je ne comprends pas trop le procès d'intention qui est fait par Monsieur DE FOURNAS sur l'exclusion des élus d'opposition.

Je vous invite Monsieur DE FOURNAS à prendre la page 35 du pacte du Médoc et vous verrez que vous êtes comme l'ensemble des élus de ce territoire bien positionné en lieu et place de votre territoire, qu'il n'y a pas pour nous de volonté d'exclure qui que ce soit de cette démarche bien au contraire. Je crois que vous l'aurez compris depuis que l'on travaille là dessus on est vraiment sur une démarche inclusive à la fois de l'ensemble des élus de l'hémicycle mais aussi de l'ensemble de nos partenaires, quels qu'ils soient.

Alors justement comment avons-nous sélectionnés les participants à nos rencontres ? Tout simplement on a bêtement fait la liste de toutes les structures que le Département finance ou que le Département accompagne et qui sont pour nous des organismes et des structures reliées à nos politiques mais il est bien évident que si d'autres structures souhaitent s'agréger à notre démarche les portes ne sont pas fermées loin de là.

Je vais répondre quand même justement sur le sujet à Jacques MANGON. Certes aujourd'hui le Département ne participe pas au financement de la structure EPCC mais je crois que le Département ne finance aucune structure et n'apporte pas de subventions de fonctionnement aux structures. En revanche il faudra Jacques que tu regardes très précisément les financements des actions qui sont menées par l'EPCC et en particulier L'Echappée Belle puisque le Département est un partenaire très fort et très fidèle de L'Echappée Belle puisque l'Echappée Belle est depuis son origine intégrée dans les « scènes d'été » avant dans « l'Eté girondin ». Depuis le début de cette manifestation a justement pour vocation d'irriguer, au delà du festival qui dure 2 jours, mais d'irriguer l'ensemble du territoire avec des formations des offres adaptées aux scolaires et toutes les écoles de Gironde peuvent se mobiliser et venir à l'Echappée Belle.

En amont du festival il y a aussi ce travail de fond qui est mené sur les actions. Bien sûr que le Département est prêt à étudier à examiner ce qui est mené mais en revanche je ne veux pas m'avancer pour la collègue de la culture mais sur le financement de la structure ce n'est pas tout à fait ça qu'on recherche.

Cela m'amène à dire que justement la mise en route des pactes territoriaux ne doit pas être vécu, perçu comme un effet d'aubaine de financement de telle ou telle structure ou de telle ou telle action. Nous allons nous aussi et nous l'avons déjà fait, poser, positionner nos propres orientations, nos propres volontés.

Quand on parle de la question de l'étalement urbain, quand on parle de la question des logements sociaux, de la mobilité, voilà des choses sur lesquelles on ne souhaitera pas transiger. On saura porter, être locomotive sur ces questions là, après on est en pleine discussion, négociation aussi avec les territoires sur d'autres actions qui pourront être menées mais nos priorités elles resteront nos priorités.

C'est également en terme de financement, sur la petite remarque concernant la présence de Bernard CASTAGNET sur les territoires du Libournais, Bernard CASTAGNET et Christelle GUIONIE ont quelques communes qui sont sur ce territoire, donc il est normal que le Vice président soit positionné comme élu référent. On a vraiment voulu, et c'est normal, que les Vice-présidents et les Présidents de commission soient les premiers porteurs des politiques Départementales. Donc on a en même temps fait une distinction entre les élus des territoires et élus référents mais vous le voyez bien dans le déroulement des ateliers, que vous soyez du territoire ou élus référents, chacun à la possibilité de prendre sa place dans le déroulement de ces ateliers.

Et c'est bien la volonté du Président que nous soyons tous porteurs de nos politiques mais j'ai quand même le sentiment qu'au fonds, 2 élus nous indiquent qu'ils ne voteront pas ce volet stratégique Après, c'est quand même difficile d'accorder une confiance pour porter nos politiques, or la démarche elle a été quand même été très transparente depuis le début.

Je ne vois pas très bien quel est le procès d'intention qui nous est fait sur la soi-disant exclusion d'un certain nombre d'élus d'opposition alors que vous avez pu participer, contribuer et être à votre place de Conseiller Territorial sur chacune des rencontres, élu Départemental sur chacune des rencontres qui ont été menées sur nos territoires.

Voilà Monsieur le Président, je voulais aussi ouvrir une petite parenthèse car c'est quand même une remarque un peu désagréable qui a été faite sur la temporalité de mise en route et de diffusion des documents.

Jusqu'à hier soir tard encore, les services, et en particulier le service communication et les services de l'imprimerie, puisque c'est fait en interne, je tiens aussi à le préciser, ont travaillé pour que les documents soient mis en forme dans les délais et que vous puissiez les avoir et les manipuler de façon plus agréable, plus confortable pour la lecture car ce sont quand même des documents denses. Donc je voudrais qu'on les remercie, plutôt qu'on stigmatise un délai d'impression pour arriver sur nos tables. On a achevé la dernière rencontre à Saint-Louis de Montferrand je crois le 14 juin. Je trouve que c'est quand même assez honorable comme résultat d'être 15 jours après en séance avec le document en forme, mis en page et nous avons, y compris, respecté les délais légaux de transmission. Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la première Vice-présidente et merci une fois de plus pour ce travail accompli avec beaucoup d'engagement et de conviction.

Donc comme je l'évoquais il y a un rapport par territoire. Sauf à considérer que vous souhaitez voter individuellement chaque rapport, je vous propose de voter la globalité de cette action autour des pactes territoriaux. Donc qui s'oppose au vote de ces pactes ? Qui s'abstient? 2 abstentions.

C'est presque à la hauteur du travail qui a été fourni et qui méritait effectivement d'avoir un engagement fort de notre collectivité et de notre Assemblée.

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je passe la parole à Jean TOUZEAU pour la Vice-présidence valorisation du patrimoine environnemental et touristique et notamment le premier rapport que j'évoquais dans mon discours d'introduction concernant le pôle régional de connaissance de préservation et de valorisation de la biodiversité au domaine de Certes et Graveyron.

Rapport : (3) 1

**POLE RÉGIONAL DE CONNAISSANCE, DE PRÉSERVATION ET DE
VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ – DOMAINE DE CERTES ET GRAVEYRON**

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Oui Monsieur le Président, 3 rapports qui concernent la valorisation du patrimoine environnemental et touristique. J'aurais plaisir à présenter celui qui concerne le domaine de Certes et Graveyron, Corinne MARTINEZ celui sur les orientations stratégiques d'amélioration de responsabilité sociétale de l'organisation et Philippe DORTHE présentera cet après-midi si vous le permettez donc l'adaptation des tarifs concernant les ports Départementaux.

Ce pôle régional de connaissances, de préservation et de valorisation de la biodiversité sur Certes et Graveyron, mes chers collègues, est un dossier extrêmement important qui met en relief la volonté du Département et ainsi de structurer sur l'ensemble de la Gironde un certain nombre de pôles qui peuvent être et doivent être de formidables outils à la fois de valorisation du patrimoine et de prise en compte des dimensions de la biodiversité avec le volet éducatif d'ouverture de ces espaces naturels sensibles vers la pédagogie de façon à ce que nous puissions effectivement progresser dans ces domaines de connaissance de préservation et de valorisation donc et notamment du thème de la biodiversité.

Certes et Graveyron, c'est une propriété du Conservatoire du Littoral, je le rappelle, que nous gérons, comme d'ailleurs l'île Nouvelle que nous avons inaugurée la semaine passée et dont l'acquisition a été faite par le Conservatoire du Littoral et placée en gestion par le Département au titre de nos politiques d'Espaces Naturels Sensibles depuis 2008 avec le projet de rénovation du patrimoine bâti avec l'objectif de créer ce pôle régional de connaissance de préservation et de valorisation.

C'est un site qui va être véritablement la porte d'entrée de nos espaces naturels, une vitrine de notre politique environnementale. C'est un investissement extrêmement important du Département plus de 12 millions d'euros financés par la taxe d'aménagement. Avec cette taxe d'aménagement les projets comme celui ci trouvent toute leur pertinence et faire en sorte que l'on puisse prélever les sommes liées à l'indispensable aménagement mais en même temps faire l'acquisition d'espaces naturels et surtout les ouvrir, ne pas acquérir pour acquérir mais acquérir pour préserver et en même temps les ouvrir à la population girondine. Financé par la taxe d'aménagement, soutenu par l'État, la Région et l'Europe, nous sommes maintenant dans une phase de livraison d'une 2^{ème} phase de travaux avec l'installation du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, et La Ligue de Protection des Oiseaux est sur place et bien sûr des collections archéologiques de la DRAC et d'une pêcherie mais également d'une galerie qui est en place sur Graveyron dont les travaux vont s'achever au printemps 2017.

La rénovation du bâtiment dédié à l'accueil du public sera inaugurée en 2017. I naugurer et ouvrir pour accueillir, j'en suis convaincu, des milliers d'administrés Ce pôle régional de connaissance de préservation et de valorisation est un projet de développement local lié à la protection et l'éducation, c'est un support d'études scientifiques de premier plan sur la faune, la flore et les changements climatiques avec la volonté de vulgariser et ainsi faire que tous les publics et notamment les plus jeunes puissent y avoir accès.

Nous travaillons actuellement sur un dossier de station touristique durable porté par le GIP littoral, ainsi c'est la dimension du tourisme qui va être valorisée.

Nous avons un projet de scénographie pour afficher également l'identité du site. Donc nous nous appuyons pour le fonctionnement de Certes et Graveyron, sur le code de l'urbanisme et sur la convention qui lie le Conservatoire du Littoral et le Département. Une convention tripartite signée par le Département et le Conservatoire avec chacune des structures hébergées qui prévoit les modalités de versement de leur redevance ou d'occupation avec un règlement intérieur qui est également annexé. Les charges de fonctionnement des structures seront assumées bien sûr par celles-ci comme le précise chaque convention.

Certes et Graveyron est un équipement de 3 700 mètres carrés à terme, et avec sa superficie de 540 hectares, on voit bien sur le Bassin d'Arcachon combien ce site qui compte pour la biodiversité, est remarquablement situé sur cette partie centrale du Département et sur la partie Est du bassin avec l'ouverture sur la faune et la flore qui sont extrêmement intéressantes.

Il nous faut bien sûr assumer le fonctionnement, les besoins en personnel sont évalués à 12,25 temps plein par déconcentration du service éducation à l'environnement et valorisation des espaces naturels et redéploiement du personnel qui va ainsi permettre de répondre en grande partie à la mise en place du Pôle. En complément il est proposé de recruter 2 contrats d'avenir, les former pendant 3 ans sur le métier de guide naturaliste car ils sont essentiels sur place, et les pérenniser, ça témoigne de l'engagement de notre collectivité pour accompagner les jeunes Girondins vers le marché de l'emploi. Il y a 2 agents d'accueil environnement et un guide naturaliste qui devront également être recrutés.

Cette équipe de 5 agents dédiés à l'accueil du public sera complétée durant la saison estivale - nous attendons bien sûr beaucoup de public - par des personnels saisonnier sur les espaces naturels sensibles gérés par le Département il y a Certes et Graveyron mais également le Delta de la Leyre.

Ce qui vous est proposé au travers de cette délibération, c'est de valider le projet de fonctionnement du domaine de Certes et Graveyron, d'autoriser les recrutements que je me suis permis de mettre en avant, d'autoriser le lancement du marché de scénographie pour l'aménagement intérieur du bâtiment d'accueil et de valider également les projets de convention qui sont destinés à chaque occupant du pôle et à chaque structure.

AVIS DE LA COMMISSION 03 – AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

Voilà Monsieur le Président présenté le projet Certes et Graveyron.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Madame COLEMYN...

Sonia COLEMYN :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le domaine de Certes et Graveyron, propriété du Conservatoire du littoral géré par le Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, propose un vote concernant une 2ème phase de travaux de rénovation de son patrimoine bâti. Elle sera financée à hauteur de 12 millions d'euros par la taxe d'aménagement, le soutien de l'Etat, de la Région et de l'Europe, et s'achèvera au printemps 2017.

Cette 2ème phase des travaux verra s'installer le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique, des collections archéologiques de la DRAC une pêcherie et la Ligue de Protection des Oiseaux.

Au sujet de cette dernière, il faut savoir que la LPO, organisation ultra puissante qui s'oppose aux chasses traditionnelles, manipule l'opinion publique, stigmatise le monde des chasseurs en oubliant qu'ils sont totalement engagés au quotidien dans la défense de la biodiversité ordinaire en milieu rural.

Les chasseurs ont également un rôle de régulateur des espèces et ils sont régulièrement confrontés à des militants de la LPO qui livrent combat entre autre contre la chasse à l'oie en février alors que cela devient une nécessité européenne pour réguler le nord de l'Europe.

Alors que la LPO est financée par de l'argent public au travers de subventions notons que les chasseurs n'obtiennent que de maigres subventions quand ils le demandent et qui sont sans commune mesure avec les sommes octroyées au profit de la Ligue de Protection des Oiseaux.

Alors même que ce projet de développement local en phase 2 présente de nombreux points positifs émanant des autres acteurs de ce partenariat avec notamment un support d'études scientifiques une ouverture à un large public dont les plus jeunes une complémentarité avec la réserve ornithologique du Teich, nous marquons notre désaccord à la présence sur ce site de la LPO et nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, d'autres interventions ? Jacques RESPAUD, Hervé GILLÉ...

Jacques RESPAUD :

Oui, juste pour dire que je voterai résolument pour cette délibération et j'ai particulièrement apprécié l'intervention de Jean TOUZEAU sur le sujet et sur les objectifs qui vont être assignés à Certes et Graveyron. Ce n'était pas évident au départ. Aujourd'hui, il l'a dit, c'est une vitrine. C'est vrai que c'est un pôle exemplaire parce que déjà on entend parler à l'étranger, on entend parler à l'international. Cela ne m'étonne pas de Jean TOUZEAU qui était mon prédécesseur aux affaires internationales. En effet, dans les pays avec lesquels nous sommes en collaboration, il y a un grand intérêt pour ce parc naturel, sur la biodiversité, son étude sur les conséquences des changements climatiques, sur l'évolution de la faune et la flore parce que ça nous concerne, ça concerne également bien d'autres pays et c'est pour ça qu'ils sont attentifs à ce que l'on fait. On s'est rendu compte que pas mal d'oiseaux vont du Sénégal « du delta du Saloum », jusque dans le secteur de Cork « dans l'estuaire de la Lee » en passant par le domaine Graveyron Certes. Voyez donc qu'il y a des conséquences internationales qui sont très importantes, en tout cas je me propose de travailler très prochainement avec la Direction de l'Environnement pour voir quelle impulsion on peut donner en international sur ce qui se fait sous notre espace. Je crois que cet espace le mérite qu'il a déjà une bonne réputation et qu'on peut en faire une excellente vitrine pour l'ensemble de la Gironde. Merci.

Hervé GILLE :

Merci Monsieur le Président, très rapidement, juste pour souligner l'intérêt aussi de ce projet qui travaillera aussi en transversalité avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne qui se situe aussi à proximité. Ça fait aussi un équipement à caractère structurant mais qui va développer aussi des politiques transversales il faut le souligner. Mais je voulais aussi indiquer que Monsieur Arnaud DELU est devenu Président récemment du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA), élu à l'unanimité de l'ensemble des collectivités adhérentes.

M. LE PRÉSIDENT :

Il y a t il d'autres interventions ? Je passe la parole à Jean TOUZEAU...

Jean TOUZEAU :

Oui simplement Monsieur le Président en conclusion, je voudrais souligner que c'est un projet au contraire qui démontre par son volet éducatif, Madame, que sur le même site on peut parfaitement concilier chasseurs, pêcheurs et LPO - d'ailleurs vous avez pu le voir sur place. Et que on peut pratiquer avec bien évidemment discernement chasse pêche et également la protection des oiseaux.

J'ai pu voir moi que la LPO joue un rôle extrêmement important sur Certes notamment lorsque elle soigne tout simplement les oiseaux victimes de la pollution des mers qui sont amenés et qui ensuite retrouvent leurs grands espaces de liberté, elle joue un rôle vraiment essentiel. Donc j'espère que ce volet d'éducation de formation permettra de mieux convaincre ce que l'on peut rassembler dans un pôle et ensuite dans les pratiques des uns et des autres vers des objectifs qui sont des objectifs partagés vertueux. Voilà simplement ce que je voulais ajouter à cette délibération et à ce pôle de la biodiversité qui va jouer un rôle très important en Gironde.

M. LE PRÉSIDENT :

Avant de passer au vote je voudrais compléter ce que vient de dire Jean TOUZEAU pour être allé très récemment sur le domaine de Certes et d'en avoir fait le tour.

D'abord, il m'a été permis de constater qu'il y avait des tonnes ; et qu'il y a pour entretenir ces tonnes et pour les utiliser, des chasseurs Donc, il n'y a aucune incompatibilité entre la LPO et la fédération des chasseurs.

Non il n'y a aucune incompatibilité, Madame, je ne sais pas si vous avez fait le tour du domaine de Certes, il est intéressant et pédagogique de regarder sur site et factuellement la réalité de ce qu'est le site de Certes.

Donc à partir de là il y a des collaborations avec les ACCA locales et la fédération des chasseurs dans ce cadre là il n'y a aucun problème d'usage local sur Certes entre les actions de la LPO et Jean TOUZEAU relevait le centre de soins des animaux dont les oiseaux et ceux qui sont éventuellement chassés à la tonne. C'est un centre de soins absolument remarquable et j'ai été époustoufflé par ce que j'ai vu et par la manière dont les personnes qui travaillent à cet endroit peuvent œuvrer pour la protection de la biodiversité quelle qu'elle soit et encore une fois aucune incompatibilité locale entre la LPO et les chasseurs donc je pense que nous pouvons collectivement considérer, je vous en appelle à la raison, mais je comprends que le dogmatisme populiste qui est le vôtre aille dans le sens de ce que vous avez exprimé, j'en appelle simplement la raison pour dire qu'il n'y a absolument aucune raison objective aujourd'hui de ne pas voter ce rapport alors même que les chasseurs sont associés au domaine de Certes et Graveyron et voire même plus qu'associés ils sont en usage de chasse sur le site. Voilà donc, c'était juste un appel à la raison mais après vous en faites ce que vous voulez.

Je vous propose donc de passer au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? La raison n'aura pas fait son chemin d'ici jusqu'au bout de l'hémicycle, j'en suis désolé. Le rapport est voté par le reste de l'Assemblée donc, quasiment l'unanimité, je vous en remercie.

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je redonne la parole, non je la donne cette fois-ci à Corinne MARTINEZ pour les orientations stratégiques d'amélioration de la responsabilité sociétale de l'organisation

Rapport n° : (3) 2

ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'AMÉLIORATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ORGANISATION – Feuille de route 2016-2018

Rapporteur : Corinne MARTINEZ

Monsieur le Président, cher collègues,

Dès le début du mandat, l'exécutif avait décidé de faire évaluer la responsabilité sociétale de l'organisation Départementale par un tiers extérieur AFNOR CERTIFICATION a réalisé cette évaluation selon le référentiel AFACQ 26000 collectivités norme d'excellence en matière de responsabilité. Des auditions et la collecte des éléments de preuves ont été réalisées en octobre et novembre dernier et le rapport a été remis en fin d'année 2015.

Le Département se situe au 3ème niveau de progrès sur une échelle qui en compte 4 avec une note de 569 sur 1000 il se situe au niveau de responsabilité dit « confirmé ». La norme AFAQ 26000 étant une norme d'excellence, la moyenne se situe autour de 300 points la note reçue par le Département et le profil homogène des pratiques et des résultats de ses activités et de son fonctionnement démontre l'ancrage réel de la stratégie de responsabilité sociétale au sein de l'institution.

Sans diminuer nos efforts il s'agit aujourd'hui d'en assurer l'appropriation par tous et la lisibilité pour tous les partenaires et les Girondins. Le rapport remis par l'AFNOR Certification était dense voire même très dense les services ont travaillé en transversalité pour se l'approprier et mettre en place un système de suivi et d'amélioration continue au regard de l'ensemble des préconisations.

Afin de renforcer la visibilité de la volonté Départementale en matière de responsabilité sociale et environnementale, un travail d'identification des préconisations au niveau stratégique qui a été menée par l'ensemble des Vice-présidences au 2^{ème} trimestre et permet de dégager les principales orientations pour les 3 prochaines années.

Ces orientations stratégiques sont réunies dans une feuille de route d'amélioration de la responsabilité sociétale de l'organisation qui est annexée au présent rapport.

Elle concerne de nombreux axes. Elle intègre bien sûr des projets territoriaux des parties prenantes et travaille sur les thèmes de la participation citoyenne, de la communication autour de développement durable,

de la responsabilité sociétale d'éco conditionnalité, des ressources humaines, la santé et la sécurité, la responsabilité sociétale des entreprises d'aménagement de l'habitat, le patrimoine des collèges, des services aux populations, l'action sociale et l'insertion, le tourisme, la mobilité durable entre l'environnement, la biodiversité d'énergie, de l'eau, l'agriculture la forêt, des déchets et la gestion des risques.

Alors j'aurais pu être désolée de vous égrainer une liste aussi longue pas très loin du déjeuner mais je ne le suis pas parce que cette liste est longue, mais elle témoigne d'un profond ancrage de cette préoccupation dans toutes nos politiques publiques.

Ces orientations seront bien sûr l'objet d'un suivi d'une communication annuelle par Vice-présidence dans le cadre du rapport de situation au regard du développement durable présenté au Débat d'Orientation Budgétaire.

Donc la proposition de la délibération est de réaffirmer la responsabilité sociétale du Département et sa démarche d'amélioration continue et d'innovation, d'adopter la feuille de route 2016/2018.

AVIS DE LA COMMISSION 03 – AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame le rapporteur, y a -t-il des interventions ? Monsieur DE FOURNAS...

Grégoire DE FOURNAS :

Oui Monsieur le Président, bon rapidement sur le fond, il est quand même difficile à lecture de la délibération de comprendre qu'est exactement responsabilité sociétale, ni exactement quelle est l'action du Département pour y arriver. Je fais une intervention sur la forme on nous demande d'adopter la feuille de route 2016/2018 qui se trouve annexe mais on n'a pas de feuille de route 2016/2018 en annexe. Je crois que c'est quand même mieux pour le travail des élus que l'on reporte la délibération.

M. LE PRÉSIDENT :

Nous vérifions si l'annexe a été fournie où pas...

Grégoire DE FOURNAS :

Je n'ai même pas reçu de mail.

M. LE PRÉSIDENT :

Bon écoutez, le rapport a été transmis dans les délais mais pas l'annexe, je considère donc qu'il faut reporter ce rapport. Nous passons, nous laissons le rapport sur les ports Départementaux pour cet après midi puisque Philippe DORTHE ne peut pas être présent ce matin mais en début d'après midi.

Je propose de passer à la Vice-présidence Jeunesse Culture Sport et Vie Associative avec un premier rapport sur la culture. La parole est à Michelle LACOSTE pour le règlement d'intervention opération histoire et citoyenneté aux archives Départementales.

Rapport n° : (5)1

RÈGLEMENT D'INTERVENTION OPÉRATION « HISTOIRE ET CITOYENNETÉ AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES » DÉFINIE DANS LES APPELS A PROJET COLLÈGE

Rapporteur : Michelle LACOSTE

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues et le Département de la Gironde mène une politique active et volontariste de soutien aux collèges visant à développer la citoyenneté l'autonomie et la créativité des collégiens. Cette politique se traduit notamment par un concours financier apporté aux établissements participant à l'appel à projets collèges.

Les Archives Départementales de la Gironde disposent d'un service éducatif qui accueille plus d'un millier d'élèves chaque année et bénéficie du soutien de l'éducation nationale grâce à la mise à disposition d'enseignants. L'offre du service éducatif figure dans l'appel à projets collèges au titre de l'éveil à la citoyenneté dans un dispositif intitulé Histoire et citoyenneté aux archives Départementales qui a permis une augmentation de la fréquentation des collégiens depuis l'ouverture du bâtiment Cours Balguerier Stuttenberg en 2011.

Afin de favoriser la venue de collégiens aux archives Départementales et de réduire ainsi les inégalités d'accès à ce service culturel et d'affirmer ainsi les solidarités territoriales, est soumis à votre validation ce jour la mise en œuvre de nouveaux dispositifs permettant la prise en charge des coûts de transport à 100% pour les collèges hors Bordeaux Métropole qui participent aux opérations inscrites dans le cadre des appels à projets collèges à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 cette aide financière aux transports a été budgétée au BP 2016.

AVIS DE LA COMMISSION 05 – CULTURE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Pas d'interventions ? Je propose de passer au vote. Il y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Pardon ? Excusez-moi, Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

C'est une très bonne initiative. Ce qui serait peut être intéressant dans notre réflexion c'est qu'il puisse y avoir un bilan en fonction de la venue de tous nos collèges pour avoir une synthèse et qu'il y ait une mutualisation un tout petit peu de ces actions pour voir comment l'année suivante et les années au fur à mesure nous pouvons faire évoluer cette envie.

L'envie est intéressante, le projet est intéressant mais c'est toujours intéressant de tenir compte des observations et de la mise en réseau finalement pour atteindre des objectifs que nous serons amenés à fixer de façon beaucoup plus précis. C'est un essai, c'est une mise en place, c'est normal que les objectifs ne soient pas excessivement précis aujourd'hui. Mais dans l'avenir, des objectifs je pense, pourront se mettre en place en ayant écouté celles et ceux qui auront utilisé ces lieux. Donc bonne opération mais je crois qu'on doit aller encore plus loin l'année prochaine voir dans 2 ans en tenant compte des uns et des autres.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci cher collègue. Pas d'autres interventions ? Je n'ai loupé personne cette fois dans l'hémicycle ? Non ? Je propose donc cette fois que l'on passe au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc le rapport est voté à l'unanimité.

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie, je passe la parole à Isabelle DEXPERT, pour les nouvelles modalités de gestion du PDI PR.

Rapport n° : (6)1

**NOUVELLES MODALITÉS DE GESTION DU PLAN DÉPARTEMENTAL
DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)**

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Durant près de 30 ans le Département a aménagé et balisé environ quatre mille huit cents kilomètres de chemins de randonnée. Dans le cadre de nos obligations réglementaires et je fais référence aux lois du 22 juillet 83 et du 6 juillet 2000 et du code du sport et dans la continuité de l'audit que nous avons fait réaliser nous rénovons notre mode de gestion du plan Départemental des itinéraires de promenades et de randonnées autrement appelé PDIPR.

Cette délibération que nous vous soumettons est une nouvelle étape de la redéfinition de notre politique dont nous avons adopté le principe en 2014 et les modalités d'aide aux territoires l'an dernier. Tout en affirmant le principe de protection foncière il s'agit là de préciser la répartition des interventions entre les territoires et le Département en fonction de la catégorie à laquelle appartient le cheminement.

Trois catégories ont ainsi été établies :

- les grands itinéraires de dimension Départementale avec donc un maintien en gestion et maîtrise d'ouvrage Départemental,
- le transfert à l'échelon intercommunal de la gestion des cheminements de dimension communautaire avec aides financières et d'ingénierie,
- le transfert à l'échelon communal de la gestion des cheminements de dimension plus local avec aide financière également et d'un générique.

Nous vous proposons également d'élargir nos possibilités d'aide en matière d'ingénierie et d'accompagnement financier à savoir la priorisation des dépenses en maîtrise d'ouvrage pour le statut « voies vertes », la nouvelle possibilité d'aide aux frais d'animation et de valorisation des espaces sites et itinéraires je fais référence aux ESI et la possibilité d'aide aux frais d'entretien des ESI et itinéraire de promenade et de randonnée par les collectivités et établissements publics.

Jusqu'au 31 décembre 2016, le Département continuera donc d'assurer la maintenance des équipements existants sur ces itinéraires et ce jusqu'à leurs délégations aux communautés de communes et communes conformément aux dispositions des conventions de gestion.

Il est proposé d'appliquer ces nouvelles dispositions donc à compter du 1^{ER} janvier 2017 Monsieur le Président nous demande de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités de gestion du PDIPR.

AVIS DE LA COMMISSION 06 – SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente. Quelqu'un souhaite t-il intervenir sur ce dossier ? Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Oui Monsieur le Président,

J'ai été saisi pour des raisons multiples et variées par une association du Médoc qui s'occupe des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ils vous ont demandé de voir si les services ne pouvaient pas réétudier un tout petit peu certains tracés afin de les réactualiser ou du moins de les rendre beaucoup plus visuels à tous points de vue. Alors si le dossier ne vous est pas parvenu, ça peut arriver aussi, je l'ai en double et je peux éventuellement vous le faire passer pour que l'on puisse leur donner une réponse assez précise sur le sujet. Je pense que ça fait partie de ces chemins qui tracent l'Europe entière et au-delà, ce serait intéressant que l'on ait un œil attentif et pourquoi pas constructif à leur demande.

M. LE PRÉSIDENT :

Alors, la demande m'est effectivement parvenue et donc il s'agit notamment d'une signalétique plus adaptée à la sortie du Bac de LAMARQUE pour revenir justement jusqu'à BLANQUEFORT etc ...et revenir vers la Métropole donc c'est un dossier en cours de travail auprès des services mais Isabelle DEXPERT peut confirmer.

Isabelle DEXPERT :

Les voix Jacquaires font effectivement partie des cheminements que le Département va regarder en gestion donc ce travail de territoire va se poursuivre avec les associations concernées sur l'ensemble du territoire Girondins. Il y a des choses en cours ; Il faut juste un tout petit peu de temps.

Quand c'est comme ça tu peux m'interpeller en amont, il n'y a aucun souci et comme ça on fait le point avec les équipes, ensemble comme nous avons l'habitude de le faire. D'accord pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne la parole à Isabelle DEXPERT pour le plan girondin d'action enfin en faveur de la jeunesse le projet génération 11/25.

Rapport n° : (7)1

PLAN GIRONDIN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE « PROJET GÉNÉRATION 11-25 ANS »

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Après le temps de l'évaluation à laquelle plus de 5100 jeunes et le Président nous l'a rappelé ce matin et quelques 600 professionnels ont participé l'an dernier et que vous pouvez effectivement consulter sur gironde.fr, voici donc le temps, non pas des rires et des chants, mais de l'action qui témoigne de notre engagement en faveur de la jeunesse (mais oui c'est la culture) la délibération soumise à votre voix est le fruit d'un travail collaboratif et transversal.

Elle met au jour la multitude de nos actions en faveur des jeunes Girondins, elle répond à leur demande forte d'actes concrets prouvant combien la jeunesse reste une priorité pour le Département qui depuis 2005 a affirmé son rôle majeur dans ce domaine.

Ce plan girondin d'action en faveur de la jeunesse s'articule autour de 3 orientations politiques transversales.

- garantir l'égal accès de tous les jeunes au droit commun
- favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes.
- Permettre aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la société en créant des outils adaptés pour soutenir leurs initiatives leur créativité et bien entendu exercer leur citoyenneté

Quinze objectifs et 45 mesures déployées au cours des 5 prochaines années et déclinées dans les territoires girondins en adéquation bien entendu avec les Pactes Territoriaux, répondent aux principales problématiques issues de la consultation.

Parmi ces mesures, le développement du service civique, et des collègues y ont déjà fait référence, donc au sein de notre institution et de différentes directions, la mise en oeuvre du projet éducatif départemental de l'école dans les collèges auquel nous associe Alain MAROIS en transversalité avec la direction des collèges, le développement d'actions de prévention santé et pour l'égalité filles-garçons le renforcement des aides à la mobilité, la création d'un dispositif pour améliorer l'accessibilité des jeunes à la culture et la consultation régulière des 11/25 en utilisant les opportunités offertes par l'outil numérique.

Monsieur le Président nous demande donc de bien vouloir approuver le plan girondin d'action en faveur de la jeunesse et d'acter les axes de travail et d'action qui figure au titre de nos priorités Départemental.

AVIS DE LA COMMISSION 07 – JEUNESSE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente. Quelqu'un souhaite t- il intervenir ? Oui, Madame DUMAS.

Fabienne DUMAS :

Merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

Je rebondis sur cette action en faveur de la jeunesse, parce qu'il s'agit non seulement d'une grande responsabilité mais aussi d'une obligation du Conseil départemental de la Gironde. Oui, il est essentiel de mettre en place des actions concrètes pour accompagner les jeunes Girondines et Girondins. Le Conseil départemental mesure l'enjeu qui est le sien en présentant un nouveau plan girondin d'action en faveur de la jeunesse. Le groupe Gironde AVENIR s'en félicite comme nous voyons avec bienveillance l'arrivée de jeunes en service civique dans cette institution.

Néanmoins et c'est le but de mon intervention aujourd'hui le Conseil Départemental a un devoir de résultats parce que notre jeunesse évolue il s'agit là de ne pas avancer à contretemps. Aussi le groupe Gironde Avenir sera vigilant à ce que les énoncés d'aujourd'hui ne restent pas sans résultats nous serons notamment attentif et moi particulièrement à la prévention des situations de fragilité à l'approche de l'âge des 25 ans.

Ces jeunes Girondins de 25 ans en difficulté viendront malheureusement enfler les rangs des demandeurs de RSA et pour qui les opportunités se raréfient. Aussi, si nous notons un plan construit dans la concertation nous serons particulièrement vigilants aussi à sa mise en oeuvre sur le terrain. La question de la jeunesse si étendue soit elle est trop importante pour se contenter de promesses.

Permettez-moi Madame la Vice présidente de notifier ici clairement l'une des préoccupations majeures du groupe Gironde Avenir. La prise en charge juste et pertinente des besoins sur l'ensemble des territoires du Département des jeunes Girondins pour les années à venir. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite t-il intervenir ? Pas d'autres interventions ? Je redonne donc la parole à Isabelle DEXPERT

Isabelle DEXPERT :

Merci de cette intervention qui ne fait que confirmer ce que nous nous disons au fil de nos différentes commissions, et ce depuis maintenant un an, où effectivement nous n'avons pas l'habitude de dire mais de faire ou quand nous disons, nous faisons.

Donc ce plan n'a pas d'autre projet que cela, à savoir des engagements, une évaluation et j'en ai parlé tout au fil de cette nouvelle mise en oeuvre de ce plan, la parole aux jeunes. Je ne crois pas que nous ayons failli jusqu'alors.

Il est bien compliqué aujourd'hui d'être jeune mais le Département encourage, accompagne nos jeunes. On a constaté lors de la remise des diplômes de service civique vendredi dernier que l'ensemble des cohortes que nous avons reçu était juste enthousiaste et que pour le nombre de ces jeunes, et c'était leur mot, ils avaient enfin réussi quelque chose, ils avaient trouvé leur place dans des collectivités qui nous ont accompagnés dans ces actions.

Donc je crois qu'effectivement nous ne sommes pas dans le discours et que le discours et je sais que vous êtes vigilant à tout cela, nous avons avec notre collègue Jean Marie DARMIAN, continuer à avancer sur nos réflexions sur l'IEJ et nous pouvons donc d'ores et déjà dire que sur la fin de l'année les projets que nous avons avec le financement européen vont pouvoir se mettre en place donc sur du service civique mais pas que, avec un travail sur des plates-formes de repérage d'accompagnement le travail se fait en lien également avec toutes les associations qui travaillent sur les territoires, les missions locales donc oui si vous aviez besoin d'être rassurée je puis vous affirmer que nous serons très très vigilants et beaucoup d'entre vous me connaissent comme quelqu'un de plutôt entêté et pragmatique et je n'ai pas l'intention de changer.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien donc ce rapport est soumis au vote de l'Assemblée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie.

Un homme, une femme..... chabadabada

Je vous propose de laisser la parole à un duo, Pascale GOT et Bernard CASTAGNET pour présenter le schéma d'orientation pour le développement du tourisme fluvial en Gironde.

Rapport n° : (8)1

SCHEMA D'ORIENTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME FLUVIAL EN GIRONDE

**Rapporteurs : Bernard CASTAGNET
Pascale GOT**

Bernard CASTAGNET :

Eh oui Monsieur le Président, nous allons travailler en stéréophonie.

Alors ce rapport qui est présenté sur le schéma d'orientation pour le développement du tourisme fluvial en Gironde constitue un axe majeur de la politique touristique Départementale associée à la création d'un régime d'aides innovant : la convention d'aménagement de port.

En effet, face à l'essor récent du tourisme fluvial et au regard du potentiel économique que représente cette activité, le Président du Conseil départemental a convoqué une conférence Départementale qui a débattu pendant 4 mois des conditions nécessaires au développement d'une filière tourisme fluvial sur les rivières girondines sans oublier le canal. Tous les partenaires publics et privés ont participé activement, donc il s'agit d'une démarche de co-construction qui a associé, non seulement les opérateurs, mais également les gestionnaires d'équipements ou de bassin de navigation ainsi que les collectivités locales.

C'est une démarche qui a permis de partager des objectifs notamment pour résoudre la problématique d'inadéquation constatée entre l'offre actuelle d'équipements et de services au regard de la demande qui explose. Il s'agit de satisfaire à une meilleure, à de meilleures conditions de sécurité de fiabilité des équipements qui existent mais également d'améliorer la navigabilité des bassins concernés de les ouvrir un peu plus qu'ils ne le sont notamment à aval de l'estuaire en direction de Royan, en amont de la Garonne en direction de Langon, en amont de la Dordogne en direction de Sainte Foy la Grande, sans oublier l'Isle et je le répète le canal de Garonne.

Donc, objectif à poursuivre et surtout précautions à prendre pour que le développement de la filière soit optimal, bien sûr utile au développement des sites d'escale et des pays environnants et surtout sûr pour les passagers et l'écosystème. En effet, l'ambition du Département avec ce schéma est de co-construire une politique de filière touristique fluviale pour orienter l'action publique vers des projets intégrés et globaux sur une durée de 5 ans. Pour répondre à ces objectifs, nous avons proposé des conventions d'aménagement de ports qui seront donc ainsi proposées aux communes ou aux EPCI à fiscalité propre, un accompagnement dans l'aménagement de leur port et de ses abords pour créer un lien entre le centre bourg et l'espace portuaire sur les bases d'une étude préalable.

Il y aura donc un certain nombre de conditions d'éligibilité à ces conventions d'aménagement de ports en particulier la nécessaire mise en tourisme des territoires concernés par ces haltes nautiques également d'intégration urbaine et paysagère de ces équipements au regard de l'environnement immédiat et tout ce qui concerne la prise en charge de contraintes environnementales notamment en matière de gestion de déchets. Les équipements et les services soutenus par la puissance publique notamment par le Département au travers des pactes territoriaux des COTT et des conventions d'aménagement de ports, répondront d'abord aux besoins exprimés par les professionnels de la filière en prenant en compte les contraintes techniques, écologiques, juridiques et économiques.

Avant de céder la parole à Pascale GOT qui va donc développer les axes de notre schéma je voudrais particulièrement insister sur nos engagements en termes de gouvernance et nos propositions en termes de gouvernance de ce schéma qui est un schéma d'orientation qui a vocation non seulement à évoluer mais à être évalué. C'est ainsi que nous mettrons en place une conférence annuelle qui suivra la mise en œuvre des objectifs que le budget dédié aux politiques territoriales permettra au Département d'impulser et d'accompagner et nous mettrons en place aussi un Forum des escales girondines qui aura pour vocation de décider d'actions indispensables à développer la filière en direction du tourisme fluvial notamment pour tout ce qui concerne l'harmonisation des règlements, harmonisation indispensable des règlements d'utilisation, des règlements de navigation, également harmonisation des tarifs, il y a des disparités importantes entre les différentes escales et également de traiter l'amélioration de gestion des équipements dans une logique de mutualisation.

Voilà, je vais maintenant passer la parole à Pascale qui va développer les axes de ce schéma.

Pascale GOT :

Merci Monsieur le Vice- président. Donc, dans ce schéma, on peut dégager 5 axes principaux.

D'abord renforcer la structuration de l'offre touristique avec notamment de permettre de connecter le tourisme fluvial avec 2 piliers principaux de notre politique touristique Départementale que seront l'oenotourisme , l'itinérance et dans l'itinérance d'y intégrer bien sûr tout ce qui est environnemental et on vient de le voir avec les délibérations précédentes, mais également patrimoniale et culturelle et ça je pense que c'est une porte d'accès complémentaire vers tout ce potentiel dont bénéficie le Département de la Gironde.

La 2^{ème} chose, c'est de faire redécouvrir aux Girondins et bien sûr aux personnes, aux touristes, nos fleuves. Nous nous sommes peut-être un petit peu détourné de nos fleuves d'une manière générale et donc le tourisme fluvial va permettre cette réappropriation en termes j'allais dire, ludiques, mais aussi en termes économiques parce que ce tourisme fluvial évolue très sérieusement et favorablement tous les ans et on a dans ce secteur touristique une croissance à 2 chiffres sur le plan économique.

Il a été dit également que tous les équipements devront s'inscrire dans le respect environnemental donc dans des normes précises de manière à bien faire coïncider équipement et protection ensuite il est apparu nécessaire tout au long de ce travail lors du schéma Départemental d'arriver à une gestion équitable et harmonisée et plus professionnels des pontons il y a encore une diversité tarifaire, une diversité de gestion, qui mérite une réorganisation et une harmonie de manière à pouvoir être que notre bassin de navigabilité soit aussi attractif que les autres bassins de navigabilité au niveau du territoire national.

Et puis ensuite il faut améliorer l'attractivité de ce bassin notamment en le sécurisant et en le rendant plus navigable puisqu'aujourd'hui on sait que les croisiéristes cherchent à avoir des temps de balades, si je peux parler ainsi, beaucoup plus long que ce que l'on propose actuellement. Donc sécurisation et quand je parle

de sécurisation c'est notamment au niveau des ponts où nous avons besoin de moderniser tout ce qui est de l'ordre de la signalétique.

Voilà pour les 5 axes principaux, vous avez plus en détail dans la délibération ce qu'ils peuvent comporter. Je voudrais rappeler effectivement la poursuite de ce travail à travers ce qu'a dit Bernard sur la conférence annuelle et le Forum des escales girondines. Ce travail va nous permettre de continuer la mobilisation, la concertation qui a été générée par ce schéma Départemental. Et à ce moment là du propos de remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette co- construction de ce schéma Départemental, que ce soit bien sûr les institutionnels que ce soit les services du Département que ce soit des services de Gironde tourisme que ce soit Muriel DUROURE qui a été donc chargée de mission pour concocter ce schéma Départemental je pense que tout le monde a pu s'exprimer et donc continuera à s'exprimer à travers la conférence annuelle et le Forum des escales.

Voilà pour l'essentiel de vous dire que quelques petits ajouts ont été faits en termes de formes dans le schéma Départemental mais surtout un ajout qui n'est pas de la forme mais qui est un ajout actif et qui prévoit donc une réflexion qui sera lancée au niveau de la navigabilité sur la Dordogne entre Libourne et Ste Foy la Grande donc on complète notre schéma Départemental via une étude technique et un diagnostic qui va permettre d'étudier la faisabilité d'une restauration de la navigabilité entre cet itinéraire. Cette étude qui sera menée avec EPIDOR bien entendu comme sur l'ensemble du schéma cette extension devra permettre l'émergence de nouveaux projets touristiques et de l'attractivité bien entendu économique et touristique sur la Dordogne. Voilà les modifications sur ce schéma Départemental.

Globalement, un schéma Départemental qui est ambitieux, je crois pouvoir le dire, et qui à ce titre a reçu :

AVIS DE LA COMMISSION 08 – POLITIQUE ET ECONOMIE TOURISTIQUES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 2 – AIDES AUX COMMUNES ET AUX EPCI : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Oui Bernard CASTAGNET veut compléter...

Bernard CASTAGNET :

Juste un mot pour souligner que cette démarche participative de CO construction a été conduite en internat grâce aux compétences de nos collaborateurs que je voudrais remercier tout particulièrement notamment Muriel DUROURE qui a conduit la démarche, mais Frédéric PERRIERES également Laurent GOMMET, Alain VIVIEN qui a animé un des 3 ateliers. Egalement remercier GIRONDE TOURISME, Jean-Marie MARCO et Cédric NAFRICHOU et Florence BARADAT pour le service du Département.

M. LE PRÉSIDENT :

Avant de donner la parole, juste souligner le fait que c'est une grande satisfaction pour ce qui me concerne de voir ce schéma enfin être présenté. Je dis enfin mais vous avez pris le temps qui était nécessaire mais je trouve et que c'est une vraie nécessité effectivement que d'avancer sur ce champ là parce que nous sentions bien que la croissance exponentielle du tourisme fluvial en Gironde pose un certain nombre de questions sur son organisation. La solution de la ligue de la conférence Départementale des différents acteurs qui ont été associés nous paraît être une bonne solution donc merci pour le travail accompli, je crois qu'il était vraiment nécessaire que nous en arrivions là. Y a t-il des prises de parole ? Oui Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Quelques mots pour remercier Bernard CASTAGNET et l'ensemble de l'exécutif d'avoir accepté d'insérer cet amendement que j'ai proposé concernant la navigabilité sur la portion de la Dordogne allant de Libourne à

Ste Foy la Grande. C'est un amendement un peu de dernière minute mais c'était très important qu'il figure à l'intérieur du schéma Départemental de tourisme fluvial.

Pourquoi ? Parce que d'abord il y a là le souhait réel de l'ensemble des élus je remercie aussi Christelle GUIONIE d'avoir soutenu cette démarche, l'ensemble des élus sur l'ensemble du linéaire de travailler ensemble à l'émergence d'un projet touristique sur cette portion de Dordogne.

Or, il se trouve que cette portion de Dordogne est en grande difficulté aujourd'hui notamment sur la partie qui va de Branne, disons de Castillon jusqu'à Sainte Foy. Elle est colonisée par des herbiers, il y a des secteurs où le tirant d'eau est devenu tellement faible, qu'on ne peut plus naviguer ce qui fait que au-delà même du tourisme, ça pose des questions fondamentales sur les activités nautiques et sportives. Donc il y a réellement la nécessité de travailler sur cette portion de Dordogne le faire évidemment dans le respect des contraintes environnementale et respect de l'écosystème ça va de soi mais je souhaite vous dire Monsieur le Président que l'ensemble des élus qui était présent il y a 2 jours en mairie de Castillon la Bataille, toutes tendances confondues, ont exprimé le souhait de travailler à un projet touristique commun qui viendra conforter la démarche qui est prise ici sur ce schéma voilà que je voulais juste souligner ces éléments qui me semble intéressant pour la suite. Qui poseront aussi la question de nos rapports avec le délégataire EPIDOR dans le cadre des travaux techniques qui ne manqueront pas de devoir être réalisés, pour voir comment on pourrait aménager tout ça et donc qui s'inscrivent aussi dans une certaine logique de rafraîchissement de la gouvernance au sein d'EPIDOR.

M. LE PRÉSIDENT :

Qu'en termes élégants ces choses là sont dites.... Qui souhaite intervenir ? Jean-Marie DARMIAN...

Jean Marie DARMIAN :

Incidence qui ne vous échappe pas, c'est que l'on vient de déployer un schéma Départemental et dire que c'est bien la preuve que ce n'est pas contradictoire avec la démarche présentée par Christine BOST tout à l'heure, puisque nous sommes déjà dans des engagements du Département.

Mais je voudrais faire une incidence financière. Ce schéma, il est déjà très présent en Gironde à travers, et ce n'est pas Dominique VINCENT qui va me contredire, au contraire, il va m'apporter je le sais un soutien, par l'implication du SDIS 33 dans le problème du tourisme fluvial. Parce qu'il vous échappe pas que l'année dernière lorsqu'on a présenté le budget qui a été adopté heureusement par une majorité d'entre vous, il y avait une subvention complémentaire au SDIS33 pour ses investissements et je dois vous dire que le tourisme fluvial représente, je parle sous le contrôle des membres de la commission d'appel d'offres, 3 millions d'euros d'investissement du SDIS pour garantir la sécurité du tourisme fluvial.

Par là, je voulais souligner quelque chose qui n'est qu'une incidence par rapport à un projet qui est remarquable et que je soutiens, c'est tout simplement dire que nous avons à faire à de plus en plus d'augmentation des risques sur le Département et que vous n'avez peut être toujours conscience que ces risques ou ces schémas ont des répercussions financières indirectes qui nous oblige à acheter 2 bateaux et pour la petite histoire en Italie puisque nous n'avons pas trouvé de constructeur en France capable de faire 2 bateaux de sauvetage et pour le tourisme fluvial, la note qui a été présentée au Département et que nous avons tenté d'aider se monte, je le répète, à trois millions d'euros donc nous sommes déjà en plein dans le schéma Départemental du tourisme fluvial.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien, d'autres interventions ? Stéphane SAUBUSSE qui avait demandé avant et Xavier LORIAUD ensuite...

Stéphane SAUBUSSE :

Mes chers collègues, Monsieur le Président,

Le groupe écologiste partage évidemment les objectifs Départementaux de ce schéma d'orientation pour le développement du tourisme fluvial en Gironde en particulier celui qui consiste à exiger la prise en compte de l'environnement de l'activité et surtout qu'en lisant le fascicule je me suis rendu compte que c'était l'environnement dans notre acception donc c'est très bien.

Mais évidemment il ne peut y avoir de développement du tourisme fluvial sans développement des transports fluviaux. Les fleuves doivent retrouver pleinement leur rôles de voies de circulation, rappelons que Bordeaux fût au siècle dernier un grand port maritime et fluvial.

Ce travail entamé sur les petits ports est très intéressant. Certes la navigabilité du bassin fluvial doit être améliorée mais pour les écologistes, les paquebots ne sont pas une priorité bien au contraire. Nous militons pour le développement d'un tourisme plus léger émetteurs de beaucoup moins de gaz à effet de serre. Les transports en commun ne doivent pas être les oubliés du fleuve.

Sur l'estuaire, les bacs BLAYE/LAMARQUE et le VERDON/ROYAN ont déjà un rôle touristique indéniable surtout l'été. Il est essentiel de valoriser et renforcer cet outil j'en ai d'ailleurs largement discuté avec Madame la Vice-présidente de la commission mobilité qui m'a dit qu'effectivement, les bacs pouvaient être un support pour le tourisme fluvial et aussi pour le tourisme en Gironde plus généralement. Nous espérons également le développement d'un tourisme multimodal qui puisse prendre son essor rapidement au niveau du Département. Ainsi, on peut quand même se poser la question de travailler pour les croisiéristes mais les cyclistes qui viennent parfois de très loin et en particulier de l'Europe du Nord peuvent difficilement faire du stop pour prendre les paquebots et s'arrêter à Bordeaux ou ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. La parole est à Xavier LORIAUD.

Xavier LORIAUD :

Monsieur le Président, Chers collègues,

Simplement, pour m'associer à ce qui a été dit pour suivre ce dossier de près puisque BLAYE fait partie des destinations qui dès 2011 ont été concernées avec l'arrivée notamment du premier bateau le princesse d'Aquitaine et c'est vrai qu'en peu d'années, nous ne nous doutions pas de l'essor que prendrait le tourisme fluvial. Et donc, c'est parce qu'il faut le dire, quand le travail est de qualité et qu'il est bien mené, donc nous associer à ce qui vient d'être dit et dire que le Département effectivement dans ce cadre là était sûrement la collectivité la mieux à même de fédérer justement les énergies et les volontés au travers de ce tourisme fluvial qui se développe et donc j'ai pu suivre aussi ces travaux dans un très bon état d'esprit c'est vrai Bernard que cette co-construction elle est réelle, il faut le souligner. Ce que je voudrais dire en quelques mots qui est important par rapport à tous les acteurs et les collectivités qui gravitent autour de ce tourisme fluvial, c'est d'améliorer effectivement, d'harmoniser et d'échanger parce que c'est vrai qu'en termes de tarification en termes d'ordures ménagères ce sont peut être des problèmes un peu subalternes mais qui ont leur importance, aussi l'environnement, et toutes ces questions là et méritent d'être traités bien sûr ensemble et donc ce schéma nous y appelle et donc nous y sommes bien sûr très favorable.

Ce que je voudrais dire aussi c'est de ne pas oublier la cohabitation de tous les acteurs et notamment les acteurs locaux que sont les compagnies locales qui font ce que l'on appelle le River CRUISE, le bateau à la journée qui sont pour certains depuis de nombreuses années sur notre territoire. Et je pense qu'il faut veiller aussi à cette harmonie notamment sur l'utilisation des pontons entre ces compagnies locales qui sont souvent aussi pilotées par des locaux, des Girondines et des Girondins qui travaillent avec ces compagnies nationales, voire internationales qui viennent sur notre territoire.

Je pense que ça, il faut le surveiller, le veiller de près, et après par rapport aux Conventions d'aménagement de Port, c'est vrai que les Conventions d'Aménagement de Bourg ont fait leurs preuves, c'est une réalité. Donc, partir sur ce même schéma, je pense que c'est une bonne idée. Des choses qui fonctionnent, il faut savoir les perpétuer. Après, ce sera à voir, parce que je pense qu'il y a de gros besoins sur les différentes communes de Gironde, de voir évidemment les lignes budgétaires qui vont être affectées pour porter ces projets, parce qu'encore une fois, les besoins sont immenses.

Et terminer par l'intérêt aussi de ces conventions que je vois par le prisme de ma commune, mais si on peut améliorer les conditions d'accès ça permettra aussi d'investir pour les populations locales qui vivent dans nos communes et peut-être de leur permettre d'accepter encore de manière plus intéressante, l'arrivée de ces populations qui viennent en bateau découvrir notre territoire, notre patrimoine, parce que nos populations locales y auront un intérêt puisque le cadre de vie sera amélioré pour elles aussi au quotidien. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci la parole est à Isabelle HARDY...

Isabelle HARDY :

Merci beaucoup Monsieur le Président,

Juste pour illustrer le développement de cette activité et pour dire qu'effectivement il y a beaucoup de choses qui se passent en ce moment, je souhaitais inviter l'ensemble de nos collègues qui le pourraient, à venir assister demain soir à l'inauguration d'un nouveau ponton qui va renforcer la capacité d'accueil des bateaux sur Libourne et ce ponton se place justement sur la commune d'Arveyres. Donc effectivement si vous pouvez, si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que vous pourrez voir donc la mise en place de ce nouveau ponton. Merci

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, quelqu'un d'autre soit-il intervenir ? Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Oui Monsieur le Président, si je ne prends pas la parole sur le sujet, le Vice-président aux finances et les Présidents du SDIS seraient déçus. Moi je suis ravi de voir que nous tirons tous dans le même sens car c'est logique, c'est normal. Je pense qu'il faudrait ouvrir un dossier, Monsieur le Vice-président aux finances, avec celles et ceux qui bénéficient justement de l'opération. Alors je ne parle pas des communes où ça va de soi mais quand même nous avons des opérateurs très importants ayant pas mal de finances grâce à beaucoup de choses. Ils nous obligent à nous équiper de bateaux et c'est normal mais ça serait peut être intéressant qu'il y ait là aussi un certain partenariat une certaine redistribution pour l'acquisition et la sécurité de leur propre travail. Car c'est très bien de lancer des opérations et une fois que c'est fait, on met le SDIS devant le fait accompli et comme le SDIS c'est sur financements, on va dire presque toujours en totalité du Département, et l'on dit au Département maintenant, à vous de financer. Alors dieu sait que je vais voter avec les 2 mains tout ce qui vient d'être dit, mais quand même on pourrait ouvrir et peut être un certain Port autonome, je pourrais en citer d'autres, leur demander de rentrer dans un partenariat, ce ne serait pas plus mal.

Voilà Monsieur le Président ce que je pouvais dire avec beaucoup de réalisme. Mais il faut le dire aussi parce que ça commence à suffire de nous mettre devant le fait accompli et à nous de payer. Le Département n'est quand même pas un tiroir caisse.

M. LE PRÉSIDENT :

Je confirme que ce sont déjà trois millions qui ont été consacrés à l'acquisition de bateaux pour effectivement éventuellement intervenir en cas de problème sur la Garonne.

Mais effectivement, la réflexion est tout à fait pertinente mais de là à imaginer un PPP avec des croisiéristes c'est un autre sujet.

Bernard CASTAGNET :

Oui très rapidement quelques remarques par rapport à l'intervention de nos collègues avant le vote. Concernant Jacques BREILLAT, Ste Foy la Grande - la portion Libourne Ste Foy la Grande, je crois que la première des conditions d'émergence d'un produit, d'un projet touristique territorial en lien avec le tourisme fluvial qu'on appelle maintenant le tourisme fluvestre, c'est avant tout l'amélioration des conditions de navigabilité. C'est vrai pour d'autres secteurs c'est particulièrement vrai pour la partie en amont de la Garonne et aussi très vrai pour le canal des 2 mers qui se trouve aujourd'hui envahi par des algues vertes qui gênent la navigabilité donc il faudra effectivement comme l'a proposé Pascale tout à l'heure, il faudra travailler d'abord avec EPIDOR ce sujet là.

Concernant les secours, le SDISS, l'intervention du Département sur les secours en termes de tourisme fluvial on ne peut que partager les inquiétudes du Vice président d'une part et les propositions de Monsieur VINCENT concernant la recherche de partenariat pour satisfaire au financement de cette indispensable sécurité.

Concernant l'intervention des Verts, les paquebots ce n'est pas votre priorité j'entends. Je peux vous répondre que concernant les nuisances que peuvent apporter ces paquebots nous sommes aujourd'hui très attentifs à la prise en charge des conséquences en matière de déchets notamment. Cela fait partie des conditions d'éligibilité et je le répète des conventions d'aménagement de Port. Cela devrait être traité dans le cadre d'études préalables et surtout décliner opérationnellement.

Concernant le tourisme multimodal que vous souhaitez il y a déjà un certain nombre d'initiatives qui sont prises pour articuler le tourisme fluvial avec l'accès aux pistes cyclables qui sont nombreuses sur notre Département. Il y a en particulier un projet avancé multimodal à la confluence de la Garonne et du canal à Castets en Dorthe avec un opérateur qui s'appelle Aquitaine Croisière qui a déjà lancé un produit et qui va développer à la fois sur la Garonne et sur la Dordogne. Xavier LORIAUD merci d'avoir contribué activement à la construction de ce schéma.

Concernant les cohabitations d'usage entre les paquebots de croisière et les Cruizes, c'est effectivement un souci qu'il faut résoudre certains ont commencé à le résoudre notamment dans ton secteur avec la priorisation d'accueil entre Blaye et Bourg, il faudra sûrement étudier d'autres conditions similaires sur d'autres secteurs du Département notamment autour de Cadillac.

Concernant enfin le règlement d'intervention du Département en matière de tourisme fluvial ils ne vont pas se limiter aux conventions d'aménagement de Ports effectivement il y aura une certaine souplesse pour permettre à des communes qui ont besoin d'améliorer les équipements existants de pouvoir le faire sur les lignes classiques du Département. Isabelle HARDY je serai demain à Arveyres malgré mes contraintes professionnelles, j'y serai !

Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer au vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

2 points très rapides avant de passer au vote.

Le premier concernant le Canal, pour information donc intention des collègues, nous avons adressé conjointement entre le Président du Lot-et-Garonne et moi même un courrier au Président de la République sur la nécessité impérative d'une action efficace de VNF sur cette partie de fluvial parce que ce canal se dégrade, s'est récemment dégradé vous avez pu le voir dans la presse dans le Lot-et-Garonne mais nous avons les mêmes soucis en Gironde et il revient à VNF d'être beaucoup plus actif sur cette question, ce qui est un beau chantier à mon avis devant nous mais en tout cas nous avons écrit conjointement pour attirer l'attention du Président de la République là dessus.

Et je voulais donc souligner à la fois le travail qui a été accompli par nos collègues dans ce cadre là qui est un travail remarquable et puis le fait que le Département joue bien dans cette action et dans ce schéma son rôle d'assembleur, d'aménageur tel qu'il doit le jouer de façon générale et je trouve que sur ce sujet typiquement nous avons un résultat assez exemplaire de ce qu'il est possible de faire sur cet échelon de proximité tel que c'était évoqué tout à l'heure. Je vous propose donc de passer au vote, y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Bien, Madame, Monsieur c'est un beau duo qui est voté à l'unanimité.

Voilà, je redonne la parole à Bernard CASTAGNET sur des applications de la loi NOTRe dans le champ économique.

Rapport n° : (10) 1

MISE EN CONFORMITE AVEC LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (LOI NOTRe) – LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE JURIDIQUE SUR LE CAPITAL DETENU PAR LE DEPARTEMENT DANS LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE ROUTE DES LASERS ET LA SOCIETE ANONYME AEROPORTURAIRES DE BORDEAUX MERIGNAC

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport consiste à se mettre en conformité avec la loi NOTRe concernant le lancement d'une mission d'assistance juridique sur le capital détenu par le Département dans la société d'économie mixte locale Route des lasers et la société anonyme aéroportuaire de Bordeaux Mérignac.

En effet, la loi NOTRe votée le 7 août 2015 met fin à la clause de compétence générale des Départements les privant désormais des compétences en matière de développement économique mais ça vous le savez.

Dans ce contexte, le législateur a été conduit à rédiger plusieurs dispositions ayant trait à la participation des Départements au sein d'organismes, dans le cas où la compétence qui l'a justifiée à l'origine, était transférée à une autre collectivité. Ainsi la loi dit: le Département actionnaire d'une société d'économie mixte locale ou d'une société publique locale d'aménagement dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la loi attribue à un autre niveau de collectivité territoriale peut continuer à participer au capital en 2016 à condition qu'il cède dans l'année 2016 à la collectivité territoriale bénéficiant de cette compétence plus des 2 tiers des actions qu'il détenait antérieurement. (Ça, c'est la loi).

Donc aujourd'hui le Département est actionnaire de 2 sociétés et propose pour la société d'économie mixte locale de la Route des lasers, le Département de la Gironde est actionnaire depuis 2004, et à ce jour le capital social de cette SEM s'élève à 15 229 300 millions euros le Département détient 22,8% soit 3 429 900 euros.

Sur la société anonyme de l'aéroport de Bordeaux Mérignac le Département est membre depuis mai 2007 c'est une création en l'application de la de la loi vers en avril 2005 il détient 3% du capital donc pour résoudre cette problématique de conformité à la loi il est proposé de recourir à une assistance financière et juridique afin d'envisager les conditions d'un retrait du Département de l'actionnariat de ces structures. Ainsi nous est proposé par cette libération, d'abord de valider le principe, nous n'avons pas tellement le choix, de la cession des 2 tiers des parts détenues par le Département dans le capital social de la SEM ROUTE DES LASERS et d'approuver surtout le recours à une assistance juridique et financière pour accompagner le Département dans cette opération.

Concernant l'aéroport, d'approuver donc là aussi le recours à une assistance juridique et financière pour accompagner le Département sur cette transaction.

Et enfin d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

AVIS DE LA COMMISSION 10 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président. Je voudrais préciser donc effectivement, il y a cette mission d'assistance juridique qui vous est proposée, que la volonté du Département a été clairement indiquée et bien entendu de garder un pacte d'actionnaire public majoritaire au sein de l'aéroport, de la société aéroportuaire. C'est très clair à notre niveau. Quelqu'un souhaite t'il prendre la parole sur cette question ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui Monsieur le Président, juste pour redire ce qui a été évoqué hier en commission mais je crois que c'est aussi important de dire en séance plénière, nous serons vigilants mais comme l'ensemble des collègues et comme vous même sur les conditions de cette cession. Il ne faudrait pas que la vente forcée qui s'annonce avec des échéances précises n'amène certaines parties prenantes à nous proposer des prix de cession qui ne correspondraient pas à la valeur réelle qui est non seulement la valeur comptable mais au delà de la

valeur comptable la valeur stratégique de ses actions. Voilà, donc je pense que cette mission d'assistance est bienvenue.

M. LE PRÉSIDENT :

Alors effectivement nous avons pris les devants, puisqu'en fait un courrier avait été adressé en mars de la part des 5 Présidents pour écrire au Premier Ministre lui disant qu'il y avait ce fort souhait, ce souhait extrêmement affirmé, de maintenir cet actionnariat public au sein de cette société aéroportuaire donc tout le monde est calé sur la même longueur d'onde. Jean Marie.

Jean-Marie DARMIAN.

Ce que veut dire notre collègue c'est que l'enjeu, c'est le montant des sommes. C'est à dire ce qu'a expliqué très bien Bernard CASTAGNET c'est que nous sommes contraints de vendre et il ne faudrait pas que les autres considèrent, ce qu'a dit Jacques BREILLAT, que compte tenu du fait que nous sommes contraints de vendre, nous sommes prêts à vendre à n'importe quel prix. Je suis désolé. Je dis ça parce que sur d'autres sujets sur le patrimoine notamment on a tendance à considérer que du moment où nous sommes vendeurs obligés, nous sommes soumis à la volonté des acheteurs éventuels. Et je pense que l'enjeu sera d'avoir une estimation réelle du prix, ce qu'a excellemment dit Jacques BREILLAT, et puis camper sur une position qui ne soit pas « ce n'est pas parce qu'on doit vendre qu'on vous le laisse pour l'euro symbolique ». Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Pas d'autres interventions ? Pas de complément ? Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Dernière prise de parole avant le déjeuner, Bernard CASTAGNET et Arnaud ARFEUILLE pour à nouveau l'évolution de la compétence économique dans le cadre de la loi NOTRe. A nouveau en duo.

Rapport n° : (10)2

EVOLUTION DE LA COMPETENCE ECONOMIQUE DU DEPARTEMENT EN LIEN AVEC LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (loi NOTRe)

**Rapporteurs : Bernard CASTAGNET
Arnaud ARFEUILLE**

Bernard CASTAGNET :

Mesdames, Messieurs,

Je vais introduire le sujet. En mettant fin à la clause compétence générale la loi donc a remis un congé un certain nombre de nos politiques économiques. Pour autant, le Département entend, au titre des compétences qui lui sont maintenues, poursuivre son rôle d'animation et d'accompagnement des territoires Girondins de leurs habitants pour renforcer leur attractivité. A l'issue de cette délibération, Monsieur le Président si vous permettez, je dirais quelques mots de la contribution du Département au schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Donc nous allons travailler pour renforcer cette attractivité à partir de 6 axes d'intervention.

D'abord, accompagner les territoires ruraux dans leur développement de cette attractivité avec la poursuite du dispositif zone d'équilibre et la relance du chantier observatoire des zones d'activités. Je crois que tu vas y revenir après, Arnaud.

2^{ème} axe, œuvrer pour maintenir et développer les services dans les bourgs et villages en assurant leur accessibilité, on est là au cœur de notre schéma Départemental d'amélioration de l'accessibilité au service.

Le Département prendra les mesures nécessaires pour garantir l'équilibre des services privées et publics sur le territoire girondin dans le prolongement de ce schéma.

3^{ème} axe, permettre l'insertion professionnelle des publics précaires dans tout le territoire en complétant les actions pour favoriser l'insertion des Girondins en difficultés par la mise en place de nouveaux dispositifs. Arnaud va en parler également.

4^{ème} axe, contribuer à la consolidation et au développement de l'économie sociale et solidaire dans le champ des compétences Départementales.

5^{ème} axe, réserver une agriculture de qualité et favoriser le développement des circuits courts en s'appuyant sur une convention signée avec la région, on va y revenir, pour déployer ces dispositifs.

Et enfin faire de la commande publique, le Président en a parlé dans son introduction, un levier essentiel dynamique du développement de l'activité girondine en soutenant et en promouvant l'accès des TPE PME à la commande publique du Département et de ses entités partenaires. Au delà du Département il faudra décliner cette démarche, accompagner ces déclinaisons d'ailleurs auprès des collectivités territoriales et des EPCI.

Voilà pour ce qui est des grands axes d'orientation d'évolution de nos politiques Départementales en termes d'attractivité économique.

Je vais passer la parole à Arnaud ARFEUILLE pour décliner au moins 3 dispositifs.

Arnaud ARFEUILLE :

Donc ce sera un duo un peu moins chabada, Monsieur le Président, mes chers collègues,

Effectivement pour la mise en œuvre de ces axes d'intervention tels qu'ils ont été présentés par Bernard CASTAGNET, la mise en place de 3 outils est proposée.

Le premier c'est le dispositif REBOND 33 qui visera en substitution au dispositif CREAGIR désormais inapplicable, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics relevant de notre politique de solidarité par le biais de la création et de la reprise d'activité dans une logique de solidarité humaine et territoriale.

Second outil, c'est la participation du Département au développement local porté par les communautés de communes via la prise en charge dans le prolongement du dispositif zone d'équilibre de l'aménagement d'un carrefour d'accès à une zone d'activités économiques par communauté de commune sur la période 2016/2021.

Enfin c'est la mise en place d'un observatoire des zones d'activités en Gironde en lien avec le chef de file en matière de solidarités territoriales. Cet outil doit permettre d'accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre sur leur territoire de leur stratégie de développement et de marketing territorial.

Il nous est proposé au travers de cette délibération,

- d'approuver le dispositif REBOND 33 et d'y affecter pour sa mise en œuvre 50 000 euros,
- d'approuver le principe d'une subvention pour un projet d'aménagement d'accès à une zone d'activités économiques par communauté de communes,
- d'approuver enfin la mise en œuvre d'un observatoire des zones d'activités en Gironde.

AVIS DE LA COMMISSION 10 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie Monsieur le rapporteur. C'est donc une Vice-présidence et une présidence de commission qui rebondissent avec ce nouveau dispositif. Quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet ? Monsieur DE FOURNAS, Monsieur BREILLAT.

Grégoire DE FOURNAS :

Monsieur le Président, Chers collègues,

La loi NOTRe a eu ce seul intérêt, celui de la suppression de la clause de compétence générale qu'au Front National nous avons toujours dénoncé pour une claire précision des missions de chacun. Nous regrettons en revanche que ce ne soit pas le Département, Institution de proximité, qui exerce cette compétence économique mais la Région, création Bruxelloise, distante, lourde et moins efficace dans son action.

Vous posez la question légitime dans cette délibération de l'action du Département dans le développement économique de la Gironde à travers des compétences qui sont les siennes.

Si la question est intéressante, la réponse que vous en apportez est décevante. Décevante parce que la moitié de cette délibération intitulée « les objectifs de la nouvelle politique du développement Départemental » n'est en fait, à peu de choses près que la déclinaison d'actions déjà menées par le Département.

Accompagner les territoires ruraux dans leur attractivité pour la poursuite de zones d'équilibre, si il y a une poursuite c'est donc qu'il n'y a rien de nouveau.

Œuvrer pour maintenir un développement et développer les services dans les bourgs et les villages en assurant leur accessibilité : il s'agit là de mesures qui regroupent à la fois c'est l'existence par exemple l'aide au commerce rural pour les communes et le schéma avec le préfet pour l'accessibilité aux services publics qui fera l'objet d'un vote et donc d'une nouvelle action de communication.

L'insertion professionnelle des publics précaires qui est une compétence que le Département exerce déjà, le développement de l'économie sociale et solidaire ce que le Département fait déjà les aides à l'agriculture, ce que le Département fait déjà, et la charte de la commande publique que nous avons déjà voté l'année dernière mais que vous qualifiez de nouvelles politiques dans sa délibération.

Ces délibérations n'annoncent en fait rien de nouveau sinon 3 choses.

Le dispositif REBOND 33, qui est censé rendre quitte un bon dispositif. Mais qui est censé remplacer CREAGIR sauf que le montant maximum est ici de 5 000 euros alors qu'il était de 20 000 euros pour CREAGIR et le développement de zones d'activités économiques avec une aide à la création de Carrefour d'un montant maximum de 12 500 € c'est à dire une goutte d'eau quand on connaît le coût des travaux de voirie.

D'autre part nous regrettons que dans la partie « accompagner les territoires ruraux dans le développement de leur attractivité » vous ne repreniez par la proposition de notre collègue Pierre DUCOUT qu'il fit lors de la réunion des maires le 20 mai dernier c'est à dire de mettre plus de moyens sur le développement des routes de notre Département.

C'est en effet de pleine compétence du Département et cela permettrait d'amoinrir la rupture d'égalité des territoires par une accessibilité pour certains, franchement compliquée et pénalisante pour l'activité économique.

Elle correspond d'ailleurs mieux à une politique de facilitateur de l'activité économique en créant un environnement favorable plutôt que le subventionnement sans fin de l'activité économique.

J'ai ici une interview de Philippe MADRELLE en avril 2009 dans le Journal du Sud Ouest qui disait ceci à propos des routes : « deux entreprises du Blayais déménagent à Saint-André de Cubzac qui bénéficie de l'autoroute ou de la 2X2 voies vers Angoulême ». Et en Médoc, ne croyez-vous pas qu'il y a de quoi être inquiet ? Quelles perspectives de développement peuvent avoir ces territoires sans infrastructures ».

Il nous semble donc que cette délibération passe à côté d'un enjeu essentiel pour le développement économique de la Gironde et qu'elle relève, encore une fois, de beaucoup de plus de communication que de nouvelles actions.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, on comprend à la lecture de cette délibération toute la difficulté qu'il y a à réorienter les dispositifs existants parce qu'en fait la réalité elle est là, c'est qu'à partir du moment où la clause générale de compétences est supprimée, il nous faut nous mettre en adéquation avec la loi.

Alors je ne vais pas faire de longues tirades sur la loi parce qu'on a déjà dit au groupe Gironde Avenir ce qu'on en pensait, et dans sa formulation, et dans la complexité insensée qu'elle met en oeuvre notamment dans cette phase intermédiaire où nous devons re-répartir les compétences des différentes collectivités.

Vous avez vous même d'ailleurs, Monsieur le Président, dans une tribune du 13 juin dernier, attiré l'attention sur les limites de la loi NOTRe et je ne pense pas que vous voulez les découvrir au moment de cette tribune je vous sais trop avisé, vous saviez déjà que ça serait compliqué dès le départ.

Parce que dans la loi, à partir du moment où la clause de compétence générale est supprimée, nécessairement par effet mécanique boule de neige, il y avait une complexité et une phase de transition qui était délicate. Cette phase de transition, elle sera plus ou moins délicate et au bout du compte, les mesures seront plus ou moins pertinentes en fonction de la position qu'adoptera la Région il faut le dire quand même. Parce qu'on réinterroge nos propres dispositifs mais il va bien falloir à un moment donné interroger, pas dans cette enceinte évidemment, ailleurs, interroger les uns et les autres la politique Régionale sur cette question. Je ne voudrais pas, tout à l'heure on a eu des débats bordelais, je ne veux pas faire les débats de la Nouvelle Grande Région que je ne connais pas bien, mais quand même qu'est ce que la Région va faire ? Est ce qu'elle continue d'afficher une volonté utile, certaine d'aller vers le soutien à l'innovation les grandes filières, les grands projets industriels ? Et que fait-elle de la dimension de proximité ? Que fait-elle de ces créateurs d'entreprises qui aujourd'hui sont laissés sur le bord du chemin ?

Voilà il faut répondre à cela et pour l'instant j'ai l'impression que nous n'avons pas de ce côté-là de réponse pertinente ou en tout cas quelques inquiétudes pour comment dire synthétiser les choses.

J'ai bien noté Monsieur le Président que vous étiez très attaché à cette proximité comme nous sommes dans cette enceinte, pourquoi parce que une différence fondamentale entre les élus régionaux et Départementaux c'est qu'ici nous sommes les élus d'un territoire et les uns et les autres porteur d'une légitimité sur ces territoires, sur ces périmètres, et donc nous avons évidemment nous portons une attention particulière à ce qui se passe sur notre territoire et vous en tant que Président vous portez une attention particulière au territoire y compris et je vous en remercie pour cette sollicitude parce que j'avais eu la sollicitude de Jean-Marie DARMIAN, sur les propriétaires de Castillon La Bataille et vous vous avez la même sollicitude Monsieur le Président à l'égard des boulangers des Coteaux de Dordogne et vous avez raison de le faire parce que c'est important.

C'est important que les créateurs d'entreprises puissent trouver un écho favorable notamment quand il s'agit de mesures au soutien à l'investissement. Donc sur ces dispositions qui pour nous sont un repositionnement ou clarification une remise en ordre, pour plus de lisibilité de la loi NOTRe. Evidemment nous voterons ces dispositions, mais que de complexité au bout du compte dans tout cela.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ?

Je vais me permettre mes chers collègues de dire un certain nombre de choses sur le sujet.

La première d'entre elles, Monsieur DE FOURNAS, est que cette délibération, enfin ce rapport, est bien distingué entre 2 parties : ce que nous faisons déjà et ce que nous souhaitons faire de nouveau.

Il n'y a aucune action de communication, nous sommes aussi dans autre chose que dans la communication, je sais que ça vous importe énormément et que souvent votre prise de parole vous sert essentiellement de tribune en termes de communication. Nous, nous sommes plutôt sur la question du fond donc la délibération n'a pas pour vocation de maquiller ce que nous faisons déjà en quelque chose de nouveau c'est pas du tout l'ambition. Par contre nous ne devrions même pas avoir de rapports sur le développement économique.

Nous avons néanmoins essayé de regarder de quelle manière nous pouvions valoriser ce que nous faisons déjà et qui entraine dans la dimension des solidarités humaines et territoriale et je reviendrai sur la question des temporalités entre la loi les circulaires pour Jacques BREILLAT après.

Donc l'ambition était de dire qu'est ce que nous pouvons continuer à faire et vous pouvez bien imaginer que le travail qui a été accompli par mes collègues depuis quelques mois consiste à essayer de regarder ce qu'il peut encore relever du développement économique parce qu'il reste encore quelques axes. Sur la question de l'immobilier d'entreprise, sur la question du foncier d'activité économique. Donc nous avons regardé de quelle manière nous pouvions encore être acteur il se trouve qu'il y a déjà des choses que nous faisons avant tant mieux nous aurions pu faire le choix de tout abandonner et de décider de ne plus avoir du tout politique sur le sujet nous faisons le choix de maintenir nos politiques autour des zones d'équilibres autour d'un certain nombre d'actions sur lesquelles nous gardons légitimité et surtout juridiquement, possibilité à verser des aides ou intervenir en termes d'ingénierie. C'est important, je vais revenir aussi sur cette question juridique.

Donc c'est une chance, il y a encore dans cette institution, dans ce Département, une volonté d'intervenir sur les champs qui nous restent sur cette question économique.

Vous avez beaucoup parlé des routes Monsieur DE FOURNAS. Ecoutez, je veux bien là aussi que vous jouiez dans la caricature de communication, je vous rappelle simplement que l'investissement Départemental est de 50 millions d'euros sur les routes, que vous n'avez pas voté d'ailleurs, puisque vous n'avez pas voté le budget, et que nous consacrerons 25 millions d'euros à la déviation enfin plus exactement la déviation du Taillan coûtera 35 millions d'euros, dont 25 millions d'euros à la charge du Département, 10 qui sont déjà payés. Donc, je veux bien que vous me fassiez des leçons sur la volonté du Département d'entretenir les routes pour le désenclavement économique des territoires mais pour le coup pour ce qui vous concerne à partir du Taillan même si le Taillan n'est pas dans le nord- Médoc mais il ne vous a pas échappé l'importance d'assurer la fluidité du trafic à cet endroit. Nous sommes déjà pleinement acteur et dans des proportions qui ne sont pas faibles puisqu'elles sont mêmes plus important que ce que nous accordions jusqu'à présent au développement économique.

Monsieur BREILLAT d'abord, le boulanger des Coteaux de Dordogne, alors c'est vrai qu'une fois je m'étais peut être un petit peu provoqué en choisissant un contribuable de Castillon en l'occurrence sur ce choix la c'est un choix factuel avéré puisque c'est une saisine directe du Président du Département sur la détresse d'un boulanger des Coteaux Dordogne comme d'ailleurs d'une auberge de Haux puisque j'ai cité les 2 exemples. Donc ce n'est pas un choix volontaire sur votre canton mais c'est une réalité d'expression tout comme je peux en avoir également nous pouvons en avoir sur notre canton avec Isabelle DEXPERT mais comme certain d'entre vous doivent les avoir également chez eux.

Donc, c'est une réalité de saisines multiple de porteurs de projets économiques soit de création soit de reprise qui m'a amené à écrire cette tribune donc ça n'est pas que j'ai découvert le sujet mais c'est que la montée progressive des réactions des porteurs de projets qui viennent dire au Président du Département, Monsieur le Président, vous ne tenez pas vos engagements et je vais revenir là aussi dessus, ou vous nous abandonnez nous ne pouvons plus être aidé par votre collectivités qui m'a amené effectivement réagir et c'est bien la raison pour laquelle j'ai employé la phrase que je ne voulais pas « porter un chapeau qui ne m'appartenait pas » voilà donc c'était cette idée là.

Alors je voudrais revenir un petit peu sur ce qui s'est passé ces derniers mois sur cette question économique.

La loi date du 7 octobre 2015, pardon 7 août 2015 elle est normalement applicable au 8 août 2015. Lorsqu'elle est votée le 7 août, elle est insuffisamment précise, notamment parce qu'il n'y a pas de décret d'application à ce moment là d'ailleurs il n'y en a toujours pas et elle laisse ouvert le champ des solidarités humaines et territoriales. A cette époque dans une discussion que nous avons avec les collègues, nous envisageons l'approche CREAGIR notamment sur les secteurs ruraux ou sur des zones urbaines sensibles comme étant

une approche de solidarité territoriale, évidemment sur le champ des solidarités humaines sur les parcours des porteurs de projets demandeurs d'emploi aux bénéficiaires du RSA.

Donc nous passons ici ou plutôt en commission permanente du Département en octobre et en novembre des délibérations pour des aides CREAGIR. Le 22 décembre tombent les circulaires d'application puisqu'il n'y a pas de décret ce sont des circulaires. Ces circulaires sont beaucoup plus tranchantes que ne l'a été la loi et elles disent très clairement les Départements ne peuvent plus verser des aides directes ou indirectes aux entreprises. A partir de ce moment là bien évidemment il faut se préoccuper de l'année 2016, années de transition, vous l'avez évoqué tout à l'heure, année de transition puisque la région nouvel exécutif depuis le fin décembre ou début janvier 2016, bien évidemment n'est pas forcément en ordre de marche pour reprendre l'ensemble des dispositifs je reparlerai après de 2017. Donc nous décidons de ne plus présenter de rapports en commissions permanentes sauf ceux qui ont été déposés préalablement courant 2015.

Le problème auquel nous sommes confrontés est que le préfet que j'ai interpellé avait plutôt tendance à considérer que l'année 2016 en année de transition était une année qui justifiait une certaine souplesse dans le contrôle de légalité. Le problème c'est que le trésorier payeur qui engage ses propres deniers, en tout cas partiellement, parce qu'il est souvent très assuré, ne souhaite pas s'engager sur le paiement de délibérations postérieures au 8 août 2015.

Et nous avons là une vraie difficulté car nous avons pris collectivement des engagements de financement et que malheureusement nous ne pouvons pas honorer les subventions correspondantes ce qui entraîne la montée en pression évidemment de ceux qui ont reçu des notifications d'accords Départementaux sur des soutiens économiques et qui se trouvent aujourd'hui en difficulté voire même en nécessité de licenciement de leur personnel parce qu'effectivement cette subvention leur permettait ou la reprise ou la création d'activités.

Donc c'est cet ensemble de constats qui m'a amené à intervenir au travers de cette tribune parce que j'ai l'habitude de dire ce que j'ai à dire et que pour en avoir discuté avec un certain nombre de parlementaires, l'intention initiale est louable de la loi. Les parlementaires avaient une volonté effectivement de clarifier les compétences entre les collectivités et Dieu sait si nous avons entendu parler pendant des années du mille-feuille territorial. J'ai déjà eu des avis très tranchés sur cette question parce que pour avoir été Vice-président en charge de l'économie à la place de Bernard CASTAGNET, préalablement, j'avais toujours eu pour souci d'inscrire en creux les politiques économiques du Département pour faire en sorte que justement, elle ne soient pas redondantes avec la vision régionale et la vision régionale vous l'avez évoquée elle était plutôt jusqu'à présent une vision de grandes filières de compétitivité et d'innovation de recherche et développement et le Département s'inscrivait en creux en proposant des appuis aux entreprises plutôt sur les cibles TPE et très petites PME est plutôt sur le volet artisanat et commerce qui généralement était assez peu concerné par les aides régionales.

Donc voilà, je pense qu'il y avait une vraie intention louable de la part des parlementaires, après vous connaissez comme moi le trajet qu'a accompli cette loi, comme d'autres d'ailleurs, entre l'Assemblée Nationale et Sénat, entre régionalistes et Départementalistes etc ...chacun y est allé de sa petite musique au bout du compte il y a des éléments positifs dans la loi mais il y a aussi d'autres qui sont plus cacophoniques bon....

Malgré tout, la loi s'impose à nous donc il faut faire avec et nous essayons de la respecter au mieux. C'est cette difficulté à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui. La compilation des dispositifs antérieurs qui peuvent restés en activité nous permet d'avoir un rapport qui tout simplement brosse aujourd'hui la feuille de route du Département en matière de soutien à l'activité économique sur les champs sur lesquels nous pouvons encore intervenir.

Ensuite, CREAGIR « de facto » ne peut plus exister. C'est une aide directe aux entreprises et donc il faut bien trouver d'autres solutions. Il est évident que Rebond n'a certainement pas l'ampleur qu'avait CREAGIR précédemment notamment en volume financier et aussi forcément en cibles de public derrière mais néanmoins c'est en tout cas ce qui a été réfléchi pour faire en sorte de garder un dispositif qui puisse malgré tout s'inscrire dans un complément a minima de ce que nous pouvons faire.

Il faut savoir également que l'Assemblée des Départements de France, et nous l'avons collectivement décidé, toutes tendances confondues, a déposé une question prioritaire de constitutionnalité sur la question de l'abandon de la clause de compétence générale.

Bon nous verrons ce qui en sortira je ne sais pas juridiquement, je ne suis pas juriste et je ne peux pas dire si il y aura un effet ou pas si tel était le cas ça voudrait dire que les choses pourraient éventuellement être revues si ça n'est pas le cas, l'abandon de la clause de compétence générale de toute façon s'imposera à nous et nous n'aurons pas d'autre choix.

Pour ce qui concerne la politique régionale, là encore revenons à ce que j'ai dit tout à l'heure en introduction, je crois que la Région est en train de regarder globalement sur 12 Départements ce qui se passait sur l'ensemble des politiques qui peuvent être transférées enfin qui sont transférées.

Je rappelle souvent 2 ou 3 chiffres très simple la Gironde c'est 1 500 000 habitants 15 000 habitants de plus par an. La Creuse c'est 120 000 habitants 7000 habitants de moins par an. Donc nous sommes sur des échelles qui n'ont strictement rien à voir entre les Départements sur des politiques publiques qui sont extrêmement disparates et notamment sur les politiques volontaristes et sur des échelles donc qu'il faut retravailler pour qu'il y ait une vision coordonnée convergente au stade de la région, au niveau de la région.

C'est une difficulté pour les transports avec des régimes juridiques différents des tarifications différentes et ça l'est forcément sur l'économie où nous avons, j'ai discuté avec certains de mes collègues, des manières de pratiquer la politique volontariste économique extrêmement différentes.

Donc dans ce cadre bien évidemment la Région aujourd'hui fait un peu le tri de tout cela. Sur l'agriculture nous avons réussi à obtenir assez rapidement d'ailleurs un accord sur la compilation des dispositifs Départementaux sur chacun des 12 Départements pour en faire au moins pour cette année 2016 une sorte de politique régionale qui n'est que la compilation des politiques Départementales mais ça nous permet au moins sur 2016 de continuer à être en accompagnement.

Sur 2017 vas se poser la question soit d'une vision régionale d'une politique globale agricole soit sur la nécessité encore d'avoir un temps de transition par conventionnement mais l'agriculture est moins un problème puisqu'il y a conventionnement possible de par la loi.

Effectivement, sur le volet économique, le conventionnement n'est pas possible et surtout là, le direct Départemental n'est pas possible ce qui nous empêche d'intervenir dans ce cadre là donc nous sommes en travail bien sûr avec la Région et il reviendra à la Région de dire ensuite comment elle envisage la poursuite éventuelle, la reprise de politique économique régionale qui viendrait compléter ce qu'elle faisait déjà.

Nous l'avons soulevé également en CTAP, puisque une première CTAP s'est réunie un petit peu pour la mise en place de façon assez formel mais à cette occasion sur cette Conférence Territoriale de l'Action Publique j'ai eu l'occasion et nous avons eu l'occasion à plusieurs intervenants d'attirer l'attention du Président, ainsi que du Préfet sur la nécessité d'envisager une poursuite à venir d'une politique économique qui s'adresse à l'ensemble de ces entreprises.

Voilà ce que je voulais dire pour compléter et apporter quelques éclairages à vos questionnements.

Il est temps d'aller déjeuner je vous propose de passer au vote, à moins que Monsieur le Vice Président ou Monsieur le Président de commission souhaite compléter ? Donc je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Deux. Y a-t-il des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien je vous remercie.

Je vous souhaite bon appétit et je vous donne rendez vous vers 14 heures 30, ce qui veut dire que le temps de déjeuner sera quand même assez concis voilà, merci à tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, désormais vous voyez la vie en vert, et surtout les patates en vert, Madame BOST a quelques mots à dire sur le sujet.

CHRISTINE BOST :

Vous donner la recette évidemment pour cuire à point cette pomme de terre, donc elle ne se pèle pas, elle se frotte délicatement, elle se passe à l'eau, elle se fait frire, elle est délicieuse avec juste un brin de sel de Guérande éventuellement, ne soyons pas sectaires dans cette nouvelle Grande Région. Et je vous souhaite donc une bonne dégustation de cette pomme de terre d'Eysines biologique.

Interruption de séance

Etaient présents :

Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mme Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES, Mmes Anne-Laure FABRE-NADLER, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FÉDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Martine JARDINÉ, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Jean-Guy PERRIERE, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUVEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mmes Carole VEILLARD, Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Excusée ayant donné procuration :

Laurence DESSERTINE a donné procuration à Monsieur Jean-Louis DAVID

Secrétaire de Séance : Mme Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

C'était un peu plus compliqué pour garder la fraîcheur de la côte Bazadaise, je suis désolé. Je vous propose pour reprendre un des points de l'ordre du jour le seul qui a été laissé de côté, de donner la parole à Philippe DORTHE concernant le rapport sur les ports avec un T.

Rapport (4)1

PORTS DEPARTEMENTAUX EN GESTION DIRECTE : ADAPTATIONS TARIFAIRE ET REGLEMENTAIRE

Rapporteur : Philippe DORTHE

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Lors de la session plénière du 17 décembre 2015, le Département a adopté à l'unanimité un nouveau règlement d'occupation du plan d'eau induisant des dispositions quant à la reconnaissance des occupations des navires professionnels et de plaisance sur les plans d'eau des ports Départementaux de Gujan-Mestras et de La Teste de Buch.

En raison de l'importance des changements dans le mode de gestion, des concertations locales ont été menées sous l'égide de notre Vice-président et avec la participation du Président de la commission que je suis et du Conseiller Départemental du canton, Jacques CHAUVET.

Le Département a fait valoir le cadre dans lequel devait dorénavant s'inscrire la gestion globale du domaine portuaire : respect des principes d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité du Domaine Public Maritime, de la sécurisation juridique de l'occupation de tous les plaisanciers sur les ports Départementaux, traitement

équitable entre les différentes formes de stationnements sur le plan d'eau du bassin d'Arcachon (mouillage et ports), participation financière de tous les occupants portuaires pour contribuer à une gestion équilibrée de ces infrastructures.

Le Département a également pris acte de l'analyse réalisée par les usagers des ports qui ont fait valoir 3 points essentiels :

- la nécessité d'une prise en compte des conditions spécifiques d'occupation du plan d'eau selon les secteurs portuaires : un barème particulier est proposé pour le stationnement des bateaux situés au droit des AOT terrestres pour tenir compte notamment des difficultés d'accès aux terre-pleins,

- l'effort consenti par les titulaires d'AOT, ostréiculteurs ou pêcheurs (en activité ou retraité) qui entretiennent leurs quais conformément à notre règlement Départemental,

- la reconnaissance de l'action accomplie par les associations patrimoniales qui participent activement à l'entretien et à l'animation des ports, particulièrement les associations qui gèrent des bateaux historiques du bassin d'Arcachon. Il vous est donc proposé de valider le tableau tarifaire adapté, annexé au présent rapport, qui remplace pour la partie redevance d'occupation du plan d'eau le barème voté par l'Assemblée Plénière de décembre 2015.

Concernant le règlement relatif à l'occupation terrestre des ports, je vous propose de retenir le principe de modification des articles 25 et 27 du règlement des AOT du Domaine Public Maritime des ports Départementaux de la Gironde, afin d'intégrer les modalités retenues pour la mise en œuvre des autorisations relatives aux activités de valorisation des produits de la mer locaux issus de la pêche ainsi que des précisions sur les autres activités commerciales tolérées.

AVIS DE LA COMMISSION 4 – VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Vous dire que nous avons, Monsieur le Président sous votre autorité, et celle de notre Vice-président Jean TOUZEAU, menés de très nombreuses réunions de concertation très fructueuses. C'est vraiment une co construction, un travail vraiment que nous avons fait globalement avec tous les acteurs qui utilisent le plan d'eau de nos ports Départementaux. Nous sommes arrivés à bien sûr des tarifs qui correspondent tout à fait à ce qui se fait habituellement et nous avons même pu détailler les bateaux au mètre alors qu'avant il y avait moins de catégories de bateaux. Nous avons fait plus de catégories de manière à ce que les gens se retrouvent le plus possible en adéquation avec le tarif et la dimension de leur bateau.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport que je vous propose de mettre aux voix sous l'autorité de Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Rapporteur, quelqu'un souhaite t-il intervenir concernant ce rapport ? Monsieur CHAUVET...

Jacques CHAUVET :

Merci Monsieur le Président, quelques mots qui viennent compléter la déclaration que j'avais pu faire lors de la dernière plénière du 17 décembre. Il est évident que j'ai été largement associé à tous ces travaux sous la présidence de Jean TOUZEAU avec la participation de Philippe DORTHE et d'ailleurs lors de la dernière commission nous avons pu proposer un amendement concernant la tarification pour les personnes qui, comment dirais je, restaurent leur quais de façon tout à fait convenable dans l'esprit et en respectant un cahier des charges élaboré par le Conseil Départemental.

Je crois que c'est une bonne chose parce que certains praticiens de ports Départementaux travaillent correctement et font du travail de qualité et donc payer pour son quai, payer pour la redevance, il y avait

quelque chose qui ne fonctionnait pas bien et d'autant plus que la loi l'autorise puisque l'exonération est possible dans la mesure où le titulaire de l'AOT terrestre a rénové convenablement son quai, ce sera autant d'économies pour le futur syndicat mixte unique je l'espère.

Lors de la dernière plénière du 17 décembre dernier j'ai l'occasion de m'exprimer à propos de la délibération des ports Départementaux au delà des opérations habituelles je me réjouissais d'y voir d'une part, la mise en place d'une redevance de plan d'eau et surtout d'autre part la création d'un syndicat mixte unique pour le port du bassin d'Arcachon.

J'avais d'ailleurs aussi signalé que cela susciterait, discussion, contestations et autres manifestations.

Concernant la redevance du plan d'eau durant les 6 mois passés sous l'autorité et le calme de Jean TOUZEAU, avec Philippe DORTHE et moi même nous avons beaucoup discuté, écouté, et travaillé pour essayer de trouver un bon équilibre pour tous.

La délibération de ce jour et son amendement que je viens de citer reprennent le fruit de cette concertation.

Monsieur le Président, concernant le syndicat mixte unique, la nature ayant horreur du vide je pense qu'il est temps d'engager avec les maires qui ont manifesté leur intérêt pour la co construction d'un syndicat mixte, une réelle concertation et de rentrer dans une phase active, pédagogie comprise.

Vous éviterez ainsi de laisser place aux hypothèses, aux envies, aux élucubrations de certains et de certains.

J'ai discuté mardi avec Thierry LAFON, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Aquitaine Arcachon qui m'a confirmé son intérêt pour la création dudit syndicat pour plus de cohérence dans la gestion des zones portuaires et dans celle de la filière ostréicole. Il m'a aussi signalé qu'il souhaitait être acteur de cette co-construction et qu'il vous ferait passer ses contributions. Il m'a dit également que le temps passe et qu'il fallait maintenant travailler et avancer celles et ceux qui ont envie de co construire ce syndicat mixte unique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Y a t-il d'autres prises de parole ? Je repasserai la parole à Jean TOUZEAU, mais avant peut être quand même un ou 2 éléments en réaction.

Alors une première chose, la proposition du syndicat mixte unique a été faite dans les délais donc avant le 31 mars auprès du Préfet et nous nous sommes calés préalablement avec les Présidents des 15 ports concernés pour faire en sorte que les délibérations soient convergentes et que nous n'ayons pas de difficultés ensuite dans l'appréciation du Préfet.

Il s'avère qu'à ce jour le Préfet n'a toujours pas répondu à ce dépôt de délibération et que nous n'avons pas confirmation écrite formelle de sa part d'un accord sur le syndicat mixte unique.

Néanmoins je l'ai appelé et je lui en ai parlé et oralement il m'indique qu'il donnera son accord sur la création d'un syndicat mixte unique. Il nous revient quand même d'attendre que nous ayons la formalisation de cet accord avant d'embrayer la démarche de façon beaucoup plus officielle sur un plan opérationnel.

Pour autant, des choses ont déjà été préparées en amont puisque des maires ont été rencontrés.

Certains, certaines, ont même sollicité des rencontres avec le Président du Département, j'ai pu rencontrer avec Jean TOUZEAU ces interlocuteurs là. J'ai rencontré moi-même Thierry LAFON il y a peu près un mois et demi pour faire le point avec lui et mesurer effectivement la confirmation après le changement de présidence du syndicat enfin du comité conchylicole, la confirmation donc du souhait de la mise en place d'un syndicat mixte et de la volonté effectivement de travailler ensemble donc tout est aujourd'hui, j'ai envie de dire, dans les starting-blocks, il serait quand même bon et nous allons faire un petit rappel au Préfet, je pense qu'il serait bon, quand même que le Préfet, très officiellement, nous indique son accord de manière à ce que nous puissions formellement débiter la démarche. Tout me semble prêt mais je sais que Jean TOUZEAU suit le dossier de très près ainsi que Philippe DORTHE et donc je ne doute pas que nous nous mettions très peu

de temps ensuite à engager les négociations et surtout la construction du syndicat mixte dès que l'accord du Préfet nous sera parvenu.

Jean TOUZEAU :

Quelques mots pour simplement ajouter une rencontre avec Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur Thierry SUQUET, qui va tout à fait dans le sens qui vient d'être indiqué, c'est à dire de création d'un syndicat mixte et qui nous a annoncé que le courrier allait arriver dans les jours ou dans les heures qui viennent.

Ce qui est surtout important et Jacques CHAUVET le mettait en avant sur ce dossier là, c'est qu'il apparaît un certain consensus je crois. De tous les acteurs de ce syndicat mixte pour entrer dans des phases de co construction que nous sommes bien évidemment prêts à animer dès l'instant où nous avons la confirmation du point de vue qui a été clairement exprimé d'ailleurs à plusieurs reprises par monsieur le Préfet sur la création d'un syndicat mixte. Du reste, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement dans la mesure où nous avons tous vécu une période de plusieurs mois parfois difficile dans le cadre notamment de ce travail sur l'intercommunalité où il était plutôt demandé par les services de l'Etat de faire en sorte qu'il y ait moins de syndicats, moins de structures parcellisées et que celui-ci portait plutôt un souci de cohérence territoriale qui va se retrouver j'en suis convaincu dans la création de ce syndicat mixte dont nous avons souligné à plusieurs reprises tout l'intérêt qui mérite d'être co-construit et c'est vrai que la co-construction c'est bien sûr les maires mais c'est également tous les acteurs des filières ostréiculture, pêche et nous avons toujours indiqué que c'était la voix qui était portée par le Président et que nous allons décliner sur le terrain.

Là, Jacques CHAUVET et Thierry LAFON ont raison de le souligner, j'avais d'ailleurs Thierry LAFON au bout du fil il y a quelques heures de cela, il y a maintenant nécessité de travailler assez rapidement puisque l'objectif c'est le premier janvier 2017 et que si nous voulons vraiment donner du sens à cette co construction il faut que rapidement nous puissions avoir la possibilité dans les 2 ou 3 mois qui viennent de travailler avec tous les acteurs pour co-construire et faire en sorte que ce syndicat mixte puisse être opérationnel au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Je voudrais également souligner, pour aller dans le sens de ce qui a été mis en avant, c'est qu'il y a eu beaucoup de rencontres sur notamment les questions de redevance du plan d'eau. On a trouvé des solutions qui me semble t'il, sont équilibrées on a des perspectives également de chantier qui sont importantes ce qui a été mis en avant par rapport à la manière avec laquelle on peut effectivement faire la différence entre celui qui bénéficie d'une AOT et qui entretient ces quais et qui se place en situation également de valoriser le patrimoine Départemental. Et puis d'autres AOT qui sont un petit peu de plus difficiles mais nous y travaillons dessus pour ouvrir là aussi un chantier dans le cadre du syndicat mixte pour peut être faire en sorte que les investissements des uns et des autres puissent valoriser cette dimension patrimoniale.

Mais grâce à tous les acteurs de cette période que nous avons vécu, tous les Conseillers Départementaux concernés, sur La Teste, sur Gujan, etc y ont participé, on a eu cette volonté d'écoute à travers tout ce qui est organisé, structuré, parfois les collectifs qui se sont constitués pour faire en sorte que l'intérêt général, l'intérêt public puisse être porté au niveau, je sais que vous le souhaitez Monsieur le Président.

Le syndicat mixte sera un outil me semble-t-il qui va permettre de porter collectivement l'intérêt des ports d'une façon beaucoup plus harmonieuse et cela nécessitera sur un certain temps, mais donner du temps au temps, je crois que nous avons reçu quelques leçons sur ce plan là, donc essayons d'en tirer enseignement. Voilà Monsieur le Président ce que je peux ajouter sur ce dossier des ports.

Pardon, le Président de la Commission des ports présente un amendement qui déjà été présenté donc avec la tarification spécifique pour les navires des ostréiculteurs et pêcheurs y compris retraités. On a pris en compte effectivement la situation des ostréiculteurs et des pêcheurs qui ont fait valoir leur investissement personnel depuis de nombreuses décennies dans la création et l'entretien des ports ainsi que leur implication à entretenir l'AOT qu'ils s'occupent, c'est ce que je viens de mettre en avant, une réflexion sur un dispositif d'exonération de la redevance d'occupation du plan d'eau pour les détenteurs d'AOT terrestres qui réaliseront des travaux de réhabilitation du quai en respectant un cahier des charges à définir sera lancé par le Département. Cela traduit ce que je viens de dire c'est pour ça que le Président de la Commission des ports m'a demandé de le lire. Cela traduit ce que je viens d'exprimer c'est à dire que nous puissions ouvrir un chantier permettant de faire la différence entre l'ostréiculteur qui bénéficiant d'une AOT fait des travaux, investit, et d'autres AOT.

Cet investissement permettant sans doute dans le cadre du syndicat mixte de traduire cette valorisation patrimoniale que nous souhaitons.

M. LE PRÉSIDENT :

Eh bien : précisions apportées. Quelqu'un d'autre souhaite t-il intervenir ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. Nous allons donc reprendre le fil de l'ordre du jour en traitant la Vice-présidence habitat logement et développement social et la parole est à Martine JARDINE.

Martine JARDINÉ :

C'est ma collègue Isabelle HARDY qui devrait présenter ce rapport mais comme elle en avait la présidence, c'est moi qui en suis la lectrice.

Rapport n° : (12)1

RÈGLEMENT D'INTERVENTION DU FONDS SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT EN GIRONDE

Rapporteur : Martine JARDINÉ

Donc le Fonds Solidarité pour le Logement de la Gironde dans lequel le Département est pleinement investi, s'adresse sous forme de cautionnement aux ménages éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence. Le FSL à la demande de son assemblée générale du 9 juin 2014 a préparé la notification de son règlement. Ce règlement a été soumis pour avis au comité responsable du PDALHPD le 12 décembre 2015, nous l'avons examiné lors du budget primitif. Je vous en rappelle rapidement les principes.

Il est en phase avec l'évolution des besoins des publics et des pratiques partenariales, il est financièrement soutenable, il est marqué par la volonté d'améliorer les conditions d'accès au FSL pour le public du Plan, il permet de sécuriser l'accès au logement en améliorant les aides financières qui sont liées.

En conséquence, chers collègues, je vous demande d'approuver le règlement définitif qui est joint au présent rapport et dont nous avons examiné le projet lors de notre séance plénière du 17 décembre 2015.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - HABITAT ET LOGEMENT : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente. Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, d'abord pour vous dire que évidemment on est favorable à ce règlement mais j'aurais voulu faire en marge de l'examen du règlement du FSL quelques remarques concernant les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne.

Il existe vous le savez depuis 2011, un projet dénommé ORTHI (Outil de repérage et de traitement de l'Habitat Indigne) dont on parle abondamment, de quoi s'agit il ? Il s'agit d'un outil qui permet de repérer et de traiter l'habitat indigne et disons pour faire simple d'être en mesure de suivre l'évolution de l'habitat indigne à travers une caractérisation qui est celle du logement sur la base d'un invariant fiscal qui permet de suivre le logement.

Pourquoi est ce important ? Parce qu'aujourd'hui nous avons et je ne parle pas évidemment pour le FSL, je dirais comment ça se passe avec le FSL, nous avons un certain nombre de propriétaires indécis, il en existe dans chacun de nos territoires, j'en ai moi-même, qui peuvent bénéficier et éventuellement de garantie FSL, je dirais quelle est la position du FSL sur ces questions et puis d'allocations logement avec des mécanismes de subrogations qui sur mon territoire atteignent 80% (Versement direct aux propriétaires). Ce n'est pas évidemment un dispositif qui est piloté par le Conseil départemental, j'en suis bien conscient, mais nous sommes dans cet environnement des acteurs majeurs ne serait-ce qu'à travers le plan Départemental de l'habitat puisque ces questions là sont évoquées à l'intérieur du plan Départemental de l'habitat.

Alors en ce qui concerne le FSL, la pratique qui aurait pu d'ailleurs transparaître à travers ce document, est une bonne pratique.

Quelle est la bonne pratique ? Dès qu'un logement indigne est repéré, souvent par l'autorité municipale à travers les pouvoirs de police, le FSL pointe ce logement comme étant indigne et n'accepte pas de porter garantie au propriétaire par rapport aux locataires entrant tant qu'il n'y a pas de mains levées de l'autorité municipale. C'est à dire qu'on peut exercer une réelle forme de contrôle sur la destination et l'amélioration de ces logements. L'objectif étant bien sûr, non pas de pénaliser les locataires, on a bien compris, mais d'obtenir des avancées significatives en matière d'amélioration de l'habitat de la part de ces propriétaires.

Ce dispositif qui existe au sein du FSL n'existe pas avec la même diligence au niveau de la CAF ce qui est aujourd'hui un réel problème pour nous. Un réel problème pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui nous avons un certain de personnes logées dans des conditions indignes. Le propriétaire bénéficiant des aides de la caisse d'allocations familiales, subrogation et puis lorsque ce locataire est relogé parfois d'ailleurs dans le parc social il faut le dire, on remet un locataire à l'intérieur de ce logement indigne et on continue.

Le dispositif ORTHI était là logiquement, j'avais eu un rendez vous avec la Caisse d'Allocation Familiale il y a un an à ce sujet avec le Président de la Caisse, logiquement pour nous permettre de centraliser l'information et d'avoir un dispositif qui soit effectivement contraignant qui nous permettait dans le cadre de la loi ALUR, qui devrait nous permettre dans le cadre de la loi ALUR, de procéder à la suspension du versement des allocations familiales aux propriétaires, et donc, de lutter avec efficacité contre ces marchands de sommeil ou propriétaires indécis.

Moi, j'aimerais que l'on puisse dans le cadre des travaux conduits au sein du Département, peut être rappeler ou Martine JARDINÉ aura peut être des éléments à nous donner sur cette question, je ne suis pas à la pointe des dernières évolutions. Je crois que c'est très important qu'on aboutisse à ce dispositif sans quoi le travail qui est conduit localement et qui demande souvent beaucoup d'efforts pour contraindre ne sert pas à grand chose et on a l'impression que c'est un mécanisme sans fin qui est en place avec des dispositifs, qui très sincèrement profitent à certains propriétaires indécis. Voilà ce que je veux dire.

Donc ORTHI, l'arrêté du 30 septembre 2011, on m'avait dit il y a un an et demi à peu près, que sous 6 mois que le dispositif sera effectif. Localement nous avons renforcé sur les territoires à travers certains dispositifs, notamment dans le libournais avec une plate forme de lutte contre l'habitat indigne avec un pilotage du Sous Préfet, on a renforcé la volonté d'agir sur ces questions mais aujourd'hui nous sommes bloqués parce que il n'y a pas de centralisation de l'information. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Isabelle HARDY...

Isabelle HARDY :

Oui, Monsieur le Président, effectivement la lutte contre l'habitat indigne et les questions qu'a soulevées Jacques BREILLAT font partie des objectifs du FSL très fortement et il y a une très forte mobilisation effectivement dans ce domaine là puisque il y a vraiment des études très précises qui sont menées pour aller examiner les logements et pouvoir constituer, comme l'a dit Jacques BREILLAT, les fichiers qui nous permettent de vérifier l'évolution de ces logements.

Le FSL est par ailleurs partenaire de la CAF puisque la CAF est un des membres fondateur du GIP et cette question est régulièrement évoquée avec eux parce que c'est effectivement là je pense qu'il y a nécessité de

faire barrage. C'est un peu comme si on voulait vider une baignoire dont on aurait oublié d'arrêter les robinets et donc effectivement il y a de ce point de vue là un travail important à mener avec eux, pour répondre un peu à ce que disait Jacques BREILLAT.

Pour en revenir à l'examen de ce règlement tout à l'heure une question a été soulevée moi je rappelle que comme l'a dit Martine JARDINÉ il a été mis en œuvre pour pouvoir élargir les conditions d'accès des girondines et des Girondins au dispositif porté par le FSL pour fiabiliser l'accès et le maintien dans les logements. Ça c'est une chose. Et comme vous l'avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Président dans les mesures liées au transfert de compétences, la Métropole devrait donc intégrer le GIP FSL et à ce titre là le règlement qui est voté là, devrait pouvoir continuer de s'appliquer donc à l'ensemble du territoire, à l'ensemble des Girondins qu'ils soient dans la Métropole ou hors Métropole.

Voilà un petit peu ce que je voulais rajouter et je rajouterais juste que je ne participerai pas bien évidemment au vote, puisque je ne peux pas y participer.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Y a t-il d'autres interventions avant que je redonne la parole à la Vice-présidente ? Non, Martine JARDINÉ...

Martine JARDINÉ :

Oui, je voudrais juste rajouter qu'il y a effectivement un pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne avec le Département, FSL, CAF etc...Que ce qui est souligné c'est effectivement une difficulté en fait à la contrainte. Je crois que les maires ont un rôle relativement important est ce que l'on peut voir c'est que la caisse d'allocations familiales commence à mettre des amendes. Donc c'est quelque chose qui est en train de se mettre en place. Cela d'autant plus que dans tout ce qui concerne les revitalisations du centre bourg, on y est très attentifs et que l'Etat là, commence à prendre conscience de sa possibilité d'impact et qu'au niveau de la Caisse d'Allocations Familiales, c'est un peu la même chose et je crois que le travail conjoint au niveau de la plate forme, au niveau du pôle Départemental devrait nous permettre de limiter en définitive parce qu'on se rend bien compte que souvent, comme vous le disiez, un locataire part, il y en a un autre qui arrive et qu'automatiquement, si il y a l'allocation logement voilà et tout le travail aussi, c'est l'articulation entre le FSL et les bailleurs sociaux.

Parce que lorsque par exemple on dit à une famille on ne vous aide pas parce que vous avez une facture qui est en cours d'électricité, parce que votre logement est indigne. On leur dit ça mais en même temps si il n'y a pas un autre logement qui suit.... donc y a vraiment aussi en même temps au niveau du Département un travail de partenariat avec les bailleurs qui petit à petit devrait porter ses fruits.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces précisions. Je passe au vote. Y a t-il des oppositions ? Y a t-il des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS (1 non-participation au vote de la Présidente du FSL, Isabelle HARDY)

Je vous remercie. La parole est à Jean-Marie DARMIAN pour la caisse auxiliaire Départementale des prêts immobiliers.

Jean-Marie DARMIAN :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La Caisse auxiliaire Départementale des prix immobiliers que l'on connaît sous le sigle de CADPI a pour objet d'apporter un prêt complémentaire, je le rappelle, à taux réduit, à des girondins propriétaires de leur résidence principale sur le Département qui répondent à des conditions de ressources plafonnées.

Je vous rappelle également les opérations éligibles qui sont :

- la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle ou l'acquisition d'un appartement neuf en copropriété destiné à la résidence principale du demandeur,
- l'accession à la propriété d'un logement occupé en tant que locataires d'un office ou d'une société de HLM
- l'acquisition de logements anciens avec travaux destinés à la résidence principale, réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat que ce soit dans le domaine de l'énergie de la réparation ou réfection du gros œuvre de la mise aux normes d'habitabilité ou d'accessibilité ou l'agrandissement de leur résidence principale par des personnes propriétaires ou usufruitier
- un dernier point l'acquisition de logements neufs ou anciens destinés à constituer leur résidence principale dans le cadre du prêt réservé aux fonctionnaires du Département.

Vous l'avez vu, il existe 6 formes de prêts distincts pour lesquels une fiche spécifique précise les conditions d'octroi et vous les avez jointes en annexes dans le document général de la session.

Après quelques semaines ou quelques mois de fonctionnement avec nos collègues Jacques CHAUVET, Arnaud DELLU, Guy MORÉNO, nous avons souhaité retoiletter le fonctionnement de la CADPI qui reposait sur des textes que je qualifierais de relativement anciens et avec un certain nombre d'anomalies au niveau du contenu des fiches qui vous étaient proposées.

2 types d'anomalies, les plafonds de ressources, le taux d'endettement et 3ème anomalie également le problème que l'on trouve actuellement avec des situations familiales qui à l'époque n'étaient pas d'actualité en particulier avec les mariages, les changements voilà on ne va pas épiloguer là-dessus.

Donc, on vous propose après un travail commun avec la CADPI quelques révisions de ce règlement intérieur qui vont vers une clarification des positions du Département dans ce domaine là.

Premièrement, vous le verrez dans les fiches, on a actualisé les plafonds de ressources et les taux d'endettement qui correspondent aux critères nationaux, c'est à dire nous appliquons les critères nationaux en Gironde et pas en deçà ou au delà.

La suppression du prêt réservé aux fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, je suis désolé mais il y avait une tradition comme quoi les seuls fonctionnaires de l'Etat qui avaient droit à la CAPPI étaient les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur. On croit savoir que c'est au moment de la séparation de la décentralisation que la préfecture avait imposé ses propres fonctionnaires. Voilà donc maintenant ces gens là ne sont pas exclus, mais relèveront du régime général comme n'importe quel girondine et girondin.

La suppression de l'exclusion du cumul avec une autre aide Départementale parce que ça nous posait un problème par rapport aux OPAH en cours sur les territoires au niveau de l'amélioration de l'habitat cela correspond à ce qui a été dit tout à l'heure.

Et une actualisation du prêt habitat durable au titre de l'énergie pour les travaux d'amélioration thermiques selon la loi de 2015, sur les améliorations thermiques des logements et la suppression du plafond de coût de l'opération parce qu'évidemment il y avait des plafonds de coût qui ne correspondaient pas à une réalité suivant les territoires dans lesquels vous vous trouvez.

Alors je vous propose chers collègues de bien vouloir adopter les différentes modifications du règlement de la CADPI et de les retrouver dans le détail des fichiers qui vous a été transmis de telle manière que nous puissions désormais avoir une égalité de traitement d'une manière homogène de regarder les dossiers et peut être apporter une aide un peu plus accrue à des gens dans la difficulté par rapport à des situations de logements et il y en a encore quand même pas mal, contrairement à ce qu'on peut croire.

Je précise qu'à ce jour, le taux de remboursement est très satisfaisant puisque c'est des petites sommes et faut pas rêver, ce ne sont pas des prêts bancaires, c'est une aide sociale qui atteint quelquefois au maximum

4 000 euros ou 5 000 euros, ce qui à l'échelle de l'achat d'un bâtiment mais qui permet à certains d'avancer dans leur dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - HABITAT ET LOGEMENT : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je voudrais souligner qu'il me paraîtrait souhaitable que le Président me décharge de la présidence de la CADPI puisque tous les dossiers sont instruits par la direction de l'urbanisme et du logement et je crois qu'il y aurait une certaine cohérence à ce que Martine JARDINÉ, à la rentrée, accepte cette charge très lourde qui consiste à participer à 4 ou 5 réunions par an.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame la Vice présidente une remarque sur cette proposition. ? Pas d'autres remarques ? Pas d'observation ? Donc je vous propose de passer au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Je passe la parole à Laure CURVALE pour la feuille de route 2016-2020 de la politique Départementale en matière de transition et de précarité énergétique.

Rapport n° : (12)3

APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2016 – 2020 DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE TRANSITION ENERGETIQUE ET DE PRECARITE ENERGETIQUE

Rapporteur : Laure CURVALE

Monsieur le Président, chers collègues,

Vous vous en souvenez peut être, 2015 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Et si vous ne vous en souvenez pas, ce serait aussi assez normal parce qu'en fait, 2016 bat depuis le début de l'année également tous les records. Mars, avril, mai, ont été les mois les plus chauds jamais enregistrés même si nous avons eu ici localement parfois l'impression de manquer de soleil.

Face à ce grand défi environnemental qu'est le réchauffement climatique mais aussi face aux autres défis qui sont liés l'appauvrissement de la biodiversité, l'épuisement des ressources, les impacts sur la santé humaine, le Département de la Gironde contribue déjà par nombre d'actions politiques à la transition énergétique et à œuvrer dans le domaine du développement durable notamment à travers son Agenda 21.

Dans ce contexte, vous avez bien voulu me confier, Monsieur le Président et je vous en remercie, une délégation spécifique transition énergétique précarité énergétique qui doit à la fois poursuivre ce qui était déjà mené et également s'adapter à des évolutions réglementaires qui nous sont imposées notamment par la réforme territoriale mais aussi tenir compte des objectifs qui sont fixés nationalement, entre autres, dans la loi énergie positive transition énergétique pardon excusez moi pour la croissance verte. C'est donc dans ce cadre que je vous présente aujourd'hui une feuille de route qui décline les orientations stratégiques que nous allons pouvoir suivre pendant ce mandat.

La première orientation est celle de l'exemplarité, justement pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux. Donc le Département a une responsabilité directe notamment sur son patrimoine mais aussi à travers sa commande publique ou encore à travers les déplacements de ses agents et de ses élus pour atteindre ces objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce domaine beaucoup est déjà fait notamment sur le patrimoine et les collèges. Et j'en veux pour preuve que vous avez récemment eu l'occasion de poser de nombreuses premières pierres que ça soit dans des collèges ou pour le pôle territorial de solidarité des Haute Garonne à Lormont. Donc j'ai bien noté qu'il s'agissait d'un bâtiment à énergie positive avec toiture terrasse panneaux photovoltaïques traitement particulier de la lumière naturelle etc... Et en même temps, cette démarche s'accompagne de clauses sociales donc on est bien sur un lien entre environnement et bien entendu exemplarité sociale.

Alors, une action précise vous a déjà été proposée, vous l'avez validée Monsieur le Président, donc j'aurais sans doute l'occasion de la présenter à un autre moment. Elle portera effectivement à la fois sur les bâtiments du Département et les bâtiments des collectivités et elle devrait s'appeler si on garde ce nom COCON33. L'image COCON devant faire penser à une opération massive d'isolation de combles perdus. L'orientation 2 est celle de l'exemplarité sur les territoires il s'agit de pouvoir accompagner les collectivités dans leur stratégie de transition énergétique notamment celles qui ont des obligations de plan climat Air et énergie et cette démarche s'inscrit bien entendu dans ce que la première Vice présidente nous a présenté ce matin des pactes territoriaux c'est un des aspects liés à l'accompagnement des territoires. Vous avez là aussi valider une action que sur laquelle nous pourrions revenir plus tard qui concerne plutôt et la mobilité et la mise en place d'un réseau Départemental pouvant alimenter les véhicules en GNV gaz naturel pour véhicules ou en BIO GNV si nous nous appuyons notamment sur des projets de méthanisation il y a quelques projets envisagés sur un certain nombre de territoires. Donc le but est à la fois d'alimenter des flottes de véhicules, des flottes de collectivités pourquoi pas de coopératives agricoles et ça peut devenir également des stations publiques.

Le 3ème axe est celui sur lequel je travaille avec la Vice présidente Martine JARDINE qui est celui de la lutte contre la précarité énergétique dans un contexte de transition énergétique. Et donc un certain nombre un certain nombre d'actions sont déjà lancées d'ailleurs souvent en lien avec la Région en lien avec les territoires notamment tout le travail fait dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Et nous essayons également d'améliorer ce qui peut concerner le repérage des ménages en précarité énergétique et de favoriser leur orientation ensuite vers les dispositifs les plus les plus adéquats.

Enfin, le dernier axe est particulièrement important parce que ce type de politique ne peut finalement avoir son efficacité que si nous agissons tous ensemble et donc s'il y a une mobilisation à la lutte contre le changement climatique qu'ils soient partagés donc à la fois par nous tous, élus, par les agents, les services avec qui nous travaillons, les usagers des bâtiments, les collégiens au delà des citoyens et les différents partenaires avec lesquels nous travaillons déjà sur le territoire.

En conclusion, cette feuille de route s'inscrit pleinement dans les objectifs que vous avez fixés autour des solidarités humaines et territoriales et elle fait apparaître le Département comme vraiment le maillon indispensable pour coordonner et fédérer les collectivités autour de la transition énergétique et donc aussi plus spécifiquement de la lutte contre la précarité énergétique.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - HABITAT ET LOGEMENT : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

ÉGALEMENT PASSÉ POUR INFORMATION DANS LA COMMISSION 16 – POLITIQUE DE L'EAU ET DES DÉCHETS, « peut-être que certains de mes collègues auront des propositions complémentaires à faire »...

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Et justement, je terminerais par remercier les Vice-présidents avec qui je suis amenée à travailler, Martine JARDINÉ, Alain RENARD, mes collègues en général de ces commissions, les services qui ont préparé cette feuille de route et vous même Monsieur le Président donc, pour me faire confiance sur cette délégation.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour cette présentation et merci également pour le travail que vous accomplissez avec beaucoup de cœur sur ce sujet.

Quelqu'un souhaite t-il intervenir concernant ce rapport ? Il y a t-il des observations ou des compléments d'information ? Bon, visiblement le rapport semble convenir. Y a -t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Nous passons ensuite à la Vice présidence Finances et Fonds Européen et je donne la parole à Arnaud DELLU pour la constitution d'une provision pour le risque pour la Maison de la Promotion Sociale.

Rapport n° : (13)1

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LE RISQUE : MAISON DE LA PROMOTION SOCIALE

Rapporteur : Arnaud DELLU

Oui Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Département détient une créance de 300 000 euros à l'encontre de la maison de la promotion sociale. Il s'avère que cette structure est aujourd'hui en situation de liquidation judiciaire.

Donc en application simple du principe de prudence de la comptabilité publique et suite d'ailleurs à des préconisations de la chambre régionale des comptes, il vous est aujourd'hui proposé de constituer tout simplement une provision de 300 000 euros au regard de l'avancement de la liquidation et de l'importance bien entendu de cette créance.

Je vous remercie de bien vouloir approuver celle ci selon les propositions de Monsieur le Président.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur MANGON...

Jacques MANGON :

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons effectivement conformément à ce que nous avons indiqué en commission des finances, nous voterons cette provision avec ce qu'elle suppose derrière comme concours à venir du Conseil départemental et nous souhaitons d'ailleurs que le Conseil départemental le moment venu soit présent pour permettre la remise à niveau de cette structure.

Mais enfin nous voudrions en profiter pour nous interroger et vous interroger sur le fait que cette structure qui a été fortement portée dans le passé par le Conseil départemental, la MPS ait pu passer toutes ces années, notamment depuis 2009 en continuant à voguer très lentement sur des flots aussi ballotté. On a eu l'impression que la mesure n'a jamais été véritablement prise de la situation qui était celle de la Maison de la Promotion Sociale. On a l'impression que l'intitulé général et puis la nature des fonds baptismaux qui avaient amené à la naissance de cette structure, faisaient qu'on portait sur elle un regard tel un regard de Chimène que finalement on ne regardait jamais vraiment les problèmes en face. A telle enseigne qu'aujourd'hui l'heure est grave vous l'avez dit Monsieur le rapporteur, la situation est celle de la liquidation, il y a quand même beaucoup de salariés.

On est dans une situation un petit peu pathétique où finalement la Maison de la Promotion Sociale qui en fait accueille de manière quasi continue beaucoup de CRS -c'est très bien- mais enfin on est un peu loin de l'objet de la promotion sociale de départ. Et toutes ces interrogations là nous amènent à vous demander Monsieur le Président comment aujourd'hui on peut être sûr que vous avez vraiment pris la mesure de la situation, comment le Département a pu s'assurer que le nouveau mode, je dirais le nouveau modèle économique de l'avenir de la Maison de la Promotion Sociale sera approprié. Et qui porte véritablement cette stratégie et qui peut nous l'exposer clairement parce qu'on a regardé ce qui s'écrivait dans la presse on n'a rien trouvé, on essaie de pêcher ici ou là des visions claires de la situation on n'en trouve pas.

Donc je le redis, nous sommes favorables au fait qu'on puisse valoriser, soutenir, continuer à soutenir cette maison la promotion sociale, mais nous voudrions bien malgré tout avoir une vision claire des choses. Pouvez-vous nous la donner ?

Jean-Marie DARMIAN :

Oui je vais essayer de résumer une situation qui est d'une complexité absolue puisqu'elle date d'il y a très longtemps, il y a à peu près, il faut être clair, 7 ou 8 ans que nous sommes sur le sujet de la Maison de la Promotion Sociale.

Il faut revenir aux fondements de la structure et à son utilité qui avait été conçue comme un lieu dans lequel le monde du travail pouvait trouver un soutien actif au niveau non seulement de la formation initiale mais surtout essentiellement de la remise à niveau que ce soit par rapport à des gens en situation de précarité. Pour être clair il y a eu un grand rôle de la Maison de la Promotion Sociale sur les gens du RMI ensuite sur une part des gens du RSA. Il y a également l'utilisation dans le cadre des formations des entreprises dans le cadre des formations de branche et cette situation avait conduit la Maison de la Promotion Sociale à un modèle économique qui reposait essentiellement sur la notion des stages c'est à dire que nous étions sur des formations, j'ai pas assez d'ancienneté dans cette assemblée, mais peut être que Jean pourra compléter, mais c'était la notion de stage qui avait conduit la Maison au fil des années à lier son sort à des semaines de formation avec hébergement c'est à dire en hôtellerie et restauration.

Cette maison de la promotion sociale a été pendant longtemps d'ailleurs le recours du Département pour un certain nombre de formation si je ne me trompe pas il y a eu à une époque les assistantes maternelles, il y a eu également l'utilisation par le Département d'un certain nombre de formation.

Les difficultés de la Maison de la Promotion Sociale viennent du fait qu'à une période de l'histoire des collectivités territoriales la formation n'était plus liée à un choix de la personne qui effectuait les cycles de formation mais était liée tout simplement à la nécessité absolue de passer par des appels d'offres. C'est à dire pour être clair de mettre en concurrence divers organismes de formation qu'ils soient à but lucratif ou à but social tout simplement quelques fois même philanthropique.

Cette structure a donc rapidement connu des difficultés parce qu'elle a vu une baisse considérable de son volume de journées d'hébergements et surtout son volume de journées de formation dans un système où d'abord les crédits de la formation se sont réduits. D'autre part, la concurrence est devenue beaucoup plus forte. Et il faut bien avouer que le modèle qui avait été un modèle florissant dans les années 70/80 n'était plus nécessairement le même modèle au début des années 2000.

Le Conseil Départemental a toujours participé aux décisions de la MPS dans sa version antérieure puisque le Conseil Départemental, membre du conseil d'administration, suivait les dépenses, j'étais moi-même pendant quelques temps au conseil d'administration, avec une difficulté c'est que la compétence formation appartenait à la Région dans le fond, or, la Région n'était pas présente dans les instances et un autre problème, l'hébergement apporté au secteur marchand et au secteur économique.

Il y a eu une série de phénomènes qui ont fait que la gestion est devenue de plus en plus dure et que la masse salariale de la Maison de la Promotion Sociale était en léger décalage avec les nécessités. Il y a eu d'abord un plan social, il y a eu un départ, il y a eu des recherches de solutions. Jusqu'au moment où le Conseil Départemental conscient du fait qu'il ne lui appartenait pas nécessairement d'être acteur de ce lieu, a décidé de faire un appel à gestion de l'Espace Maison de la Promotion Sociale dans sa globalité. Un appel à projets a été effectué il y a eu d'ailleurs si je ne me trompe pas, 3 candidats et a été retenu le candidat actuel, l'association actuelle pour la gestion.

A partir de ce moment là, le Conseil Départemental s'est assuré de 2 choses, la reprise intégrale des personnes qui étaient sur le site. C'était quand même la préservation des emplois et la 2ème chose c'est la mise à disposition par bail emphytéotique des locaux à la structure exploitante du lieu.

Il semble, il ne semble pas mais nous sommes très attentifs à ça, mais maintenant nous sommes dégagés de la gestion c'est une gestion de prudence à un moment donné il a été nécessaire pour pouvoir effectuer la transition dans les meilleures conditions de proposer une avance de soutien à la MPS sur la base de la somme que vous avez là.

La reprise a été effectuée, nous ne sommes plus liés par le fonctionnement de la structure, j'attire votre attention à là-dessus, parce que ça veut dire que le Président du Conseil Départemental n'a plus de responsabilité directe ou indirecte dans la gestion de la structure ce qui n'était pas le cas antérieurement. Cette structure qui est libre de son choix, qui participe donc entre guillemets au marché de la formation a besoin actuellement de restructurer globalement son dispositif par rapport aux nouvelles formations, aux annonces gouvernementales récentes sur les, je vais dire des bêtises je crois que c'est 500 000 personnes formées via les Régions et ils ont besoin de repartir avec des bases nouvelles.

La difficulté pour eux, c'est qu'ils possèdent dans le personnel, il faut absolument ou une reconversion de ces gens au nouveau dispositif ou un re-formatage du fonctionnement et des effectifs de la MPS, de l'ancienne MPS puisqu'elle garde le nom de MPS mais elle n'est plus sur les mêmes bases.

Donc par rapport à votre question, nous veillons d'abord aux problèmes de locaux qui restent un problème assez préoccupant parce que les locaux ont une certaine vétusté. Nous avons recherché dans le passé des solutions de conversion de ces locaux, il y avait même été envisagé, je parle sous le contrôle d'Alain MAROIS, à un moment on avait envisagé un collège, un internat pour essayer d'utiliser nos locaux.

Le bail emphytéotique a mis les locaux à la disposition mais le rôle, la responsabilité du Département désormais est dégagée dans tous les domaines par rapport à l'exploitation de ces locaux. Alors la solution d'aujourd'hui alors c'est la solution du monde économique : elle passe par une mise en liquidation de telle manière qu'ils puissent rebâtir une nouvelle structure, une société indépendante de la maison centrale de telle manière qu'ils aient une autonomie plus forte et à ce moment là ils reviendront probablement vers le Département pour connaître le volume de locaux, je dis bien le volume de locaux, qu'ils peuvent utiliser ou qu'ils peuvent mettre en jeu par rapport aux formations qui seront retenues ou au créneau de formation qui sont retenus.

Mais vous rassurer là-dessus, ça, c'est une décision antérieure à la liquidation qui fait que nous préférons faire une provision plutôt que de revenir vers vous en disant voilà nous sommes contraints d'aller vers cette dépense et nous l'a mettons en provision de telle manière qu'à tout moment on puisse faciliter le redémarrage de la structure.

Voilà en ce qui concerne l'historique de cette situation mais pour vous rassurer Monsieur MANGON actuellement, nous n'avons pas de moyen de contrôle du fonctionnement puisque c'est une association totalement indépendante et qui je le répète va aller davantage vers le Conseil Régional dans son fonctionnement que vers le Conseil départemental, conséquence de la loi NOTRe et de la clarification des compétences nous sommes nous aussi tributaires sur un certain nombre de points de cet aspect de la répartition entre formation professionnelle, formation continue et mise à niveau qui continue d'ailleurs avec le RSA actuellement.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice président pour cette explication exhaustive et complète. y a t-il d'autres interventions ? Je mets le rapport au vote. Y a t-il des oppositions ? Y a t-il des abstentions ? D'accord vous avez relevé les abstentions ? C'est bon ? Non ? Si, bon, tout va bien

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DU GROUPE GIRONDE AVENIR

Je repasse la parole à Arnaud DELLU pour le recouvrement des recettes et admission en non valeur 2015.

Rapport n° : (13)2

RECouvreMENT DES RECETTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR 2015

Rapporteur : Arnaud DELLU

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Le rapport présenté au vote de l'assemblée fait état de la situation au 31 décembre 2015 des recouvrements des produits Départementaux par le comptable public. Il est également destiné à prononcer l'admission en non valeur des créances irrécouvrables.

Selon le rapport de Madame le payeur Départemental les prises en charge des titres pour l'exercice 2015 s'élève globalement à un 1 603 460 347,93 €.

Le montant des sommes non recouvrées du budget principal tous exercices confondus s'élève au 31 décembre 2015 à 43 222 791,14 €.

Le montant des admissions en en valeur du budget principal s'élève à 1 060 843,43 €. Une provision de 300 000 euros ayant ont été constitué par délibération 2015.103.CD au titre des créances irrécouvrables, il convient de la reprendre en totalité.

Les sommes non recouvrées ainsi que les admissions en non valeur sont présentées par budget annexe dans le tableau qui a été inséré au rapport.

Il vous est demandé de vous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui juste pour dire que donc nous voterons les admissions en non valeur vu qu'il s'agit d'une démarche assez classique dans les budgets.

Simplement redire ce que nous avons dit hier à travers l'échange que nous avons pu avoir en commission des finances. Souhaiter simplement que le trésor public soit réellement diligent sur l'ensemble de nos créances.

Pourquoi est ce que je dis cela ? parce qu'on sait que c'est une administration qui est en très forte tension pour ne pas dire en réduction considérable de postes et que les missions affectées aux recouvrement ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux des collectivités territoriales et il arrive que le recouvrement ne soit pas la mission principale et au bout du compte ce sont nos collectivités je dis nos collectivités au sens large du terme puisque ça s'adresse aussi à d'autres collectivités qui finissent par admettre en non valeur donc voilà je voulais juste attirer l'attention mais je sais que l'attention est très forte sur la nécessité que le Trésor Public soit actif dans les modalités de recouvrement puisque au titre de la séparation de l'ordonnateur et du comptable nous ne pouvons pas nous mêmes nous substituer à lui.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Je propose à Monsieur le Vice-président d'apporter des réponses.

Jean-Marie DARMIAN :

Je remercie Monsieur BREILLAT de sa proposition parce qu'en fait hier, on a discuté sur une proposition et je partage son avis.

Je voudrais d'abord devant l'Assemblée souligner justement par rapport à sa remarque les mérites de la Pairie Départementale qui malgré une baisse des effectifs notoire puisque chaque fois qu'on le rencontre le trésorier payeur Départemental se lamente sur la suppression des postes qui affecte son administration, vous dire que le payeur Départemental a fait un effort particulier à la demande de nos services et surtout pour clarifier un certain nombre de choses Monsieur BREILLAT puisqu'elle a mis en place un service spécial à l'intérieure de la Pairie pour le recouvrement des dettes dues au conseil Départemental. Moi je voudrais souligner ça parce que ça va dans le sens de ce que vous avez indiqué.

Alors pour être clair, on se l'est dit hier, mais je peux le répéter publiquement. Quand vous êtes payeur Départemental vous avez une certaine situation que vous reprenez au nom de la continuité des fonctions républicaines donc là, on est bien clair entre nous, on l'a dit hier, on propose un apurement de situation actuelle au 1^{er} juillet puisqu'on vote quasiment au 1^{er} juillet.

2ème aspect, nous avons proposé lors de la rencontre en bipartite avec les services fiscaux que nous revoions la convention Départementale de recouvrement des dettes du Département. Elle sera re formatée à la rentrée c'est à dire assez rapidement et vous sera proposée dans une session ou en commission

permanente ou peut être en assemblée plénière pour que vous voyez tous les efforts qui sont effectués en terme de recouvrement des dettes du Conseil Départemental.

Ce que je voulais vous dire c'est qu'il faut avoir conscience les uns les autres que dans la situation sociale actuelle il faudra que l'on admette la notion alors, qui est toujours dérangeante mais qu'il faudra admettre, de plafonds ou de planché à partir duquel on fait un recouvrement avec toutes les procédures, je dis bien l'intégralité des procédures qui est un effort fait sur l'ensemble des procédures de façon automatique mais il y en a certaines où les frais de recouvrement sont nettement supérieures à la somme à recouvrer. Ça peut aller de quelques euros à 1 000 euros ou 500 euros. Donc il faut être très prudent là-dessus et ne pas justement pénaliser la Pairie Départementale par les efforts qu'elle a effectué de clarification et de tenue des comptes tels que nous le souhaitons et qu'elle le souhaite aussi. Parce que je vous rappelle quand même que le payeur Départemental ou Madame le payeur Départemental est responsable sur ses deniers personnels du recouvrement des sommes dues au Conseil Départemental. Donc sachez qu'elle y est très attentive surtout dans le contexte actuel où on le on le répète souvent la Cour des comptes a toujours tendance à mettre les payeurs en débet par rapport à des démarches qu'ils n'auraient pas effectuées et je crois que la Cour des comptes va être très attentive justement au recouvrement de ces impayés et qu'elle est également d'accord avec nous pour améliorer considérablement ce qui est effectué.

Donc là, ce qui vous est proposé par Arnaud DELLU dans ce rapport, c'est la mise à zéro des compteurs sur les procédures qui n'ont pas donné lieu à des rentrées d'argent alors que les poursuites ont été engagées.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour ces précisions, je propose donc le rapport au vote.

Il n'y a pas d'autres interventions ? il y a t il des oppositions ? il y a t il des abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. La parole est à Jean-Marie DARMIAN pour l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

Rapport n° : (13)3

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Alors, vous savez que c'est une procédure administrative et comptable. Nous devons affecter les résultats de l'exercice 2015 apparaissant au compte administratif sur lequel porte à la décision de l'affectation est vous le savez le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice. C'est un exercice un peu fastidieux parce qu'y a tous les budgets annexes également.

Cette affectation de résultats doit en premier lieu couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit le déficit antérieur augmenté des reports et le solde peut être affecté à l'une ou l'autre des sections. C'est à dire on peut garder l'argent de fonctionnement ou le faire passer en l'investissement.

Concernant le budget principal, on est obligé d'intégrer des choses qui sont peut être passées inaperçues dans les débats que l'on a eu, affecter le résultat 2015 de 72,6 millions d'euros qui intègre la reprise des excédents de fonctionnement des syndicats des collèges de LATRESNE et d'AUDENGE suite à leur dissolution entre 2013 et en 2014. Et puisque on va vers la dissolution de ces syndicats de collèges donc on intègre 2 ans après négociation. Cette affectation permet d'inscrire 67,3 millions d'euros en recettes d'investissement. Le solde soit 5,3 millions d'euros sera inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement.

J'attire votre attention parce que vous voyez 2013/2016, c'est tout le temps qu'il faut pour évaluer les biens, faire les transferts etc ...je souhaite bien du plaisir à mes collègues dont les communautés vont fusionner ou s'élargir.

Au titre des budgets annexes, il est proposé d'affecter en section d'investissements la totalité du résultat de la CADPI dont je vous ai parlé tout à l'heure, rassurez vous c'est 21 510,73 euros en partie seulement celui

des centres de ressources que nous possédons encore de 86 667,76 euros le solde sera inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement à hauteur de 89 015,70 euros.

Il n'est pas prévu en revanche d'affecter en section d'investissement les résultats 2015 du CDEF, puisqu'il n'a pas d'investissement mais il a par contre des besoins en fonctionnement, du laboratoire Départemental pour les mêmes raisons, de la Direction des Transports Maritimes et du GER qui seront inscrits en fonctionnement en report à nouveau, c'est à dire on les remet dans la section de fonctionnement.

Le résultat 2015 des domaines Départementaux de loisirs que vous connaissez HOSTENS et BLASIMON étant déficitaire comme on le sait fort bien, il sera inscrit un report à nouveau débiteur en section de fonctionnement une somme à la hauteur de 164 495,45 euros qui sera compensée évidemment sur le budget par la subvention du Conseil Départemental. Voilà les affectations des résultats de l'ensemble du budget clos de l'année 2015.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? (2)

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL.

Je vous remercie.

Et bien je propose à Jean-Marie DARMIAN de réaliser son intervention concernant le budget supplémentaire 2016.

Rapport n° : (13)4

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Alors Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'ai l'impression, mais ce n'est qu'une impression, dans le déroulé de notre session plénière que la présentation technique du budget supplémentaire ne relève pas aujourd'hui du sujet essentiel de vos préoccupations puisque nous avons abordé depuis ce matin des décisions politiques fondatrices des solidarités humaines et territoriales.

Il m'appartient cependant de vous rappeler que cette présentation qui va vous être faite dans quelques instants s'inscrit scrupuleusement, et je tiens à l'adverbe scrupuleusement, dans les engagements pris lors de nos réunions antérieures, que ce soit lors du débat d'orientation budgétaire ou de la présentation du budget primitif, il s'inscrit aussi dans la feuille de route déclinée par le Président et la majorité Départementale que je me permettrai de vous rappeler avant d'aborder les chiffres.

Premier point de cette feuille de route : préserver notre autofinancement et ainsi maintenir autant que faire se peut notre capacité d'emprunt pour les années à venir. Vous verrez tout à l'heure que nous continuons dans cette ligne de conduite - auto financement et préservation de notre capacité d'emprunt.

Maintenir un niveau d'investissement, -ça encore été rappelé dans les discussions de ce matin- pour l'économie girondine profitable à nos compétences. Désormais, nous sommes quand même sur des compétences un peu plus claires mais vous verrez qu'il y a une nouveauté dans le budget par rapport aux décisions de ce matin.

Au niveau des engagements pris, je rappelle, 1 milliard d'euros sur la durée complète du mandat. Réduire toutes nos dépenses liées au fonctionnement de notre collectivité, maîtriser sans altérer la qualité des services rendus aux Girondines et aux Girondins.

Point suivant : ne jamais faillir à la solidarité puisque vous l'avez vu également nous sommes dans une politique de solidarité humaine, en refusant d'utiliser de manière politicienne des artifices comptables ou

financiers et notamment, ça n'est pas le cas en Gironde, et c'est une exigence du Président, par la non inscription des crédits nécessaires aux dépenses que nous avons à assumer avant la fin de l'année. Je le redis parce que vous verrez peut être que dans les mois qui viennent, -nous avons une Commission des Finances à l'ADF mardi- je crois que nous allons revenir sur la notion de ne pas couvrir la totalité des dépenses et de faire des inscriptions qui ne sont que sur 11 mois. Mais ce n'est pas la consigne qui a été donnée au Vice-président chargé des Finances.

Rester loyaux, transparents et rigoureux dans la gestion des fonds publics en ajustant à la réalité nos recettes et nos dépenses au fur à mesure de nos constats. Je précise bien que l'évolution du budget supplémentaire, est un ajustement technique par rapport aux constats que nous effectuons, qui sont différents entre ce qui vous a été présenté au BP et au constat que l'on fait, en moyenne d'une variation de plus ou moins 2%. Certes, nos prévisions ne sont pas toujours exactes à l'euro près, mais une variation sur des prévisions de plus ou moins de 2% on peut estimer que nous ne sommes pas non plus dans l'exagération.

Je voudrais également souligner à travers ce budget supplémentaire et comme ça a été dit également par le Président ce matin, nous ne sommes pas dans l'abandon de politique. Vous l'avez vu à travers les votes que vous avez effectués sur l'économie et sur d'autres sujets ou dans des réductions de nos soutiens aux collectivités, Madame la première Vice- présidente l'a maintenu ce matin, elle s'est engagé à ce que les sommes soient maintenues et elles seront maintenues, aux associations. Cela n'apparaît pas parce que c'est en Commission Permanente mais le volume des subventions aux associations a été maintenu, alors que dans d'autres Conseils Départementaux, les saignées ont été beaucoup plus dures.

Ce n'est possible et je le dis franchement, que grâce à une gestion -certes jamais assez rigoureuse parce que quels que soient les débats que l'on a dans n'importe quelle enceinte celui qui est au pouvoir n'est jamais assez rigoureux, c'est comme ça c'est la vie-, et qui nous a néanmoins permis, je vous le rappelle également, de vous présenter un compte administratif 2015 dont nous maintenons, je le maintiens parce que je le pense sincèrement, qu'il avait une valeur exemplaire dans le contexte dans lequel il vous a été présenté.

Conformément à ce que j'ai toujours affirmé au nom du Président dans cet hémicycle nous avons choisi par souci de rigueur budgétaire de nous réserver dans notre prévision budgétaire les moyens de répondre aux nécessités prévues et assumer des ajustements de nos prévisions aux besoins sociaux constatés.

J'assume donc pleinement mes propos antérieurs sur le RSA où la variation sur l'année de nos prévisions se situera à + de 2%. Je précise bien, vous le verrez tout à l'heure, dans les sommes qui vous sont proposées, nous n'avons pas fait une prévision sous estimée. Nous entamons d'ailleurs une véritable évaluation et pour correspondre à ce qui a été dit tout à l'heure de nos rapports avec la CAF et les services de la Pairie Départementale, je tiens à le signaler aussi parce qu'on vous en rendra compte, afin de tenter d'améliorer notre efficacité collective au service des bénéficiaires du RSA.

Encore une fois, il faut tenter de vous convaincre que ce budget supplémentaire repose sur une stratégie financière et non pas seulement sur une approche comptable mis au service d'un engagement politique, il faut l'assumer, aussi claire et déterminée.

Il m'appartient de vous les présenter pour répéter que tout acte budgétaire reste pour le Président l'illustration concrète du respect des engagements souscrits il y a un an de cela auprès des électrices et des électeurs.

Donc, je vous rappelle quelle est la stratégie que porte ce BS.

Premier point : une gestion optimisée des reports et je voudrais insister là dessus parce que c'est une technique financière qui paraît banale. La gestion optimisée des reports, je vous rappelle 3 chiffres sur les reports. Vous savez que nous sommes dans une rigueur financière qu'il nous faut éviter par tous les moyens et c'est là que vous allez voir des réductions de dépenses ou des augmentations des dépenses. Nous sommes par tous les moyens dans la situation où nous voulons éviter les reports ; nous voulons régler le plus possible sur l'année budgétaire telle qu'elle existe dans les textes et ce n'est pas si facile que ça.

Je rappelle 3 chiffres : En 2011, les reports étaient de 12,4 millions d'euros. En 2015, les reports avaient été ramenés à 8 millions d'euros et en 2016, Monsieur le Président, les reports ne sont plus que de 6,8 millions d'euros, ils auront diminué de 50% sur la durée de 3 ans, ce qui veut dire que les comptes que l'on arrête

dans le compte administratif, sont des comptes aussi proches que possible de la réalité, avec des difficultés sur des investissements quelquefois que l'on ne peut pas réaliser.

Un excédent de clôture, je suis désolé, cet excédent de clôture qui était de bonne qualité l'année dernière, puisque cet excédent atteignait 21,3 millions d'euros constatés au CA et que vous allez retrouver dans le Budget Supplémentaire.

Et enfin, tenter par tous les moyens d'augmenter notre capacité d'investissement, elle sera faible vous allez voir, mais nous sommes positifs au niveau de l'augmentation de notre capacité d'investissement. Alors en ce qui concerne les recettes de fonctionnement pour aller très rapidement nous avons constaté sur l'année une augmentation de la somme prévue sur les droits de mutation de 10 millions d'euros. Nous l'incluons dans le Budget Supplémentaire. Je précise également que nous n'avons jamais fait d'appréciation erronée des droits de mutation puisque sur l'année 2015, si le chiffre était paru élevé, c'est qu'il y avait 3 mois de rattrapage du gel par les notaires d'un certain nombre d'actes. Donc nous revenons à une croissance des DMTO qui était prévue et qui était logique, qui nous emmènera à un chiffre de 283 millions votés en 2016 avec peut être un supplément en fin d'année dont on constatera la réalité.

Deuxièmement, vous allez trouver dans ce budget un chiffre impressionnant dont Edith MONCOUCUT, je souhaite qu'elle vous précise au nom du Président ce qu'il recouvre : c'est plus 7,9 millions de la loi sur le vieillissement, -excuse-moi, j'ai fait une synthèse-, et la Conférence des financeurs qui va ensuite qui est une aide supplémentaire. Vous remarquerez que les 2 cumulés sont à 11,2 millions d'euros. Nous inscrivons dès cette année la totalité avec une volonté de la part des services et du Président de mettre en œuvre le plus rapidement possible cette mesure en sachant que techniquement cette mesure sera relativement difficile à mettre en œuvre parce qu'elle recouvre beaucoup de travail.

Nous n'avons pas souhaité augmenter les frais du Département en augmentant le personnel affecté à cette tâche mais par contre nous avons mis évidemment, je le dis pour ceux qui verraient de mauvaises intentions, nous avons mis cette somme en intégralité dans nos dépenses de telle manière que l'année prochaine elle puisse se poursuivre sur la base de ce qui restera et que l'on aura constaté, toujours la volonté d'aller le plus vite possible auprès des concitoyens.

En ce qui concerne la DGF, vous allez être surpris : On a l'impression, à la présentation, que nous avons plus 300 000 euros de DGF. Non, c'est plus 300.000 euros par rapport à la baisse qu'on nous avait annoncée mais la baisse est quand même maintenue, mais il y a un écart de 300 000 euros qui peut s'expliquer peut être par le volume de population ou les modifications de population.

Je précise également que d'après une étude que nous avons reçue et qui nous préoccupe beaucoup le Département de la Gironde, je dis bien le Département de la Gironde, est extrêmement pénalisé dans le calcul historique de sa DGF puisque nous sommes nettement en dessous mais très nettement en dessous de la moyenne de la totalité des Départements. Nous avons demandé aux services fiscaux de nous justifier ce calcul historique de la DGF et je parle pas de calcul de cette année historique et là malheureusement l'histoire n'appartient plus aux services fiscaux, la réponse a été « ce n'est pas certain que l'on puisse vous le donner ».

Le fonds de péréquation des droits de mutation, la notification reçue en recette est de 11,5 millions d'euros, la dépense est de 29,71 millions d'euros ce qui nous laisse une charge nette de 17,6 millions d'euros. Vous le retrouvez tout à l'heure dans les dépenses.

En ce qui concerne les IFR, c'est à dire les compensations nous avons un supplément de 100 000 euros. C'est toujours ça.

En ce qui concerne le recouvrement PAPH, il correspond à la philosophie que je vous ai indiquée tout à l'heure. C'est la volonté en ce qui nous concerne d'aller vers le recouvrement des sommes accordées à des établissements sur l'aide sociale auprès des héritiers ou des familles qui ont les moyens de le faire et nous prévoyons une somme de 600 000 euros. Nous accentuons les efforts effectués par les services pour le recouvrement de ces sommes qui ont été payées.

En ce qui concerne les constats que l'on a effectués, on vous l'avait déjà indiqué nous avons une baisse de nos recettes, liée au vote du taux du foncier bâti de 2,7 millions d'euros. Alors là plusieurs hypothèses où nous avons une vision un peu trop optimiste de constructions sur le territoire ou moi, j'ai une autre hypothèse, mais

il y en a qui sont élus dans des communes et peut être qu'ils ont constaté aussi, il y a quelques retards dans la prise en compte des nouvelles constructions. En tout cas le constat, c'est que nous aurons 2,7 millions d'euros, malgré le taux de foncier bâti, nous avons une baisse de nos ressources de 2,7 millions c'est-à-dire 1 point de fiscalité.

En ce qui concerne la CVAE nous avons constaté une baisse de 1,5 millions d'euros et en ce qui concerne la taxe sur les produits pétroliers une baisse de 500 000 euros. Ce qui nous laisse en propositions nouvelles, une marge de 24,5 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et je ne vais pas vous surprendre : cette somme qui paraît colossale de 24,3 millions d'euros est entièrement consacrée à la DGAS pour 23,4 millions d'euros, c'est à dire qu'elle est affectée à nos dépenses contraintes et également à 2 secteurs qui sont des secteurs, dont on ne débat pas parce qu'on focalise socialement sur le RSA, qui sont la PCH, la prestation de compensation du handicap et également le secteur de l'enfance. Et là aussi, je souhaiterais et le Président l'a souhaité, qu'on explique pourquoi nous avons des dépenses supplémentaires.

En ce qui concerne le fonds de péréquation DMTO, je vous en ai parlé tout à l'heure, notre contribution nécessite 1,7 million d'euros supplémentaire.

Nous prévoyons des dépenses imprévues que nous reconstituons, que nous n'avons pas mis au Budget Primitif pour ne pas alourdir la présentation et le volume du budget, nous reconstituons un petit volume de dépenses imprévues. Je précise que ces dépenses imprévues l'année dernière, c'est un peu passé inaperçu, mais c'est ce qui a permis de compenser auprès du SDIS la dépense des feux de forêt de Saint-Jean-d'Illac. Quand on parle de dépenses imprévues ! Ceux qui gèrent une commune, il y en a quand même quelques fois, mais là, on est un peu juste avec 1,2 million d'euros.

Nous augmentons les subventions de 1,3 million d'euros. C'est essentiellement à la suite de la mesure que vous avez votée sur la reconstitution d'un volume de crédits pour la dimension économique qui a été votée, à la fois pour l'agriculture et un certain nombre de compétences volontaristes pour lesquelles le Président a souhaité que l'on fasse le maximum en fonction des réalités.

Il y a également le réajustement des bourses pour les collèges à hauteur de 400 000 euros et il y a également 100 000 euros pour les transports qui vont correspondre à des améliorations de lignes au mois de septembre, notamment la ligne qui va au campus.

En ce qui concerne les propositions nouvelles de réduction de dépenses de fonctionnement, nous mettons à jour, avant transfert et avant entrée de la Métropole dans le GIP, les comptes avec le FSL par rapport aux ressources constatées et aux dépenses constatées.

En ce qui concerne les frais généraux qui vous préoccupent tous puisque vous êtes toujours très attentifs aux frais généraux, nous accentuons la baisse des crédits de 1,1 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses de personnel : 100 000 euros.

En ce qui concerne les frais financiers nous n'arrêtons pas de négocier et de renégocier, nous rebaissons encore les frais financiers du Département de 200 000 euros et il y a un ajustement concernant les collèges qui est l'ajustement liés au reliquat des forfaits d'externat des collèges privés.

Voilà la totalité des sommes qui vous sont proposées en dépenses.

Bien évidemment il vous faut une explication je le suppose sur les 23,4 millions d'euros de la DGAS.

Donc on les répartit de la manière suivante :

Sur le RSA qui devait poser un problème grave nous avons un ajustement de 5 millions d'euros c'est à dire à peine 2% Cet ajustement normalement sur la base des sommes mensuelles demandées par la CAF, nous permettra d'atteindre la fin de l'année avec les volumes de crédits prévus.

Sur l'APA, les 8,4 millions d'euros correspondent à la loi sur le vieillissement, vous les avez en recettes et vous les avez en dépenses.

Sur la PCH par contre, là, c'est 3 millions d'euros qui sont nécessaires pour faire face à l'augmentation des besoins de la MDPH, on en a parlé en COMEX, je ne sais plus quel jour à force, jeudi je pense.

En ce qui concerne les hébergements des enfants là aussi ça mériterait des explications vraiment consensuelles entre nous, nous avons un gros problème, avec plus 4,2 millions d'euros que nous sommes obligés d'abonder par rapport à la situation actuelle de l'enfance en Gironde.

En ce qui concerne l'hébergement des personnes âgées : 300 000 euros

En ce qui concerne la prévention de l'enfance, enfin c'est évidemment lié : 300 000 euros

En ce qui concerne, des chapitres divers qui sont des chapitres sur lesquels il y a les aides sociales il y a également la conférence des financeurs de la loi sur le vieillissement 3,6 millions que vous aviez tout à l'heure.

En ce qui concerne l'hébergement des personnes handicapées on pense à un ajustement de 300 000 euros, c'est à la marge et une baisse des subventions de 1 million dont 500 000 euros sur la MDPH sur la base du constat que l'on effectue en cours de gestion, n'est-ce pas Madame la Présidente de la COMEX, on fait apparaître cet ajustement de la subvention qui chaque année est nécessaire.

Donc la totalité du BS se présente de la manière suivante, pour faire un résumé avant d'aborder le problème de l'investissement.

Nous avons un excédent de 21,3 millions d'euros, nous avons réduit nos reports nous avons besoin que de 6,8 millions d'euros pour nos reports ce qui fait que nous finançons largement nos reports.

Nous avons de disponible 14,5 millions d'euros et on les met dans la colonne de ce qui nous est positif.

Nous avons des recettes nouvelles de fonctionnement dont la loi sur le vieillissement, de 24,5 millions d'euros qui nous sont utiles pour le financement des dépenses nouvelles de 24,3 millions d'euros, nous rajoutons 200 000 euros d'auto financement. Ce n'est pas beaucoup 200 000 euros mais c'est le symbole qui permet de voir que l'on continue à abonder l'autofinancement de notre collectivité. Le reste sera consacré à notre capacité d'investissement par la diminution de notre programme d'emprunt qui nous permettra pour les années à venir d'avoir des marges supplémentaires si notre Assemblée décide de programmes plus ambitieux au niveau de l'investissement.

Voilà le BS tel qu'il se présente et je voulais attirer votre attention sur notre capacité d'investissement parce que pour moi c'est au moins aussi essentiel que de se focaliser sur un certain nombre de chiffres qui vous ont été indiqués précédemment.

Sur la capacité d'investissement nous arrivons à une capacité d'investissement de 14 millions d'euros, avec + 4,6 millions d'euros au niveau des subventions. Nous avons également vous le savez, et ce ne peut pas être un débat entre nous, nous avons la nécessité de faire face à notre engagement sur la LGV, rassurez vous, ne me sautez pas dessus c'est la LGV Tours Bordeaux, par rapport aux engagements antérieurs. Donc nous reprenons une part de nos versements. On réajustera dans l'année en fonction de ce que l'on pourra constater.

Sur le logement, nous récupérons 1,8 millions d'euros et sur les divers nous rajoutons plus 1,4 millions d'euros. Dans les divers, il y a en particulier des équipements de ports pour 900 000 euros, le SPIPA pour 500 000 euros. Et le logement ne vous inquiétez pas ce n'est pas une baisse de l'aide du Département, c'est un décalage temporel puisque la direction fait le maximum pour que les dépenses correspondent à l'année budgétaire quand c'est décalé il n'y a pas de raison de les garder.

Sur les collèges, si vous avez des demandes de précisions, Alain MAROIS pourra les apporter. Nous rencontrons de plus en plus de difficultés sur les programmes collèges dans leur réalisation, non pas de la volonté du Département, mais, il y a certains collèges où les problèmes d'urbanisme, les problèmes de contestation des lieux d'implantation, les problèmes de non conformité des lieux d'implantation proposés par les collectivités, font que nous avons un décalage dans les programmes.

Il ne s'agit pas là d'une suppression de crédits de collèges il s'agit d'un décalage dans le temps puisque nous sommes obligés de constater que sur l'année 2016 nous ne commencerons pas un certain nombre de chantiers de collèges pour des raisons que je qualifierais d'indépendantes de la volonté politique du conseil Départemental.

Sur les ENS, les espaces naturels sensibles qui correspondent à la taxe d'aménagement plus 3,8 millions d'euros vous avez vu les programmes déclinés par Jean TOUZEAU ce matin.

Sur la solidarité 2013 nous pouvons espérer faire une économie de 300 000 euros et sur divers patrimoine, nous sommes obligés de faire un ajustement de 600 000 euros.

Je vous rappelle que pour accroître notre capacité d'investir nous vous proposons une réduction du programme prévisionnel d'emprunt à la hauteur de la somme restante c'est à dire 11 millions d'euros.

Par contre, ce qui est intéressant, et qui est capital dans la présentation du BS d'aujourd'hui, -c'est peut être la décision que vous prenez aujourd'hui qui est la plus fondatrice des politiques qui ont été présentées dans la journée-, nous enclenchons le processus HAUT DEBIT pour 44,4 millions d'euros. J'attire votre attention là dessus, nous ouvrons une autorisation de programme de 44,4 millions d'euros, nous sommes déjà très en avance sur les autres Départements puisque aujourd'hui au BS vous inscrivez cette somme là qui permettra à Gironde Numérique et à son Président de travailler à la rentrée sur un engagement concret du Département. Mais peut être que c'est quelque chose qui attirera des explications supplémentaires.

Sur le PLAI de Bordeaux Métropole nous rajoutons 1 millions d'euro et sur la LGV en subvention d'équipement nous réalisons une opération qui consiste à retirer une part des sommes que nous n'avons pas versées sur l'année.

Les Ports, Jacques CHAUVET n'est pas là, mais nous essayons pour faciliter le passage en syndicat mixte d'apurer tous les programmes qui ne seront pas réalisés avant le passage du syndicat mixte pour ne pas léguer au syndicat mixte des programmes dans lesquels il ne serait pas engagé. Il appartiendra à lui de définir ses priorités. Donc, on apure pour que la situation soit aussi facile et aussi simple que possible au niveau du passage du Département vers le syndicat mixte.

Sur les espaces naturels sensibles, on inscrit en AP + 4,5 millions d'euros.

Nous avons une opération spécifique pour le collège Jules Ferry de Mérignac sur lequel des difficultés sont apparues, de 1,5 million d'euros et sur les bâtiments Départementaux nous ouvrons une AP de 3 millions d'euros.

Ce qui fait que quand vous constatez la réalité des AP qui sont ouvertes nous ouvrons aujourd'hui pour l'économie en général 43,1 millions d'euros de crédits d'AP pour une baisse de nos AP constatée de 300 000 euros.

Je voudrais insister là dessus parce que dans le contexte actuel d'incertitude où on parle beaucoup de défaillance des collectivités territoriales par rapport à leurs obligations d'investissement, je pense que ce BS recadre considérablement la situation financière du Département et ses engagements à long terme, puisque la décision du Haut Débit n'est pas une décision d'un an mais une décision à long terme. Elle est courageuse parce que nous sommes en discussion avec la Région, l'Etat pour le reste des financeurs, mais en ce qui nous concerne nous serons prêts.

Voilà le BS tel qui vous est présenté c'est pas un BS miraculeux, il n'a qu'un mérite par rapport à beaucoup de budget supplémentaire présentés dans les Départements, il n'est pas en réduction des dépenses mais il est en augmentation dans 2 secteurs essentiels de la solidarité humaine et la solidarité territoriale.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président, c'était clair précis, complet. Qui souhaite intervenir ? Monsieur DE FOURNAS...

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président,

D'abord dire que Monsieur DARMIAN a du être rassuré en rédigeant cette délibération, car vous affirmiez en effet 14 avril « depuis quelques mois les DMTO ne sont plus sur la même base que celle de janvier et de février nous avons quelques frémissements d'inquiétude sur les ajustements que l'on doit en faire au budget supplémentaire ». Les ajustements c'est plus 10 millions d'euros ce qui donc vous rassure.

Une phrase aussi qui est et qui nous a fait un peu sourire c'est « la baisse du produit de la CVAE confirme que l'évolution de cette ressource est volatile et sa corrélation avec la croissance économique peu visible ». On imagine que vous avez dû croire au slogan du Président de la République ça va mieux. Mais il n'en reste pas moins que ce n'est pas ces 2 ou 3 mesures indigentes qui ont été prises pendant ce quinquennat qui permet à la croissance économique et donc à la fiscalité des entreprises de repartir ce qui rejoint les dépenses supplémentaires de RSA. Ce qui confirme bien quand même une sous budgétisation des dépenses de RSA.

Alors j'entends bien qu'on minore le fait qu'il ne s'agisse que millions. Ce matin on majorait le fait qu'il faille dépenser 3 millions pour des bateaux de pompiers sur la Gironde. On a un peu les millions à géométrie variable. On est bien dans une sous budgétisation donc qui est conforme à celle, quasiment égale à celle, du Budget Supplémentaire de l'année dernière ce qui démontre une constante à la fois dans l'augmentation des dépenses de RSA et dans cette sous budgétisation.

Alors pardon mais on va réitérer une demande stigmatisante de la Chambre Régionale des Comptes du nécessaire contrôle des prestataires du RSA.

Vous faire part d'une expérience assez intéressante celle menée par la majorité où l'exécutif républicain du conseil Départemental du Haut-Rhin. Comme même les républicains peuvent faire des choses intéressantes et qui a mis en place des contrôles et qui a décelée près de 10% de fraudeurs sur les prestataires du RSA de ce Département et récupéré en 4 mois 800 000 euros.

Vous annoncez des dépenses de personnel stables contrairement toujours aux demandes la CRC qui vous demande de les baisser.

C'est donc en touche finale, un Budget Supplémentaire qui est quand même, qui reste anecdotique, ça confirme ce laxisme dans les dépenses de RSA et de personnel, un endettement supplémentaire pour l'année 2016 qui sera bien supérieur aux endettements supplémentaires des années précédentes.

C'est pour cette raison que nous voterons contre ce Budget Supplémentaire.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président,

Juste revenir sans alourdir les débats. On est sur un budget supplémentaire donc effectivement sur un certain nombre d'ajustements. Je maintiens le désaccord de fond avec Jean Marie DARMIAN sur la méthode. On peut, on pourra de toute façon en rediscuter, j'imagine qu'on en rediscutera si la méthode ne change pas notamment.

Je considère pour ma part ainsi que je l'avais dit au nom du Groupe Gironde Avenir, que les dépenses ont été manifestement sous-estimées au moment du BP. Ca peut relever d'une stratégie budgétaire on est d'accord, mais elles l'ont été, voilà.

Pourquoi, parce que quand on reprend aujourd'hui les dépenses à N-1, N-2, N-3, au regard des comptes administratifs on s'aperçoit qu'on aurait très bien pu dès le BP provisionner un niveau de dépenses plus important. Au regard des 3 années antérieures il n'y avait pas de raison d'imaginer qu'il y ait une rupture cette

année dans les allocations sociales obligatoires sauf à miser sur une reprise généralisée ou un changement radical de politique économique ce qui n'était pas le cas.

Donc réajustements avec évidemment des variantes. On va mettre à part la situation de l'APA puisque elle a fait l'objet de la part du gouvernement dans le cadre des discussions sur la loi sur le vieillissement de réajustement aussi on l'a vu en recettes.

Il n'en demeure pas moins que le niveau de l'APA qui était présentait donc au BP à moins 0,1 doit être j'allais dire revalorisé, et je dis que ceci était prévisible depuis le depuis. J'ai posé la question hier donc je la repose en assemblée plénière puisque nous avons la bonne nouvelle de recettes supplémentaires, cette question s'adresse à Jean-Marie DARMIAN mais peut être aussi à Edith MONCOUCUT, je ne sais pas si ces recettes supplémentaires permettront de couvrir réellement les dépenses qui découleront de la mise en place de ces mesures. J'aimerais être rassuré si vous avez des éléments, si vous pouvez m'en donner, ça me rassurerait d'apprendre que cette bonne nouvelle en recettes ne sera pas par la suite démentie par de mauvaises nouvelles en dépenses. Je ne mets pas en cause bien évidemment le bien fondé du versement des allocations obligatoires. On est bien d'accord on n'est pas ce sur ce niveau de discussion.

Concernant le RSA, j'avais fait valoir aussi que le RSA augmenterait dans des proportions plus importantes et plus significatives que ce qui était programmé au BP, pour arriver au bout du compte à + 8,9, on était à +9,1 l'année dernière. Bon, on va voir qu'on aura des niveaux de versement du RSA à peu près équivalents et donc les prévisions étaient manifestement insuffisantes comme je l'avais dit.

J'aimerais Monsieur le Président que vous puissiez aussi nous dire par rapport à ces dépenses de RSA, comment est-t-il possible d'évaluer la part significative d'accès au droit nouveau, puisque il était prévu en début d'année que le Département mènerait une action volontariste pour encourager l'accès au RSA de la part d'un certain nombre de bénéficiaires potentiels qui ne le demande pas. Donc quelle est la part dans cette augmentation de cette volonté politique qui avait été affirmée d'ouvrir plus largement le RSA à des bénéficiaires qui jusqu'alors n'en faisaient pas la demande. Est-ce que les démarches entreprises ont eu un retentissement, des effets, bref, qu'est-ce qui s'est passé par rapport à cette volonté initiale qui figurait dans les objectifs de la majorité Départementale lorsque vous nous avez présenté les dispositions par rapport au RSA.

Comment aussi sera impacté sur les dépenses de RSA à l'instant T les revalorisations du RSA de 2% à partir du mois de septembre. Est-ce qu'elles auront un impacte là aussi supplémentaire en dépenses ? Est-ce que les dépenses telles qu'elles sont aujourd'hui présentées au BS suffiront par rapport à la revalorisation des 2% ? C'est une question que je pose aussi.

Sur la partie de la PCH, même remarque que tout à l'heure, on termine à + 5 6. Les moyennes étaient dans le Département de + 6,4 dans les 3 années précédentes, donc le montant cumulé des AIS était manifestement sous-estimé au BP et volontairement sous-estimé au BS.

Alors je ne dis pas que ça remet en cause la sincérité budgétaire de la démarche mais quand même à partir du moment où pendant 3 années de suite on a des moyennes de dépenses pourquoi aller inscrire au BP une somme qui manifestement ne correspond pas à la moyenne de ces dépenses. Ça j'ai du mal à comprendre, donc je repose la question.

Concernant les charges de personnel, c'est une baisse de la hausse. J'ai d'ailleurs relevé, je ne l'ai plus sous les yeux, des choses intéressantes dans Sud-Ouest, puisque il était dit dans cet article qui n'avait pas beaucoup de sens d'ailleurs de mon point de vue sur le plan littéral, la diminution des charges de personnel se manifesterait par une baisse de la hausse. Or une baisse de la hausse n'a jamais fait une diminution. Je crois que là, on peut tous en convenir. C'est vraiment quelque chose de basique, donc je ne sais pas... Et là aussi sur ces dépenses de personnel, quel sera l'impact des hausses indiciaires qui ont été présentées, j'imagine qu'elles ont été budgétisées en tous cas je l'espère.

Un certain nombre d'éléments donc je ne vais pas reprendre les éléments sur les recettes puisque on enregistre ces recettes sauf peut être pour dire qu'effectivement il y a dans la baisse des recettes des choses qui posent question. J'ai notamment des questions, les mêmes sans doute que Jean-Marie DARMIAN, sur la hausse des recettes par rapport au foncier. Cela me paraît assez inexplicable en fait de mon point de vue parce que ça n'est pas du tout ce que je vois enregistré par ailleurs. Donc là je dois avouer que j'étais très surpris de ces éléments en recettes, après on enregistre évidemment les DMTO, la hausse des DMTO.

Voilà ce que je voulais simplement dire sur ce budget. Donc simplement revenir sur les éléments qui avait été ceux de nos échanges du BP pour dire que je considère de mon point de vue que le Groupe Gironde Avenir avait raison de souligner l'absence de crédits suffisants sur les allocations individuelles de solidarité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres interventions ? Pierre DUCOUT...

Pierre DUCOUT :

Merci Président, simplement je voulais souligner avec mes collègues et remercier le Département de l'effort particulièrement important qui est prévu en autorisation de programme pour lancer le programme qui est ressenti comme particulièrement important pour la quasi totalité de nos concitoyens pour équiper les foyers de la Gironde en très haut débit, ça correspond à 30 méga minimum et qui doit pouvoir permettre que nous participions à cet équipement très haut débit avec des premiers travaux dans le courant de mois de l'année 2017. Evidemment avec l'accompagnement global de l'État à travers la mission de très haut débit de la Région et la participation des CDC.

A ce niveau là je veux indiquer qu'on a fait naturellement le tour des CDC et que la plupart sont demandeuses de beaucoup de raccordements. Que par ailleurs par rapport à la demande qu'avait présentée le Président du conseil Départemental nous avons essayé vous le savez dans le programme de desservir au maximum en matière équilibre d'aménagement du territoire et en particulier tout ce qui correspond à des activités où qu'elles soient dans le territoire. Et enfin naturellement que la participation demandée aux communautés de commune quand on regarde par rapport à l'investissement total sera de l'ordre de 10%. En rappelant également ce qui a été indiqué aujourd'hui d'ailleurs, que la durée d'amortissement normal de ces infrastructures Haut Débit et de l'ordre de 30 ans ce qui fait qu'il est normal que l'on puisse s'assurer soit que les communautés de communes font des emprunts en direct sur ces durées là, soit que notre syndicats mixte entre le Département et nos communautés de communes pourront négocier un emprunt global avec la BEI en particulier.

Dernier point, d'insister sur le fait ce qui n'est pas évident évidemment que quand je dis 10% de participation des communautés de communes au final par rapport au montant total. Des communautés de communes qui ont des densités faibles avec donc des prix ramenés à la prise qui sont plus chers que dans d'autres secteurs, dans le concret, auront des participations qui seront plutôt de l'ordre de 7% alors que dans les communautés de communes où on a une densité un petit peu plus forte par rapport au cours réel de l'investissement sur leur territoire se sera une participation plutôt de 15%.

J'indique ça évidemment quand on fait des comparaisons avec ce qui peut être les participations demandées avec les subventions maximales sur un certain nombre d'autres réalisations. Mais je crois que c'est quelque chose d'extrêmement important qui permettra également, vous le savez, à nos concitoyens de s'inscrire dans le futur voir tous les éléments de travail à domicile qui seront extrêmement important et en particulier donc à terme l'équilibre puisque cette somme là correspond sensiblement au besoin pour raccorder la moitié dans un premier temps de tous les foyers et que à la demande du Président nous étudions pour que dans les 10 ans ça soit l'ensemble des foyers girondins qui puisse être raccordé.

Naturellement, Matthieu ROUVEYRE qui suit cela en tant que Vice-président peut compléter mais je voulais le souligner par rapport à cette présentation budgétaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Matthieu peut être un complément ? Non ? Emmanuelle AJON...

Emmanuelle AJON :

Non je ne vais pas compléter sur le numérique mais comme Jean Marie DARMIAN m'y a invité, je vais expliquer l'augmentation budgétaire de 4,4 millions en particulier sur le domaine de la protection de l'enfance.

Donc cela est dû à une augmentation du nombre d'enfant croissant depuis le début de l'année qui nous sont confiés et qui représente à peu près 2,3 % depuis le début de l'année en augmentation.

Cette augmentation est due non pas un manque de frémissement du COB économique, mais d'une augmentation de la population de la Gironde et de la croissance des enfants, de la population des moins de 18 ans en Gironde aussi.

C'est une augmentation aussi d'enfants avec des problématiques de plus en plus complexes qui sont confiés au Président du Département, des problématiques médico-sociales et médicales lourdes demandant un accompagnement spécifique et entraînent une élévation du coût du placement, et d'importantes ruptures de parcours dont nous sommes en train de prendre en compte les retombées pour les enfants comme les retombées économiques.

Conscients que cette augmentation budgétaire ne peut perdurer et dans une volonté aussi d'adapter les parcours des enfants à leurs besoins afin d'investir dans un avenir positif pour eux et pour leur offrir un champ des possibles de plus en plus riche nous avons entamé une recherche d'économie de redéploiement et d'optimisation de nos dépenses.

Dans ce cadre, nous pouvons noter plusieurs exemples en termes d'économies un marché de transport des enfants et de leurs parents qui commencera dès janvier 2007 pour rationaliser ces dépenses. En termes de recherche d'accompagnement financier sur les domaines qui ne sont pas de notre ressort. C'est à dire par exemple l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap dont aujourd'hui, nombreux sont confiés à l'aide sociale à l'enfance alors que leurs vraies problématiques est un problème de handicap. Un travail avec l'ARS, son Président et le directeur Départemental a été entamé afin qu'un parcours soit fait dans pour ses enfants et que la prise en charge soit partagée entre l'ARS et le Département. C'est aussi une volonté de redéploiement avec la recherche pour faire baisser le taux d'hébergement hors Départements et de redéployer des places sur notre Département parce que les coûts en sont moins importants.

C'est aussi un recrutement, vous l'avez vu, d'assistants familiaux sur le Département, car ce sont des coûts de placement moins élevés mais aussi plus adaptés aux placements à long termes de certains enfants qui nous sont donc confiés.

C'est la création début 2017 du HATI Hall d'accueil thérapeutique intersectorielle qui permet d'accompagner des enfants avec le milieu psychiatrique afin qu'il n'y ait pas de rupture de parcours et de partager là aussi les frais de placement avec le milieu hospitalier et l'Etat.

C'est aussi une augmentation d'actions vers la prévention primaire, c'est-à-dire déployer aujourd'hui des actions pour que les enfants soient repérés avant qu'ils aient besoin d'être placés. Ce sont des actions qui seront un axe fort de notre travail sur le tout le reste de la mandature avec un travail important avec le milieu hospitalier et le milieu médical, avec la mise en place dès le mois de septembre d'un e learning pour les étudiants en fac de médecine afin de les aider à repérer des maltraitements dès leur premier rendez vous avec les enfants et puis une analyse de nos coûts plus fine aussi avec une lettre de mission qui va être faite à la DQG pour analyser tous les coûts de rupture de prise en charge des enfants et leur motivation afin de réduire ce cout important. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Edith MONCOUCUT, Hervé GILLÉ, Stéphane SAUBUSSE...

Edith MONCOUCUT :

Oui alors tout d'abord pour répondre à Monsieur BREILLAT. Les recettes nous les aurons voilà, nous les aurons.

Concernant donc les crédits et comme l'a évoqué Jean-Marie tout à l'heure, concernant donc les crédits qu'il nous est proposé de voter en faveur des personnes âgées, Monsieur le Président, mes chers collègues, si vous le permettez je souhaite vous apporter quand même quelques compléments.

En effet, il nous est désormais possible d'évaluer les contours de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, dont on faisait référence, c'est à dire la loi que l'on appelle ASV et qui se

décline dans 3 grands axes c'est à dire : Anticiper, Adapter, Accompagner, et son objectif est véritablement de préserver le plus longtemps possible l'autonomie des personnes âgées.

Cette loi exprime une prise de conscience, comme vous le savez peut être, de notre société, quant à la manière dont nous devons désormais nous occuper de nos anciens et qui sont d'une part de plus en plus nombreux et qui vivent de plus en plus longtemps.

En effet l'INSEE projette un allongement continu de la durée de vie durant les 44 ans à venir c'est à dire ce qui veut dire qu'en 2060 en France la durée de vie sera de 86 ans pour les messieurs et de 91 ans pour les dames.

Voilà alors les personnes, il faut savoir aussi que les personnes de plus de 60 ans seront alors de 24 millions contre 15 millions aujourd'hui. Le nombre des plus de 85 ans passera à 5 millions alors qu'ils sont à 1,4 millions aujourd'hui.

Il faut dire aussi que depuis 2001, notre collectivité départementale s'est largement mobilisée pour l'APA et nous avons pu constater combien cette prestation est bénéfique puisqu'elle permet l'allongement du maintien à domicile de 2 voire de 3 ans de plus.

En Gironde, 21 100 personnes âgées dépendantes peuvent rester à leur domicile grâce à cette prestation. Sur la base de cette nouvelle loi nous allons revoir nos différents plans d'aide APA. Nous allons aussi pouvoir accroître notre soutien aux aidants familiaux auxquels un droit au répit est reconnu mais aussi conforter notre accompagnement des services d'aide à domicile.

Aujourd'hui, nous attribuons plus de six millions d'heures dans les plans APA chaque année et près de 5000 emplois sont financés en Gironde dans ce secteur. Et cette loi va venir également conforter le développement de la Silver économie dans lequel nous nous sommes engagés avec le programme « d'Home Assist » et de plus, nous allons pouvoir approfondir le travail autour de l'habitat que nous avons entamé avec ma collègue Martine JARDINÉ puisque la loi ASV contient un volet sur l'adaptation au vieillissement de 80 000 logements au plan national.

Enfin, reconnu au niveau national pour ses actions souvent innovantes en faveur des personnes âgées, notre Département a candidaté avec succès, ça aussi vous le savez, nous en avons déjà parlé, à candidaté avec succès pour mener une expérimentation préfigurant la conférence des financeurs pour l'aide à domicile.

Ainsi nous pouvons dire que la Gironde s'est inscrite d'emblée dans la dynamique impulsée par cette nouvelle loi et en nous mobilisant ainsi pour son application vous pouvez le constater nous sommes pleinement dans notre rôle d'acteur majeur des solidarités humaines et territoriales.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Président ce que j'avais envie de vous dire et de rajouter à tous les chiffres et à tout ce qu'a pu dire Jean-Marie. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice présidente. La parole est au Vice-président, Hervé GILLÉ...

Hervé GILLÉ :

Merci Monsieur le Président,

J'écoutais avec attention l'intervention de Monsieur BREILLAT, j'espère qu'il écoutera la mienne avec la même attention.

Toujours est-il que quand Monsieur BREILLAT évoque effectivement le personnel, je sais qu'il a un souci d'objectivité. Mais parfois néanmoins il y a quelques postures politiques, vous me direz que la nature de nos débats peut le justifier, mais quand il s'agit d'agents plus particulièrement et de personnel, il faut parfois avoir quand même, je pense, une extrême prudence.

Quelques éléments quand même qu'il faut de nouveaux rapporter au niveau des effectifs de notre collectivité. Donc les effectifs de notre collectivité aujourd'hui c'est globalement 6 500 agents, 6477 pour 6249 équivalents

temps plein et ce qui est intéressant de voir, c'est quel est notre taux d'administration par rapport à d'autres collectivités c'est à dire en fait combien on a d'agents pour 1000 habitants c'est toujours intéressant de regarder ça d'un peu plus près.

Donc aujourd'hui, notre taux est de 4,15 pour 1 000 habitants et en fait c'est un taux qui est inférieur à la moyenne des Départements. Donc c'est déjà un premier élément qu'il faut avoir en tête. On a un taux d'administration qui est inférieur à la moyenne des Départements. Je crois que c'est un élément qui est quand même déjà particulièrement important.

Le 2ème élément Président vous l'aviez souligné c'est est-ce que les collectivités sont toujours comparables entre elles ? oui ! à partir du moment où on intègre tous les éléments qui sont de nature à faire évoluer la collectivité. Or ce conseil Départemental se situe dans un territoire particulièrement dynamique rappelons-le, 15 000 habitants par an. 15 000 habitants par an, c'est 60 agents supplémentaires. Mathématiquement, 60 agents supplémentaires.

Si vous ne mettez pas, si vous n'intégrez pas 60 agents supplémentaires ça veut dire que vous faites déjà des efforts de gestion au sein même de votre collectivité donc des efforts de performance d'efficacité pour éviter d'embaucher 60 agents supplémentaires. Donc ça c'était un élément particulier.

Si vous prenez l'exemple de la Creuse moins 7 000 habitants c'est ça, donc évidemment la problématique des effectifs doit se juger d'une autre manière que la problématique des effectifs sur le Département de la Gironde aujourd'hui.

Donc il faut vraiment avoir ces éléments en tête pour regarder d'un peu plus près la gestion des effectifs.

Donc moi je n'hésite pas à dire que la collectivité aujourd'hui est plutôt une collectivité performante dans la gestion des effectifs et dans la nature du développement aujourd'hui du territoire girondin donc c'est un élément qui est quand même très particulier alors après vous vous questionnez sur l'intégration effectivement dans le budget de l'augmentation de la valeur du point donc en milieu d'année c'est 0,6 vous savez. Evidemment que l'on l'intègre. Par rapport aux objectifs que nous étions fixés initialement nous ne connaissions pas effectivement cette évolution. Je pense qu'on va essayer au titre de la collectivité de faire des efforts mais ces efforts là on va essayer de les faire de la meilleure façon possible c'est à dire pas mécaniquement ça ne sert à rien de faire du mécanique. Ce qu'il faut essayer de faire c'est d'adapter les effectifs et d'adapter les modes d'organisation pour qu'on réponde aux mieux au fonctionnement de la collectivité et c'est ce que nous avons commencé à faire avec une macro organisation et des fonctions supports que nous avons mis en place.

Et Monsieur BREILLAT, ce n'était pas rien ces sujets là, parce que ça supposait qu'après des partenaires sociaux, on jouait cartes sur table et que l'on allait effectivement mettre en avant de nouveaux modes d'organisation dont ils savaient qu'à moyen terme ça permettrait de faire des économies d'échelle sur le nombre de postes mais ça allait permettre de gagner en efficacité en organisation et ils le savent très bien.

Et ces négociations là on a su les mener, elles ont été validées, et je crois que dans le climat actuel à l'échelle de notre collectivité ce n'est pas rien non plus parce que vous pouvez noter que la conflictualité est aujourd'hui très faible au sein du conseil Départemental de la Gironde. Et je ne sais pas si au sein de collectivités qui nous sont proches le niveau de conflictualité est aussi faible et je vous invite d'ailleurs à y regarder d'un peu plus près même sur des collectivités qui sont amies et cet élément là Monsieur BREILLAT, il est très important. Parce que c'est l'élément qui peut nous permettre aussi mois par mois, année par année de faire évoluer la collectivité vers effectivement plus d'efficacité, plus des performances et plus d'adaptation à l'offre de service Départemental.

Parce que c'est, pour conclure, ce qui nous anime aussi aujourd'hui c'est de renforcer la qualité de la relation avec les usagers et de mettre en lisibilité d'une autre façon le service public Départemental et je suis intimement persuadé que l'ensemble de nos agents adhère parfaitement à ses priorités politiques.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président, je voudrais à cet instant souligner la qualité du travail que vous effectuez que vous accomplissez notamment au regard du dialogue social avec les représentants syndicaux qui eux

mêmes sont tout à fait constructifs dans la démarche. Stéphane SAUBUSSE ensuite Denise GRESLARD NEDELEC...

Stéphane SAUBUSSE :

Le groupe écologiste salue une fois encore le travail scrupuleux et rigoureux de Jean-Marie DARMIAN et de son équipe qui nous propose un budget supplémentaire placé sous le signe de la solidarité sociale tout d'abord avec un effort supplémentaire notamment pour le RSA, la jeunesse et l'hébergement des personnes âgées.

Solidarité économique ensuite avec de nouveaux crédits dédiés au transport par exemple.

Solidarité numérique enfin et nous sommes particulièrement enthousiastes à l'idée de voter les 44 millions d'euros d'autorisations de programme pour GIRONDE NUMERIQUE. En 2016 il ne peut y avoir de véritable équilibre entre les territoires de véritable solidarité sans des investissements massifs, sans le numérique. En effet que ce soit au Département dans l'administration fiscale ou dans l'éducation nationale que je connais bien, la plupart des démarches administratives sont dématérialisées.

Les inégalités de débit se traduisent par conséquent par des inégalités sociales et économiques. L'investissement dans les infrastructures numériques est bien plus efficace économiquement que l'investissement dans les navires des infrastructures routières. Si l'on considère la Web économie et le télétravail il peut même être créateur d'emplois non délocalisables.

L'investissement dans le numérique est également bien plus respectueux de l'environnement en particulier il émet bien moins de gaz à effet de serre que les investissements routiers surtout si on profite de l'activité numérique pour créer de l'énergie grâce au radiateur numérique par exemple dont on a fait la promotion il y a peu de temps.

Ce budget supplémentaire confirme la bonne gestion des finances Départementales car il permet de dégager un autofinancement de 0,2 millions d'euros. Cependant nous devons remarquer que ce résultat est facilité par l'excédent du compte administratif que nous avons voté en avril dernier.

En 2016 comme en 2015, nous devons donc poursuivre nos efforts de gestion de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Mais devons également être intransigeants sur les transferts de compétences imposées par les lois, MAPTAM, NOTRe ...j'en oublie peut être que ce soit avec la Métropole, les CDC et la nouvelle Aquitaine. Tout transfert de compétences doit être synchrone du transfert des dépenses afférentes. Nous souhaiterions qu'il n'y ait aucune exception. Par exemple nous pensons que la Métropole devrait prendre totalement à sa charge la partie de la déviation du Taillan situé sur son territoire.

D'après nous, le Département n'a pas vocation à être le gentil financeur de politique qu'il ne dirige plus.

M. LE PRÉSIDENT :

Denise GRESLARD NÉDÉLEC...

Denise GRESLARD NÉDÉLEC :

Pour donner peut être quelques informations à notre collègue BREILLAT, et à nos collègues qui se poseraient des questions sur les effets d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, nous n'avons hélas pas de boule de cristal pour voir dans l'avenir, mais nous avons quelques éléments effectivement si vous avez vu au nombre, à l'augmentation de l'allocation versée et que effectivement le nombre de bénéficiaires du RSA avait augmenté sur l'année. On analyse, on essaie d'analyser avec les services les causes potentielles et je voudrais dire qu'une des causes c'est d'une part des gens qui sont en fin de droits d'allocation chômage. Hélas le seul recours et heureusement pour eux le filet de sauvegarde de sociale c'est bien le droit à l'allocation du RSA.

Jean-Marie DARMIAN vous a parlé tout à l'heure de l'augmentation de la population de la Gironde. Contrairement à ce qui est peut être dans les fantasmes les plus optimistes, les gens qui arrivent en en Gironde ne sont pas tous en emplois. Et quelques fois lorsqu'un couple arrive l'un est en emploi et l'autre ne

l'est pas, et n'a plus forcément de droits au chômage et puis il y a aussi les effets retard des politiques que vous connaissez aussi dans vos collectivités.

Je veux rappeler toutefois qu'aussi nous avons vu une augmentation de l'accès au RSA activité grâce à la simplification de l'accès à la prime d'activités et surtout à son accès non stigmatisant. Nous faisons avec les services et si certains de vous sont venus l'EPT blanche à laquelle vous étiez conviés, nous faisons un travail autour de l'accessibilité aux droits et je voudrais saluer ici le travail qui est fait avec Mathieu ROUVEYRE et les services pour l'accessibilité y compris en réponse sur les Pole Territoriaux avec des projets innovants de participation des usagers, projets portés en particulier sur le pôle de la Haute Gironde sur le pôle du Sud Gironde, une implication de l'ensemble des responsables territoriaux d'insertion et de leurs équipes dans la réflexion autour de la communication vers les usagers et surtout avec le travail engagé autour du pacte territorial d'insertion qui avec le mariage et la co construction des actions autour de ce que nous pouvons faire pour construire des parcours vers l'emploi parce que c'est bien de ça dont il s'agit. Ces effets là vont aussi pouvoir être évalués, puisque nous sommes en cours de construction de l'évaluation de ce travail.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, je donne la parole à Jacques MANGON...

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Une intervention pour réagir aux propos de notre collègue SAUBUSSE dont j'apprécie souvent la sincérité et même les certaines prises de position pour lui dire que dans l'appréciation qu'il vient de porter sur la déviation du Taillan, je me permets de lui fait remarquer qu'à mon avis c'est un peu une appréciation à courte vue parce que le Département ne soit pas le gentil financeur de politique qu'il ne maîtrise plus, qu'il ne dirige plus, c'est une appréciation de très court terme parce qu'est ce qui se passe si on fait la déviation du Taillan, en fait on s'occupe du territoire du Médoc tout autant que de la Métropole et même peut être bien plus d'une certaine manière la déviation du Taillan c'est le verrou du Médoc.

Donc si on agit sur une politique qu'on ne maîtrise plus comme celle là c'est qu'en fait on veut agir sur le territoire du Médoc et j'ai cru comprendre tout à l'heure dans l'exposé de Christine BOST et du Président qu'on avait précisément dans votre majorité la volonté d'intervenir sur tout le territoire de la Gironde et notamment sur celui du Médoc.

Donc je me permets de recommander à tout le monde de tenir les engagements absolument essentiels qu'on a vis à vis de ce territoire qui en a besoin, si ma collègue Agnès VERSEPUY n'avait pas eu une obligation elle l'aurait certainement dit à ma place. La ville du Taillan mais bien au-delà le Médoc et donc le territoire de la Gironde a besoin qu'on débloque en fait ce dossier qui est hélas bloqué depuis longtemps alors je ne méconnais pas les difficultés, je suis sensible à tous les impacts environnementaux qu'il peut y avoir, mais malgré tout à un moment donné, il est difficile d'avoir le beurre et l'argent du beurre, il faut le savoir. Donc Monsieur le Président ne vous détournez pas de cette bonne intention que vous avez. Foncez et dépensez vos 25 millions.

M. LE PRÉSIDENT :

Je crois que Matthieu avait demandé la parole peut être Monsieur DE FOURNAS avant et Matthieu immédiatement après.

Grégoire DE FOURNAS :

Sur cette question de la déviation du Taillan il faudrait peut être que les élus écologistes précisent quelles sont leurs positions sur cette question. Car j'ai cru voir un communiqué de leur part qui avait été publié sur le refus de voir cette déviation est mis en place.

Alors en fait cette demande qui vient du Président du groupe écologiste n'est pas en fait une manœuvre pour tenter de ne pas voter des subventions qui seraient allouées à cette déviation soit en avalant leur chapeau, ou alors, en brisant l'unité de la majorité qui risquerait de poser quelques problèmes. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

La majorité saura prendre ses responsabilités et je l'ai dit tout à l'heure, le Taillan Médoc, la déviation est une des priorités du Département il n'y aura pas de changement de ligne sur cette question. Matthieu ROUYEYRE.

Matthieu ROUYEYRE :

Oui merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

La somme la plus importante de ce budget et pour laquelle je regrette que l'opposition n'ait pas eu un seul mot car on peut bien batailler sur 5 millions plus ou moins d'augmentation du RSA c'est vrai que ce sont des sommes importantes et bien entendu qu'il faut en débattre mais qu'on passe sous silence la décision pour le Département d'inscrire en autorisation de programme 44 millions d'euros m'étonne un peu de la part de nos collègues. Je rappelle toutefois que sur les territoires ces mêmes collègues avec d'autres casquettes et en particulier membres des EPCI soutiennent ce plan Oméga.

Donc je ne comprendrais pas qu'ici, dans cette instance, ils ne votent pas le Budget Supplémentaire qui bien entendu autorise ces 44 millions d'euros.

Je rappelle également, mais le Président l'a dit dans son intervention ce matin, on a pas à faire à un service public obligatoire et que nous n'avons pas de fiscalité.

Je suis heureux lors de cette intervention de vous délivrer 2 nouvelles. J'espère, je pense que Pierre DUCOUT sera content de les apprendre également maintenant.

Premier élément, je rappelle que ces 44 millions viennent se rajouter aux 6 millions que nous avons votés lors du budget primitif. Ces millions sur lesquels on avait 3,2 millions de programmés pour cette année vous vous souvenez pour le plan d'urgence. Il s'agissait de prendre de l'avance sur le plan Oméga et vous vous souvenez peut être on avait estimé à 25 sites le nombre donc de NRAZO qui allaient être opticalisés dans le cadre de cette enveloppe.

Le marché a été un succès, 6 candidats ont répondu sur ces 6 candidats 4 ont proposé non pas de faire 25 sites mais de faire 38 sites. Autrement dit pour un certain nombre de nos collègues ici ça va être une excellente nouvelle à présenter sur les territoires et je ne doute pas, majorité et opposition, qu'ils ne tarderont pas évidemment à répandre cette bonne nouvelle même s'ils n'ont pas voté pour certains d'entre eux le budget primitif mais comme je ne doute pas qu'ils voteront ce Budget Supplémentaire, ils pourront en tout cas s'enorgueillir de ce que nous ferons dans le plan très Oméga.

Je rappelle juste ce délai, donc les analystes sont arrivés et nous sommes en train de les examiner. Début des travaux, septembre, et nous devrions tenir les délais, bon sauf à trouver une cité archéologique à l'occasion de travaux mais c'est assez peu probable. Il est fort probable donc sous un an que toute la population concernée par ses 38 sites voit son débit évidemment augmenter.

2ème élément que je voulais préciser, je vous rappelle simplement que dans le projet initial on parlait de 20 millions d'euros, on parlait d'un déploiement à 20 ans, on parlait des zones les plus denses pour être certains que la commercialisation puisse se faire et puis le Président du Département nous a dit hors de question on ne peut pas accepter, je n'accepte pas, ce sont ses mots « une Gironde à 2 débits », alors évidemment on lui a expliqué qu'on pouvait faire plus mais que cela nécessitait d'avantage d'argent. Donc il s'en est entretenu avec le Vice-président aux finances et ensemble avec évidemment l'exécutif et la majorité il a été décidé de faire des efforts bien plus importants. Autrement dit le projet aujourd'hui qu'on vous propose dans le cas des 44 millions d'euros auxquels je rappelle encore on rajoute 6 millions d'euros votés dans le cadre du plan d'urgence c'est un projet non plus sur 20 ans mais plus sur 10 ans avec ce crédit affecté, celui qu'on voit dans le cas des autorisations de programme sur la première tranche de 5 ans. Ce n'est plus une centaine de milliers de prises pour ces 10 ans c'est 205 000 prises, donc on est sur un projet extrêmement ambitieux et qui évidemment dénote bien la volonté du Département de répondre aussi à ces nouveaux usages évidemment domestiques. On sait bien que pour un certain nombre de besoins, cela nécessite un certain nombre de débit. Demain, sur la télémédecine, sur le développement économique des territoires, cela ne peut se faire sans haut débit et ce haut débit, le Président l'a dit ce matin dans son intervention sur les territoires ruraux, ce n'est pas la priorité des opérateurs privés parce que le retour sur investissement est plus long évidemment

que sur des territoires comme la Métropole. Donc on a véritablement revu ce budget de manière à ce qu'il épouse un projet beaucoup plus ambitieux.

3^{ème} élément, le Département est celui qui met le plus parmi les collectivités territoriales c'est 42%, les EPCI même si on en a bien conscience ça représente aussi un budget important pour les EPCI c'est 32% et 25% la Région. Donc le Département par cet investissement confirme bien son rôle de chef de file sur cet aménagement numérique du territoire.

4^{ème} et dernier élément que je voulais évoquer avec vous et c'est une nouvelle qui est tombée dans la nuit ; Vous savez que ce projet qui est quand même et c'est plutôt heureux soutenu par L'Etat a fait l'objet d'une présentation en comité d'engagement et c'est à ce moment là on était tous fébriles pour certains d'entre vous qui étaient hier au comité syndical de Gironde Numérique vous avez vu ce teasing puisque on savait que le dossier a été présenté à ce moment là. Je suis heureux ici de vous dire que nous avons la confirmation, j'ai reçu le coup de fil pendant la plénière, que l'État a validé notre projet ce qui est plutôt une bonne nouvelle puisque donc nous aurons évidemment le concours jusqu'à 100 millions d'euros sur l'ensemble du projet donc sur le projet pris dans sa globalité évidemment nous ne serons payés que sur facture, l'Etat ne nous a jamais fait d'avance malheureusement donc nous allons avancer évidemment ces travaux mais l'État s'est engagé, c'est maintenant à la signature du Premier Ministre et évidemment les courriers officiels vont arriver.

C'est à dire que l'État considère également que la proposition du Département via évidemment GIRONDE NUMERIQUE donc il faut très naturellement y associer l'ensemble des EPCI et aussi disons le, l'ensemble des équipes de GIRONDE NUMERIQUE et de son excellent Président.

Pour évidemment saluer le travail de la Gironde en la matière donc moi je conclus en vous disant que ce sont quand même des investissements qui changent la vie des gens. Vous le voyez bien sur vos territoires la demande est très forte lorsqu'on fait des réunions publiques. On voit bien qu'il y a une exaspération de la population qui évidemment a de très faibles débits, des investissements qui changent la vie des gens.

Ce sont des choix ambitieux utiles et auxquels, Mesdames et Messieurs de l'opposition, nous vous proposons de vous associer. Nous vous proposons de vous associer et d'être avec nous des ambassadeurs sur le territoire de la Gironde de l'ambition du Département et c'est la raison pour laquelle je conclus mon intervention par là je suis certain que vous voterez avec nous et donc le budget supplémentaire et les 44 millions d'euros qui vont permettre cet aménagement numérique du territoire.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice président, merci aussi pour la manière dont vous portez aux côtés de Gironde Numérique ce dossier pour faire en sorte qu'il aboutisse au mieux malgré les commandes exigeantes du Président. Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président sans alourdir les débats juste pour dire à Matthieu ROUYEYRE, dont j'apprécie le sens de l'humour finalement nous apprécions tous que les positions qui consistent à systématiser parce que finalement il y a des espèces des redondances dans le débat depuis quelques temps « vous voterez sans doute avec nous...je ne peux pas ...etc.... »

Moi j'ai remarqué que Matthieu ROUYEYRE à Bordeaux ne votait pas, ou alors j'ai raté un épisode, ne votait pas systématiquement le budget de la ville de Bordeaux. il semble même qu'il vote contre et qui lui arrive en revanche quand même de voter pour un certain nombre de décisions qui lui semblent favorables même quand elles ont des impacts budgétaires. Juste pour dire que ce qui est cohérent ici pourrait l'être ailleurs ou l'inverse. Voilà Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Vous savez Monsieur BREILLAT qu'il faut parfois garder quelques utopies pour continuer à rêver. Pas d'autre prise de parole ? Je propose la conclusion à Jean-Marie DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Je vais rebondir sur la phrase du Président j'ai rêvé pendant quelques minutes que Matthieu ROUVEYRE serait plus convaincant que moi parce que depuis que je présente le budget ici, je ne sais pas ce qui se passe mais je n'ai pas dû être assez convaincant, cela ne s'est jamais passé.

Je précise dans le précédent mandat, il est arrivé que les gens de l'opposition entre guillemets vote avec certains.....Ou il est arrivé que certains membres de l'opposition aient des envies subites de rentrer chez eux pour ne pas voter contre le budget mais ça c'était une autre époque et un autre temps...

Pour aller très rapidement je voudrais d'abord remercier les intervenants quels qu'ils soient pour quelque chose qui me touche profondément c'est que derrière les chiffres vous avez su, les uns et les autres, mettre de l'humain. Parce que quelquefois nos débats sont des débats purement comptables, on oublie que derrière du RSA, derrière de l'APA, derrière de la PCH, derrière du numérique, derrière de l'économie, il y a des gens. L'économie c'est quoi ? C'est de l'emploi, c'est des gens qui ont des besoins et c'est vrai que quelquefois on rentre dans des débats purement techniques de gestion comptable qui oublient que toutes les sommes que nous votons ou que nous refusons de voter même quelques fois, qui sont quand même des sommes qui sont liées à l'activité humaine du Département et vous connaissez mon attachement à ce que ces sommes là aillent intégralement ou le plus souvent possible vers les Girondines et les Girondins selon le mandat reçu du Président depuis quelques mois.

Vous dire simplement Monsieur BREILLAT, par rapport à votre appréciation sur le volume des prévisions DGAS, moi je vais employer une phrase qui est une phrase un peu vulgaire, mais « c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses ».

En l'occurrence, nous verrons, je prends date, nous verrons au CA 2016, Monsieur BREILLAT nous verrons aussi au CA 2016 comme nous avons vu au CA 2015 quelle est la valeur des prévisions faites par les services et les élus de la majorité, pour l'instant on est sur des supputations.

Je peux vous dire une seule chose très simple, si je prends le volume de la DGAS quand je rajoute le BP et le BS que vous allez tous voter, on est à une variation de 5% globalement. Après on peut rentrer dans les détails mais je crois que Emmanuelle AJON, Edith MONCOUCUT, Denise GRESLARD NÉDÉLEC, Hervé GILLÉ ont tous mis un sens derrière ces chiffres et ont bien montré que ces chiffres correspondent à une réalité. Ce ne sont pas des chiffres sortis du chapeau. Comment prévoir au mois On va être clair, le 6 juillet nous commençons la prévision du budget 2017. Est ce que je suis capable le 6 juillet, est ce que tous les services sont capables dans cette maison d'avoir une anticipation de ce qui va se passer en 2017 à part d'attendre le résultat des primaires voilà mais bon, c'est un autre problème..

Après, il y a des répartitions internes qui sont quelquefois différentes et variables et je maintiens mon avis, nous n'avons pas sous estimé les dépenses de la DGAS qui globalement sont à 5 % parce que ce qu'on a oublié de vous indiquer, c'est qu'il y a des baisses de crédits aussi sur des postes de la DGAS pour refaire des équilibres mais on ne vous présente évidemment que les besoins supplémentaires mais il y a également des redéploiements de crédits en interne.

Après, écoutez, je dis sincèrement à Jacques BREILLAT, je suis surpris parce que l'année prochaine on fera une prévision beaucoup plus forte mais vous nous soutiendrez dans la fiscalisation de la dépense plus forte. Ce sera clair, on mettra 900 millions de dépenses de fonctionnement on vous proposera 16% d'augmentation du foncier bâti pour équilibrer une prévision à 900 millions et à ce moment vous direz vos prévisions donc nous votons 16% d'augmentation.

Mais bon on verra, c'est l'utopie du Président tout à l'heure, on verra : Mais là, en l'occurrence, 5 % d'écart, ça représente très peu par rapport au volume de la DGAS qui atteindra je vous le rappelle, 850 millions d'euros à la fin de l'année. Il faut quand même relativiser les choses dans notre fonctionnement.

En ce qui concerne la ligne du personnel, je pensais honnêtement que vous n'alliez pas en parler puisqu'il n'y a aucun chiffre qui démontre une augmentation. Hervé GILLÉ a parfaitement réagi, a bien expliqué que notre travail ce n'était pas de réinscrire les 600 000 euros que représente l'amélioration de la catégorie C. Au contraire vous ne l'avez pas vu donc vous devez vous poser la question de savoir que nous faisons des efforts de rigueur, bien décrits par Hervé qui mène une politique de ce côté là difficile, qui consiste à redéployer,

à rediscuter, à rebalayer, mais nous ne sommes pas dans un conflit violent qui fait que les catégories C ne bénéficieraient pas de l'avantage qui leur a été donné.

Mais je suis surpris de ce genre de remarque Monsieur BREILLAT parce qu'il n'y a rien sur le personnel. On n'a pas demandé 600 000 euros de plus sur le personnel. Donc automatiquement ça veut dire que nous assumons une mesure gouvernementale mais nous l'assumons sans augmentation des crédits qui sont sur la ligne du personnel. Si à la fin de l'année il y a des ajustements possibles, je vous l'ai dit il y aura peut être des ajustements possibles, nous avons 1,2 million de dépenses imprévues que vous avez vues, et c'est là que nous pourrions éventuellement faire des ajustements mais il n'y a aucune dissimulation des choses c'est dans le budget.

En ce qui concerne les remarques que vous avez formulées les uns les autres, je l'ai dit et répété, pour moi la décision essentielle c'est l'investissement et les ouvertures d'autorisations de programme.

On ne peut pas avoir 2 discours politiques qui consistent à dire les collectivités territoriales par la baisse des dotations de l'État, baissent leurs investissements et ne pas souligner l'effort qu'effectue le Département pour ne pas baisser ses investissements. Il y a une contradiction que je n'arrive pas à comprendre, quoique une étude intéressante me démontre que toutes les collectivités n'ont pas des baisses de dotation de l'Etat, puisqu'une étude que nous sommes en train de mener nous démontre qu'il y en a qui sont bénéficiaires mais ça on en reparlera peut être un jour dans le cadre de nos critères de solidarité. Monsieur DE FOURNAS le niveau des DMTO...non Monsieur DE FOURNAS ce n'est pas une prévision, c'est le constat à la date d'aujourd'hui, c'est le constat. Donc je vous rassure on ne reviendra pas en arrière sur les 10 millions, on les a constatés.

En ce qui concerne la CVAE, écoutez Monsieur DE FOURNAS, je propose dans le cadre de vos activités bien que vous n'ayez pas de groupe et de secrétariat, d'écrire à la DGFIP pour qu'il vous justifie la CVAE. Cela nous rendrait service, parce que nous, malgré toutes les lettres, malgré tout ce que l'on peut faire...On sait qu'y a des glissements d'une année sur l'autre, on sait qu'il y a des avances qui sont faites, on sait qu'il y a des régularisations, on sait qu'il y en a qui se partagent en 4 pour ne pas avoir de CVAE. Mais voilà donc actuellement, la CVAE n'est pas une prévision, c'est le constat que nous faisons des chiffres que nous ont envoyés les services fiscaux. On ne peut pas faire autrement il y a une baisse alors peut être est-ce lié à l'activité économique de 2014. Je pense que ce n'était pas le meilleur moment et peut être qu'en 2018 on aura la bonne surprise d'avoir une augmentation de la CVAE. Mais cette CVAE, j'allais dire elle est relativement mystérieuse pour nous, on a une somme et quand on demande la justification, on nous donne les principaux contributeurs mais le reste on ne sait pas trop, avec des baisses ou de hausses je le dis en ce qui nous concerne.

Donc vous dire simplement que je maintiens mon avis, ce BS est un BS d'ajustement sur un certain nombre de choses avec les 2 décisions essentielles.

Premièrement, ne pas tricher sur le maintien de la solidarité humaine à travers les sommes que vous êtes amenés à voter et d'autre part maintenir le cap sur l'investissement avec l'ouverture probablement de l'un des plus grands chantiers du mandat qui est l'ouverture au numérique et la décision que vous prenez aujourd'hui, elle est beaucoup plus importante dans l'ouverture au numérique qu'elle peut l'être sur l'ajustement des crédits liés au patrimoine pour 600 000 euros ou 700 000 euros. On n'est pas dans la même dimension et je crois que ce BS et heureusement que j'ai l'avocat ROUVEYRE pour y contribuer, mérite d'être adopté à l'unanimité des gens qui sont conscients de l'intérêt des girondines et des girondins.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président.

Pardon ? Vous vouliez faire partie de la majorité c'est ça. ? Bon, je vous propose de passer au vote du budget supplémentaire. Qui s'oppose ? J'imagine qu'il n'y a pas d'abstentions ?

DÉCISION : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DU GROUPE GIRONDE AVENIR ET DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL.

Je vous remercie le budget supplémentaire est voté.

Nous passons à la Vice présidence politique de l'insertion et je passe la parole à Denise GRESLARD NÉDÉLEC pour la politique du RSA.

Rapport : (18)1

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÉGLEMENT ET DU BARÈME DES AIDES INDIVIDUELLES À L'INSERTION

Rapporteur : Denise GRESLARD-NÉDÉLEC

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Toute modification du règlement d'intervention aussi minime soit -elle doit être soumise au vote de notre assemblée celle que je vous propose aujourd'hui porte sur l'aide à la mobilité des bénéficiaires du RSA.

Je vous rappelle que depuis 2009 les aides individuelles à l'insertion dispositif volontariste du Département sont destinées à lever les freins à l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ces mesures permettent d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux difficultés de ce public et à la pluralité des situations rencontrées notamment dans le champ de la mobilité. Au BP 2016 nous avons ainsi acté une dotation globale de 500 000 euros pour le financement des aides individuelles en soutenant à la fois l'insertion sociale mais aussi professionnelle des bénéficiaires du RSA socle.

Dans ce contexte et au vu des premiers mois de mobilisation du règlement des aides individuelles 2016, il est proposé plusieurs modifications destinées à en améliorer l'impact en termes de retour à l'emploi. Les lignes, aide au permis de conduire et habilitation sont concernées et confèrent ainsi à pôle emploi la possibilité de prescrire ce type d'aide.

AVIS DE LA COMMISSION 18 – POLITIQUE DU RSA : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice présidente. Quelqu'un souhaite il intervenir sur ce rapport ? Pas d'intervention. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Nous passons à la Vice présidence d'Alain MAROIS politique éducative et sociale et collègues et je donne la parole à Carole GUERE pour la charte de restauration des collèges.

Rapport n° : (19)1

**DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE RESTAURATION SCOLAIRE :
ADOPTION DE LA CHARTE DE LA RESTAURATION DES COLLÈGES GIRONDINS
ET CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LE DÉPLOIEMENT DES OUTILS OPÉRATIONNELS DE LA CHARTE**

Rapporteur : Carole GUERE

Merci Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, en avant propos je voudrais vous signaler que ce travail est le fruit d'une co construction entre les établissements collèges et les services du Département et je tiens par ailleurs, tout particulièrement à remercier Monsieur Alexandre RUBIO pour son investissement et son excellent travail.

Attentif à offrir le meilleur à nos collégiens nous avons initié un programme d'amélioration de la restauration collective dès 2013 pour accroître la qualité des repas, optimiser les processus de production et garantir la sécurité sanitaire. L'utilisation des produits de l'agriculture biologique et des circuits courts fait partie des objectifs que nous nous sommes fixés.

Ainsi la mise en place d'une charte de la restauration permet de favoriser le développement d'une démarche qualité. Le Département qui a laissé la délégation des services de restauration collège a estimé nécessaire d'avoir des pratiques communes pour le temps de préparation et de la distribution des repas en lien avec les services de l'éducation nationale.

La charte de la restauration des collèges Girondins réalisée avec les collèges nous a permis d'organiser une politique départementale de restauration de qualité sur le territoire girondin et nous nous engageons sur 3 axes importants.

Social : le Département propose à tous les collégiens un repas équilibré et de qualité chaque jour et a mis en place une tarification unique avec la prise en charge des repas pour les familles moins aisées.

Educatif : avec la sensibilisation au goût et à la diversité des aliments, avec la proposition de plats variés et équilibrés, de saveurs nouvelles, pour contribuer au développement des collégiens.

Environnemental et sociétal pour encore encourager la consommation de produits locaux comme la patate d'Eysines que vous avez tous sur vos bureaux issue de l'agriculture raisonnée ou biologique tout en soutenant l'installation durable des agriculteurs.

La charte sera ensuite soumise au conseil d'administration des 105 collèges puis signée conjointement par le chef d'établissement et le Président du Département.

Il vous est proposé de valider la constitution d'un groupe de commande s'inscrivant dans la concrétisation des engagements de la charte pour répondre aux besoins suivants :

Mettre à disposition des collèges d'une plate-forme informatisée pour le service de restauration,

Mettre en place des contrats d'entretien mutualisés des équipements de production,

Faciliter l'accès aux restaurants scolaires, le comptage des élèves, les approvisionnements,

Mutualiser les contrats d'enlèvements et de valorisation des bios déchets

A titre expérimental, l'achat de fruits et légumes frais et de pain bio,

En conséquence, la présente délibération consiste à vous demander de bien vouloir valider la charte de la restauration et autoriser le Président du conseil Départemental à signer avec chacun des 105 établissements, puisque nous livrerons le collège de Mios à la rentrée, autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention de groupement avec les 105 pour les Girondins.

AVIS DE LA COMMISSION 9 – COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente de commission. Un rapport important celui-ci aussi avec des engagements forts. Quelqu'un souhaite t il intervenir sur ce sujet. ? Pas d'interventions ? Madame VEILLARD que je n'ai pas vu, pardon...

Carole VEILLARD :

Monsieur le Président, chers collègues,

Donc nous allons voter la charte de la restauration, il n'y a pas de souci, néanmoins j'aimerais attirer votre attention sur plusieurs points.

Concernant la fourniture des denrées alimentaires, 126 établissements publics locaux, collèges, lycées, passent par un groupement de commande qui est centralisé au Lycée Victor Louis notamment pour les collèges mon canton. Des appels d'offres sont passés sur des lots : légumes, conserves viande ; l'avantage de ces commandes groupées c'est bien sûr la mutualisation des achats qui génère de l'économie ça j'en suis tout à fait consciente.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur 2 faiblesses inhérentes à ce groupement de commande : la première c'est la standardisation, la forte standardisation des produits qui sont proposés aux collégiens dans ce projet. Et la seconde faiblesse c'est plus précisément une contradiction entre la volonté Départementale de promouvoir des circuits courts et de privilégier les producteurs locaux ça c'est sur le papier et dans les faits, les appels d'offres qui se font à l'échelle européenne.

Donc je tenais à exprimer mon regret de constater l'écart qui existe entre les intentions et les actes sur ce projet. D'ailleurs sachez que cette contradiction n'échappe pas aux parents d'élèves ainsi qu'ils ont pu le manifester dans les conseils d'administration auxquels j'ai assisté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Une demande de parole d'Alain MAROIS et d'Alain RENARD ensuite...

Alain MAROIS :

Je pense qu'une lecture attentive de la charte de la restauration vous montre que cette question a été prise en charge. Le groupement de commande est un acquis ancien des établissements scolaires qui date d'avant les transferts de 2004 et qui permettait effectivement de peser sur le coût certes mais aussi quand même sur la qualité. Rappelons-nous. Pour ma part, j'ai quand même en tête la question de l'état des circuits d'approvisionnement de la restauration collective il y a 10 à 15 ans.

Dans la charte de la restauration il y a un certain nombre de mesures très concrètes que nous mettons en œuvre parmi lesquelles un groupement de commandes piloté par le Département. Nous sommes en train de modéliser les outils informatiques nécessaires aux établissements à travers une expérimentation sur, je crois qu'on en est à 4 collèges sur lesquels il y a une expérimentation d'un outil informatique permettant de gérer non seulement les commandes, mais également d'avoir une vision dans le temps de l'équilibre des repas et également nous permettant, parce que ce n'est pas négligeable, d'avoir une vision plus directe et plus précise de ce qui est servi, du type de produit qui est commandé également, bien entendu des coûts à l'arrivée. Donc cette question a été prise en charge.

2ème point Monsieur le Président vous le savez nous y avons travaillé ensemble sous le mandat précédent. Notre ambition est d'abord effectivement de faire que les collégiens de Gironde aient accès à une alimentation saine, équilibrée, gouteuse. Mais elle est aussi de faire en sorte que les 8 millions de repas qui sont servis dans les collèges servent de levier économique mais pour cela -et ça ne se décrète pas-, dire que l'on va faire du bio et acheter du bio sur le marché national qui va venir en réalité parfois du Chili ou de je ne sais quel autre pays ça restera du bio mais ce n'est pas notre objectif.

Notre objectif c'est bien de faire en sorte qu'il y ait une autre économie agricole qui se mette en place et ça nous ne pouvons pas décréter, nous pouvons aider. Et là encore suivre dans cette charte en accord avec mes collègues qui ont en charge le développement rural et le développement de l'agriculture parce que nous avons encore une responsabilité dans ce domaine. Nous travaillerons sur 2 premiers territoires expérimentaux en Gironde sur lesquels nous avons déjà repéré un certain nombre d'acteurs. Il faut qu'ils soient en nombre suffisant pour les mettre en situation de pouvoir répondre à la commande publique. Les établissements doivent avoir une certitude d'être livrés. Ce que nous sommes allés voir en Isère c'est par exemple le Département

qui a favorisé les groupements de producteurs de manière à mettre tout le monde à l'abri des aléas. Il y a une commande qui est sécurisée et massive, elle est aussi diversifiée. On ne va pas donner à tous les collégiens de la pomme de terre d'Eysines qui est excellente mais pas tous les jours, donc il faut diversifier la production il faut qu'elle soit à l'abri des aléas climatiques et pour cela l'intérêt c'est d'arriver à favoriser un groupement des acteurs, mouvement des producteurs. Donc ce travail est en cours nous nous appuyons sur des associations qui ont une expérience si vous voulez au niveau national dans ce domaine je pense ARBIO qui a déjà travaillé et qui travaille sur plusieurs leviers y compris d'ailleurs sur la façon de mettre en place une autre façon de cuisiner puisque c'est pas le tout d'avoir de bons produits encore faut-il aussi parfois changer les méthodes de travail donc ce qu'il y a dans cette charte qui est certes comme tous les documents que nous avons aujourd'hui, nous sommes sur une séance très abondante, Monsieur le Président, c'est certes un document qui nécessite une certaine attention. Vous verrez que nous avons tenu quelque part à prendre en compte tous les aspects pour arriver à mettre en œuvre une restauration de qualité et ainsi que l'a dit Carole GUERE, un des aspects essentiels c'était de co-construire ces éléments avec ceux qui font y compris les gestionnaires y compris les chefs de cuisine et leurs équipes.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président, Alain RENARD ? Non, très bien. Y a t-il d'autres interventions ? Non ? Je voudrais quand même remercier le Vice-président et Madame la Présidente de commission du travail qu'ils ont accompli. Effectivement, c'est un travail de longue haleine qui dure depuis plusieurs années et qui nécessite encore un certain nombre de marges de progrès et d'avancement et cette charte est un acte fort pour poursuivre la démarche de façon très pro active. Je vous propose donc cette charte au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a t il des abstentions ? Elle est donc votée à l'unanimité je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Je passe la parole à Matthieu ROUYEYRE pour la présentation des travaux, session 2015/2016 du Conseil Départemental des Jeunes.

Rapport n° : (19)2

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES JEUNES – SESSION 2015-2016 – PRESENTATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Matthieu ROUYEYRE

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues,

Mon intervention était initialement prévue pour durer 30 minutes parce que ces jeunes ont réalisé de gros travaux néanmoins après d'âpres négociations mon intervention a été ramenée à 2 minutes mais nous aurons le plaisir de vous diffuser une vidéo de 2 minutes donc vous gagnez finalement 26 minutes sur mon intervention.

Simplement, vous rappeler que le Conseil Départemental des Jeunes fête sa 26^{ème} année et que c'est un outil permanent d'éducation à la citoyenneté des collégiens. Il est composé, je vous le rappelle, de collégiens de classe de 4^{ème} et de 5^{ème} qu'il n'y a pas d'exclusive on retrouve des collégiens de collèges publics et de collèges privés et on a également des jeunes des maisons familiales et rurales et pendant un an ils travaillent dans des commissions thématiques à un projet dont ils sont les seuls initiateurs évidemment. Ils travaillent accompagnés d'animateurs à la fois du Département et de l'Education Nationale. Mais c'est bien des projets qu'ils portent eux-mêmes.

Cette année, nous avons 104 jeunes élus 37 garçons et 67 filles, la mission égalité filles-garçons aura du travail l'année prochaine.

Alors, vous avez donc une répartition en commission. Je serai très bref. Sur la commission Jeunesse et Culture les jeunes ont travaillé sur l'histoire de la Gironde et ils ont pris le parti d'interroger, pour les élus qui étaient là c'était un moment assez émouvant, de parler de la Gironde au travers de témoignages de personnes qui sont aujourd'hui dans des EHPAD et en particulier un EHPAD à Cenon c'était extrêmement intéressant.

La commission Environnement, Développement Durable, a travaillé sur une manière de sensibiliser au tri des déchets par une action citoyenne participative en s'appuyant sur évidemment les collègues Girondins. Les jeunes élus ont proposé qu'un collège et qu'une recyclerie travaillent ensemble pour organiser collecte tri et transformation, et évidemment l'idée est peut être demain, de généraliser cette expérimentation

3^{ème} commission, la commission Solidarité, Lutte contre les Discriminations a réalisé une exposition animée et accessible à tous, intitulée « on est tous différents c'est pour ça que le monde est intéressant » et ils travaillent autour de 5 photos accompagnées d'une bande son évidemment sur lesquels ils essaient d'amener le plus large public à s'interroger sur des discriminations qu'ils ont identifiées au collège et sur lesquelles ils veulent travailler.

La commission Médias et Usages Numériques a travaillé notamment un partenariat avec Cap Sciences sur UNE COLLEGE BOX qu'on installerait à l'intérieur des collèges et qui proposera un certain nombre d'informations sur la vie du collège, également sur le Conseil Départemental des Jeunes.

La commission Sport et Santé, elle a souhaité sensibiliser à la pratique du handisport et à l'accessibilité des lieux de pratique et donc avec une carte en open source a commencé à identifier sur l'ensemble de la Gironde l'ensemble des sites sur lesquels on peut pratiquer, lorsqu'on est personne handicapée, un sport quel que soit ce sport, que ce soit des sites homologués ou que ce soit des sites de pratique libre mais qui permet à des personnes handicapés de venir pratiquer un sport. Donc ils ont évidemment cherché autour de chez eux ces sites et ils ont rempli cette carte qui se nourrit chaque fois qu'un nouveau site est identifié.

Enfin la commission Citoyenneté Européenne et Relations Internationales a travaillé sur un projet qu'ils ont intitulé « Bouge tes frontières » et qui est un espace d'échange sur Internet un espace d'échange et de discussion pour évidemment partager des expériences de collégiens quel que soit évidemment leur pays.

Donc ça a très bien fonctionné encore cette année, une très grosse assiduité des travaux et des projets de qualité je pense que pour les élus qui étaient présents lors de leur restitution ils en étaient impressionnés je remercie d'ailleurs ceux qui ont pu faire le déplacement parce que pour les jeunes c'est un investissement et une reconnaissance de pouvoir aussi échanger avec leurs aînés.

Depuis maintenant quelques années on leur propose de se retrouver tous ensemble puisque vous savez ils travaillent sur des commissions thématiques, on leur propose de se retrouver de manière conviviale tous ensemble pour un dernier moment de travail et à un moment également de plaisir à l'occasion de ce que nous avons appelé le CDJ prend le large. C'est un week-end à Andernos où ils font à la fois de la découverte de l'environnement, de la sensibilisation à la protection des espaces naturels, et bien entendu vous allez le voir, quelques autres activités, je m'arrête là et si vous le voulez bien, place aux jeunes.

DIFFUSION DU FILM...

Matthieu ROUVEYRE :

Vous êtes, comme d'habitude, cordialement invités à chaque plénière d'ouverture et de clôture pour partager avec eux, les jeunes du CDJ, pour partager le travail qu'ils réalisent.

M. LE PRÉSIDENT :

Et donc Matthieu ROUVEYRE a obtenu son brevet des collèges option médias donc c'est absolument parfait. Quelqu'un souhaite t-il intervenir concernant ce rapport ? Pas d'intervention ? Je vous propose donc de passer au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Oui il n'y a pas de vote. Allez oui, vous avez raison

Vous avez bien suivi Monsieur DE FOURNAS mais vous étiez sur votre portable, je n'étais pas sûr, j'ai voulu vérifier. Je propose à Alain MAROIS de présenter le projet éducatif Départemental 2016/2021

Rapport n° : (19)3

PROJET EDUCATIF DEPARTEMENTAL 2016 - 2021

Rapporteur : Alain MAROIS

Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le Président nous propose d'adopter le projet éducatif Départemental pour une période de 2016/2021. Ce projet regroupe au delà de nos compétences obligatoires, l'ensemble des interventions du Département de la Gironde en faveur des collégiens et de leur famille.

Je veux quand même indiquer que nous ne découvrons pas aujourd'hui la politique éducative. Cette politique s'est construite depuis de très longues années. Le projet éducatif Départemental c'est l'outil choisi par notre institution pour l'impulser, pour impulser une des politiques éducatives globale correspondant aux problèmes que rencontrent les jeunes d'aujourd'hui individuellement et collectivement. Sur l'âge du collégien de 11 ans à 16 ans mais je reviendrai sur cet aspect tout à l'heure.

Ce document est un document de référence, il a pour objectif de poursuivre, de renforcer l'action menée depuis de nombreuses années, je viens de le dire, aux côtés de l'éducation nationale. Il est donc le résultat de la volonté politique d'agir pour que les jeunes girondins disposent de tous les moyens nécessaires à leur réussite scolaire éducative et professionnelle pour qu'ils puissent se construire et s'épanouir.

Le projet éducatif Départemental s'inscrit donc dans le cadre de la politique Départementale en direction de la jeunesse qu'a présentée ce matin Isabelle DEXPERT dans le plan d'action en faveur des 11/ 25 ans. Il s'appuie sur 3 principes d'action.

Le premier c'est permettre l'égal accès au savoir.

Le 2ème c'est mettre en œuvre les solidarités humaines et territoriales dans ce domaine aussi il ne faut pas qu'il y ait de discriminations liées à l'éloignement des centres culturels par exemple des ressources que constitue la diversité de la Gironde

Le 3ème principe c'est soutenir les acteurs engagés dans l'action éducative auprès des jeunes.

Ce document doit permettre à l'ensemble de nos partenaires de mieux appréhender les objectifs Départementaux en matière éducative et sociale et de connaître l'ensemble des actions Départementales notamment le soutien humain et financier apporté aux familles ainsi qu'aux projets réalisés dans les collèges.

Il permettra de construire à partir de priorité partagée les futurs contrats tripartites signés entre le Département, l'Education Nationale, les établissements scolaires et sur ce plan là, mes chers collègues au fur à mesure de la mise en place de ces contrats, vous aurez bien entendu à en connaître sur le terrain auprès des communautés éducatives.

Monsieur le Président nous prie donc d'adopter ce projet mais si vous le permettez je voudrais insister sur quelques aspects.

Le premier d'entre eux, ce projet sera un projet évolutif. Le collège aujourd'hui vit une réforme profonde. Nous devons accompagner cette réforme et cette réforme en particulier qui est basée sur des projets éducatifs par cycle, ces projets s'inscrivent dans la durée. Nos dispositifs d'appels à projets annuels seront pour certains amenés à évoluer pour être plus à même d'assurer une continuité éducative sur la durée du cycle.

Le 2ème aspect c'est que l'un de ces cycle est à cheval sur l'enseignement élémentaire et le collège c'est le cycle CM1 CM2 6ème cela va nous interroger sur notre action éducative et sur la continuité nécessaire à mettre en place et sur nos liens avec les collectivités territoriales. C'est donc un chantier que nous allons devoir également ouvrir.

Le 3ème aspect est lié à l'équilibre que nous devons trouver dans nos différentes actions. Nous avons très fortement diversifié nos modes d'action, notre offre éducative depuis de longues années mais en comparant cette offre d'actions à la grille de lecture que l'Education Nationale et que la réforme propose aux établissements il apparaît essentiel de dynamiser dans 2 domaines.

Le premier domaine c'est celui de l'accès pour tous au stage d'initiation à la vie professionnelle. Sur ce plan là il y a une véritable inégalité selon le milieu, une véritable inégalité selon la géographie certains territoires de la Gironde sont très éloignés de sites offrant une diversité de connaissance de ce qu'est aujourd'hui l'industrie, la recherche, le numérique ainsi de suite.

La 2ème direction sur laquelle nous souhaitons avancer c'est la culture scientifique et technique. Dans un Département qui a comme fleuron le laser mégajoule, l'industrie aéronautique, les matériaux composites, des industries complètement innovantes et actuellement à la pointe de la recherche mondiale dans la santé, je pense, nous pensons, qu'il est important de développer cette culture scientifique et technique qui prépare les jeunes au monde d'aujourd'hui.

Voilà Monsieur le Président mes chers collègues les quelques points sur lesquels je voulais apporter un éclairage. Ce projet vous a été remis. Il figure dans les registres c'est un document assez long vous le verrez peut être réaliserez-vous la diversité des politiques et de l'offre que nous avons mis en place depuis de longues années en direction des collèves et des collégiens merci.

AVIS DE LA COMMISSION 19 – COLLEGES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice- président. Encore un rapport effectivement important et qui démontre bien que la Vice présidence qui est la vôtre dont l'appellation, la dénomination a changé lors de la nouvelle mandature avec notamment l'intégration de ce volet politique éducative et sociale et bien c'est une vraie réponse bien qu'il y avait déjà beaucoup de choses qui étaient faites. Mais aujourd'hui nous avons un document qui nous permet d'avoir une vision claire de la manière dont nous pouvons pour la mandature poursuivre et faire évoluer nos politiques éducatives. Quelqu'un souhaite-il intervenir sur ce sujet ? Madame COLEMYN...

Sonia COLEMYN :

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous nous demandez de prendre part au vote sur le projet éducatif Départemental 2016/2021. Il faut préciser que s'il existe des points louables, d'autres sont en inadéquation totale avec nos sensibilités politiques.

En ce qui concerne par exemple les sujets relatifs à l'éducation et le développement de la citoyenneté européenne des collégiens, il est à nouveau évoqué de façon récurrente la lutte contre les discriminations et contre le racisme. Il semblerait que ce soit une véritable obsession de votre part dès lors que l'on évoque une différence entre un français et un étranger vous brandissez toujours les mêmes arguments en essayant de faire naître un sentiment de culpabilité.

Mais une question devient nécessaire : ces 2 thèmes sur la citoyenneté européenne sont ils une priorité ? Ne pensez vous pas qu'il faudrait mieux s'appesantir sur des choses plus importantes pour les enfants, telles que le fait de savoir correctement lire, écrire, acquérir des savoirs de base, plutôt que de vouloir leur inculquer le concept de la « non différence » entre un français et un « non français » sachant que 95% des pays mondiaux appliquent la préférence nationale.

De plus, le système éducatif a pour rôle d'instruire les jeunes mais aussi de leur donner le moyen d'être capable de penser par eux-mêmes, d'assumer leur liberté d'opinion.

Or, à l'occasion de la fête des collégiens au mois de juin, il a été fait des lectures sur le manque de générosité de l'Union Européenne concernant l'accueil des migrants, utilisant sans vergogne, le décès de cet enfant noyé sur la plage.

Ne pensez vous pas que de tels propos soient déplacés ? Nous nous le pensons véritablement !

N'oublions pas qu'un enfant est un public malléable, influençable, et chez qui, on peut faire naître la pire des culpabilités, les faisant basculer dans le « politiquement correct ».

Il nous semble que cette fête des collégiens peut revêtir des aspects de pure propagande, alors que l'école doit rester neutre à tous égards.

Dans ce projet certains points nous apparaissent comme étant positifs. (la cantine à 1 € pour les familles en difficulté, les bourses Départementales etc)

Pour l'avenir et le bien de nos enfants, nous ne voterons pas contre, pas d'opposition stérile et automatique de notre part mais simplement une abstention à cette délibération. Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT :

Alors Jean Marie DARMIAN, Carole GUERE, Alain MAROIS, et je m'autoriserai aussi une prise de parole, Jacques RESPAUD.

Jean-Marie DARMIAN :

(BRUITS DE FONDS... MÉCONTENTEMENTS)

Non, non je ne vais pas valoriser, mais je me sens profondément blessé et humilié par vos propos Madame, et permettez moi d'avoir une petite touche personnelle.

Lorsque vous parlez de citoyenneté européenne, je me permets de rappeler que je suis issu de l'immigration de gens qui sont arrivés sans papiers dans ce pays avec d'autres ici dans cette salle et que la citoyenneté européenne représente pour nous, autre chose que la vision que vous en avez de manière étriquée et de manière que je qualifierais de strictement démagogique ou exagérée.

Pour être clair, je suis le fils d'un immigré italien qui est arrivé par la route à pieds, à travers les frontières et quand vous parlez de différenciation entre français et non français, permettez moi de vous dire que je suis blessé, mais blessé et au delà des mots, je suis blessé dans mon propre fort intérieur. Parce que je considère que ces propos là, je les entendu personnellement dans les coures d'école pendant des années, si je suis ce que je suis, c'est grâce justement à l'enseignement et à l'école publique laïque et obligatoire qui m'a permis, en ce qui me concerne, de dépasser ce que vous ramenez à une époque et qui est quasiment moyenâgeuse.

Ce que je voulais vous dire, c'est que faites attention à vos propos, parce qu'il y a ici dans cette salle des gens que vous blessez profondément en considérant que dans un document dans lequel on dit qu'il y aurait un manque de générosité et d'accueil de l'Union européenne à l'égard des migrants, je vais vous dire simplement que si tout le monde a remarqué, on était aux alentours de 1939 et 1940 et que peut être qu'à cette époque là, il y en a qui tenait le même discours que vous, qui avait les mêmes propos que vous, et qui nous ont conduit à la ruine et au désastre.

Alors ce n'est pas banaliser les choses que de dire que vos propos sont proprement honteux et que je me considère blessé par votre atteinte à la dignité des gens qui ont acquis la nationalité française certes, avec d'autres critères que les vôtres, mais qui la mérite au moins autant que vous.

Carole GUERE :

Je suis un peu comme Jean-Marie DARMIAN, je suis fière de mes origines, Italienne, Espagnole, Française, je suis fière de ce mélange qui fait de moi aujourd'hui ce que je suis et des valeurs surtout que j'inculque à mes enfants. Je vais être brève parce que je suis émue, je suis révoltée, je vous inviterai juste Madame, à venir aux plénières du Conseil Départemental des Jeunes, je pense que vous aurez beaucoup de leçons à tirer de leur ouverture d'esprit, d'âme et de cœur.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, il y avait alors Alain MAROIS je crois, Clara AZÉVÉDO, Jacques RESPAUD...

Clara AZÉVÉDO :

Merci Monsieur le Président,

Alors moi je veux faire mieux que Jean-Marie et que Carole, je ne suis pas issue de..., je suis moi-même immigrée, arrivée à 10 ans en France en traversant la frontière clandestinement et si on avait imposé des différences entre les Français et les étrangers qui ont fui un pays où régnait la dictature, je ne serai pas présente parmi vous. Je dois, moi aussi, tout à la République française, à l'école laïque et c'est grâce à ces valeurs que je suis ici et je trouve répugnant que de tels propos puissent être tenus pour faire la différence entre des Français et des personnes venant d'un autre pays pour fuir des difficultés dont nous faisons preuve d'inhumanité si nous ne sommes pas capables de les entendre.

Jacques RESPAUD :

Oui, juste bon, je ne vais pas rajouter mais je reprends à mon compte les paroles précédentes et finalement ce dont je m'aperçois, c'est que heureusement, tout le monde ne pense pas ce qui a été dit par les représentants du Front National.

Nous avons un concours de citoyenneté européenne qui a de plus en plus d'adeptes. 15 établissements cette année, y ont participé et plus de 15 professeurs et chefs d'établissements et il y a eu une remise de travaux avec un jury qui s'est réuni, une remise de travaux qui s'est tenue à Saint-Loubès en présence du Président, qui était extraordinaire. Vous avez d'ailleurs sur la table les textes de l'an passé voilà ce qui était de l'an passé. Mais je crois que là il y a un travail extraordinaire qui est fait et moi hélas, quand j'entends les représentants du front national dire que l'on se bat contre le racisme, l'antisémitisme, je crains que ce qu'ils veulent dire ce qu'il faudrait enseigner le racisme et les discriminations. Et ça je le regrette fort. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Je pense que tout à peu près dit, je voulais juste signaler parce qu'on ne peut pas laisser dire que nous avons instrumentalisé des enfants qui ont fait le choix eux-même des textes qu'ils ont écrit. Et ces enfants ont traduit tout simplement la sensibilité qui était la leur au regard de ce qu'ils ont vu dans les médias concernant ces jeunes migrants. Personne ne leur a tenu la plume, quoi que vous en disiez, personne ne leur a tenu la plume ils ont écrit ce que leur cœur leur dictait.

Donc je ne peux pas vous laisser dire que ces enfants ont été instrumentalisés dans le cadre de ces écrits, il suffisait d'être présent ce jour-là, d'entendre ces textes et la manière dont ils étaient écrits- de les entendre s'exprimer eux-mêmes sur ce qu'il ressentait pour comprendre que c'était de l'authenticité, de l'honnêteté, de la spontanéité, de la sincérité qui était exprimée dans ces textes et on ne peut pas reprocher à un enfant aujourd'hui d'être sensible au sort d'un autre enfant qui est décédé alors qu'il avait quelques années de moins que lui et cette sensibilité là vous ne pouvez pas l'enlever à ces enfants. donc je préférerais toujours un sentiment de culpabilité tel que vous l'avez évoqué plutôt qu'une certitude de fermeture au monde.

Alain MAROIS :

Président, tu es dans l'émotion mais nous avons tous la même émotion parce que, de quoi parle-t-on aujourd'hui ? On ne parle pas d'échafaudages, de théories, de philosophies, on parle d'un enfant, on parle de jeunes, on parle de leur vécu, on parle de ce qu'ils vivent en terme de discrimination. Ce n'est pas une notion intellectuelle, ce n'est pas une notion politique, c'est un vécu. Ce qu'ils nous retracent, ce qu'ils nous renvoient, c'est une société d'une violence inouïe à leur égard.

Je voudrais qu'on puisse passer plutôt que ou en plus de ce qui a été présenté tout à l'heure, le travail qui a été fait sur les discriminations dans un collège qui a été présenté à la fête des collégiens qui montre ce que peut être la violence quotidienne d'actes commis par des enfants vis à vis d'autres enfants qui sont tout aussi innocent parce que ce bagage c'est le bagage que véhicule la société, c'est le bagage que véhicule les médias, et c'est de cela dont on parle et le rôle de l'éducation, le rôle que nous avons en tant qu'élus, c'est de ne pas laisser la société continuer à dériver sur ces violences qui se perpétuent de génération en génération.

La lutte contre les discriminations c'est cela, c'est restituer le vécu de tas d'enfants, de tas de jeunes leur permettre de les replacer dans un contexte qui leur permette de se reconstruire et qui permettent aux autres de prendre conscience de la place de chacun dans une société. On parle de vécu encore une fois on parle de jeunes. Nous avons tous en tant qu'adulte une responsabilité vis à vis de cela. Et le projet éducatif Départemental Madame COLEMYN, Monsieur DE FOURNAS, le projet éducatif Départemental et bien il

s'honore de porter ces valeurs, il s'honore de prôner la non discrimination, il s'honore de lutter contre les prosélytismes de toutes sortes. C'est de cela dont il est question. Et c'est notre responsabilité en tant qu'adulte en tant que politique d'agir là dessus.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Carole GUERE à nouveau...

Carole GUÈRE :

Que ces jeunes soient dans la manipulation c'est remettre en cause leurs facultés de compréhension, leurs facultés d'analyse, et croyez moi c'est bien les méconnaître.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous propose donc..... Pardon Madame AMOUROUX, Monsieur DE FOURNAS à nouveau...

Géraldine AMOUROUX :

Monsieur le Président, chers collègues,

J'avais prévu une intervention sur le projet éducatif Départemental, compte tenu des propos qui viennent d'être tenus par les élus du Front National, je voulais juste dire en mon nom et au nom de mes collègues que évidemment nous les condamnons, et nous ne souscrivons pas du tout à ces propos. Voilà donc le reste de l'intervention était accessoire. Je vous remercie.

Grégoire DE FOURNAS :

Bon Monsieur le Président, je crois qu'on va arrêter ce débat, vous allez enregistrer notre vote parce que moi ce que je vois quand même, c'est que c'est une position qui est largement partagée par nos concitoyens les Girondins. Pardonnez moi, pardonnez-nous si le scrutin inique qui est mis en place pour les élections Départementales nous a permis de n'être que 2 au sein de cet hémicycle. Mais permettez moi de vous dire que ce sont des positions qui sont exprimées par une large partie de la population et qui va même au-delà des frontières électorales du Front National et enfin puisqu'on parle des jeunes permettez moi quand même, de me réjouir de ce que le Front National est le premier parti chez les jeunes donc c'est vrai on le reconnaît ce bourrage de crâne que vous leur faites finalement que ce soit dans ce Conseil Départemental des Jeunes mais aussi comme le fait la gauche dans l'Education Nationale n'a en fait, assez peu de portées.

M. LE PRÉSIDENT :

Je propose d'arrêter effectivement. Ça devient du propos qui ne relève pas d'une enceinte démocratique correctement constituée. Je vous propose de voter alors non pas en opposition mais en abstention, mais de voter pour ceux qui le veulent, ce projet éducatif Départemental.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS, ABSTENTION DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

Je vous remercie. Passons à la Vice présidence mobilité. Je donne la parole à Anne Laure FABRE- NADLER.

Anne-Laure FABRE-NADLER :

Merci Monsieur le Président,

Il faut enchaîner sur un sujet très terre-à-terre quelque part, tant mieux, ça suscitera des débats beaucoup moins tristes à entendre.

Rapport n° : (20)1

**RESEAU TRANSGIRONDE – COMMUNICATION DU RAPPORT
ANNUEL DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : Anne-Laure FABRE-NADLER

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs, mes chers collègues,

Au 1er septembre 2013, le réseau Transgironde est constitué de 59 lignes régulières et de 20 lignes de desserte scolaire exploitées en délégation de service public pour une durée de 7 ans par 7 délégataires. Nous en sommes à l'exercice 4 c'est aujourd'hui le compte rendu d'exercice numéro 2.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales les délégataires ont remis au Département le rapport annuel qui contient les données comptables un rapport sur la qualité du service est une annexe nous permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'ensemble des données chiffrées vous étant indiquée en annexe du présent rapport, je vais me contenter d'indiquer que de septembre 2013 à Aout 2014 Transgironde c'est près de cinq millions de voyages avec un tiers de voyages commerciaux pour 2 tiers de voyages scolaires. Pour comparaison on est plutôt sur un rapport de 1/10^{ème} contre 9/10^{ème} sur les réseaux Départementaux classiques.

28% d'abonnés pour les voyages commerciaux une fréquentation commerciale qui est en hausse de 3% soit je le rappelle 94% de hausse sur 2 ans.

4 lignes régulières transportant plus de 200 000 voyageurs, il s'agit de la 201, Bordeaux Blaye, de la 601 Bordeaux Lège Cap Ferret, de la 501 Bordeaux Langon et de 301 Bordeaux Libourne par Saint- Loubès.

Des réclamations en diminution de 19% ; La mise en service de l'Ecar sur une 2^{ème} ligne du réseau à savoir Bordeaux/Langon ; La mise en place de la 2^{ème} version du site internet Transgironde.fr qui a dépassé le seuil des 10 000 abonnés en juillet 2014 et a ainsi permis le dépôt de 20 000 dossiers scolaires en ligne, c'est à dire ¾ des inscriptions.

Je tiens à faire une petite parenthèse, aujourd'hui notre site est juste derrière celui de l'Ile-de-France. On est le premier site Départemental et le premier site régional puisque nous venons de parler de beaucoup de numérique et pour comparaison le site de Poitou-Charentes est à peine à 2 000 connexions mensuelles.

En conséquence il nous est demandé Mesdames et Messieurs de prendre acte de cette synthèse de ces rapports établis au titre de la 2^{ème} année du reconventionnement 2012/2019

AVIS DE LA COMMISSION 20 – MOBILITÉS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente, Y a-t-il des interventions ? Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. La parole est à Célia MONSEIGNE pour le règlement intérieur des transports interurbains et scolaires.

Rapport n° : (20)2

**RESEAU TRANSGIRONDE –
REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS INTERURBAINS ET SCOLAIRES**

Rapporteur : Célia MONSEIGNE

Voilà, je vais prendre le micro de mon voisin Arnaud DELLU, voilà il ne faut pas être assis à côté de Pierre DUCOUT, j'ai bien compris.

Monsieur le Président, Madame la Vice présidente,

Il s'agit maintenant de faire adopter par l'Assemblée des modifications sur le règlement intérieur des transports interurbains et surtout scolaires.

Les transports interurbains et scolaires sont parmi nos priorités et nous voulons aussi garantir aux voyageurs et aux jeunes utilisant ces transports les meilleures conditions de confort et de sécurité.

C'est dans ce sens que l'Assemblée a adopté par délibération du 29 juin 2012 le règlement intérieur des transports interurbains et scolaires qui fixe les droits des devoirs de chacun.

Après 4 années d'application il faut apporter certaines modifications et précisions notamment :

- Sur les exclusions en cas d'infractions graves, qui n'étaient pas prévues avant,
- Sur les obligations des transporteurs et de leurs conducteurs,
- Sur la délivrance des titres de transports provisoires,
- Sur le rôle des accompagnateurs de transports scolaires.

Les obligations des transporteurs visent à préciser leur comportement et les règles de sécurité notamment lorsqu'il y a des correspondances de façon à ce que les bus qui amènent les élèves ne partent pas avant que le 2^{ème} bus arrive par exemple. Et sur la délivrance de titres provisoires il s'agit de permettre la délivrance de titre provisoire aux élèves qui ont des affectations tardives qui font leur demande de titres après le 15 août et qui à la rentrée ne bénéficient pas encore de leurs titres. Il est donc demandé de valider ces différentes adaptations.

AVIS DE LA COMMISSION 20 – MOBILITÉS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. y a-t-il des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je repasse la parole à Anne-Laure FABRE-NADLER pour les règles et critères de prise en charge pour la rentrée scolaire 2016 2017 des transports scolaires.

Rapport n° : (20)3

TRANSPORT SCOLAIRE – REGLES ET CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2016 - 2017

Rapporteur : Anne-Laure FABRE-NADLER

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues,

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de transports scolaires le Département de la Gironde finance le transport des élèves Girondins de la maternelle au lycée dans la mesure où les critères suivants sont respectés.

Habiter hors Métropole, hors COBAS, hors CALI, ou fréquenter un établissement scolaire en dehors de ces 3 périmètres de transport urbain.

Etre scolarisé dans un établissement primaire ou secondaire, dépendant de l'Education Nationale ou de l'enseignement agricole et répondant au secteur de recrutement.

Enfin, être domicilié à plus de 3 kilomètres de l'établissement scolaire.

Le rapport qui nous est présenté précise en fonction du moyen de transport utilisé et de la qualité de l'élève, le subventionnement accordé par le Département de la Gironde en application des critères précédents : Il intègre notamment la revalorisation du titre junior scolaire annuelle de 129 à 132 euros.

En conséquence il nous est proposé de bien vouloir approuver les règles et critères de prise en charge financière du transport des scolaires en Gironde pour l'année scolaire 2016/2017.

AVIS DE LA COMMISSION 20 – MOBILITÉS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

Je voudrais juste avoir à cet instant, avant de passer au vote, un propos quand même sur cette question des transports scolaires puisque nous sommes là typiquement dans un transfert de compétence à la Région. Je l'ai un tout petit peu évoqué tout à l'heure.

Il y a effectivement quelques difficultés dans l'approche du sujet pour la Région sur l'ensemble des 12 Départements. Certains Départements fonctionnent comme nous le faisons nous, avec des délégations auprès d'organismes secondaires, d'autres Départements fonctionnent en régie directe. Notre Département fait prendre en charge par les familles 10% du transport scolaire. Le Lot-et-Garonne par exemple fait payer un ticket d'entrée sous forme d'adhésion quelque part à l'année et ensuite ne fait pas payer le transport et Les Landes pratiquent un transport scolaire complètement gratuit.

Donc il y a bien évidemment d'énormes difficultés sur l'harmonisation de cette question des transports en dehors du fait que l'organisation opérationnelle des transports est extrêmement précise. C'est un travail de dentelle qu'il faut opérer et qu'à l'échelle évidemment d'une Région à 12 Départements c'est forcément une difficulté.

Autre sujet, il est évoqué par la loi le transfert des transports interurbains au premier janvier 2017 et des transports scolaires au premier septembre 2017. Or 40% de nos collégiens pour citer la Gironde sont transportés par des lignes régulières. Donc ce décalage de date est un vrai problème et nous sollicitons le Président de la République pour demander à ce que le décalage soit opéré pour les 2 types de transport au 1^{ER} septembre 2017 de manière à harmoniser effectivement le transfert dans ce cadre là.

La région peut faire le choix d'être organisateur en propre en déléguant éventuellement à des organismes secondaires. Elle peut aussi faire le choix de nous re-déléguer éventuellement la compétence.

Alors se posait la question juridiquement d'une sous-délégation à des organismes tertiaires. En réalité, il y a peut-être des ouvertures juridiques suivant la nature de la délégation en différenciant une délégation au Département plutôt sur des fonctions de coordination et une délégation vraiment de gestion à des opérateurs secondaires tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, se poserait la question si tel était le cas, de la manière dont nous pouvons avoir voix au chapitre sur l'organisation même de ces transports. Sachant que si nous avons délégation nous serions à ce moment là en front office auprès des usagers notamment pour d'éventuels mécontentements sans forcément

avoir voix au chapitre sur les décisions qui seraient prises dans le cadre donc de l'organisation en mettre en œuvre.

Donc tout cela pose beaucoup de questions, tout ce travail est en cours. Renaud LAGRAVE qui est le Vice président de la Région en charge des transports a fait le tour de tous les Départements. Il y a une réunion je crois la semaine prochaine sur le sujet. Et je pense que dans le courant de l'été nous devrions y voir plus clair mais Anne Laure suit ce dossier de très près.

Voilà en gros le panorama aujourd'hui, c'est en tout cas un sujet qui sera important parce que si la Région conservait en mains propres ce que lui autorise la loi, l'organisation des transports scolaires, il pourrait y avoir un certain nombre de décisions qui seraient prises et qui pourraient effectivement impacter au quotidien nos collégiennes et nos collégiens, il faut que nous restions attentifs à la manière dont cette organisation se mettra en place et nous avons en tout cas souhaité indiquer par courrier au niveau d'un certain nombre de Présidents de Département, au Président de la Région que nous serons nous, très attentifs au maintien du niveau de qualité de service public et que nous ne souhaitons pas que les décisions qui seraient prises entraînent une dégradation de ce service.

Je vous propose donc de passer au vote du rapport. Y a t-il des oppositions ? Y a t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

La parole revient à Célia MONSEIGNE pour la gamme tarifaire du réseau TRANSGIRONDE.

Rapport n° : (20) 4

RESEAU TRANSGIRONDE - GAMME TARIFAIRE AU 1^{er} JUILLET 2016

Rapporteur : Célia MONSEIGNE

Donc il s'agit maintenant d'examiner Monsieur le Président la proposition de révision de la gamme tarifaire sur les transports de proximité et les transports scolaires. Donc, je ne rappellerai pas la grande révision tarifaire due à la révolution du transport et du réseau Transgironde de 2012.

Aujourd'hui c'est une révision, je dirais, à la marge qui est proposée pour les transports de proximité donc la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans, et pour les petits chiens et chats en cage et transportés. L'interdiction des grands chiens sauf les chiens d'aveugle. On est vraiment dans les détails techniques du quotidien des usagers des transports... Ensuite sur les réseaux Transgironde scolaires, il est proposé à l'Assemblée d'augmenter le titre de transport scolaire annuelle de 3 euros, de passer de 129 euros à 132 euros, soit une augmentation de 2% à compter de la rentrée 2016/ 2017.

Cette proposition n'est pas motivée par une nécessité comptable mais par une nécessité de gestion. Il faut savoir que les coûts des délégations n'augmenteront pas en 2016 mais que par contre il faut pouvoir anticiper le développement à la fois de l'offre de service et la qualité des services puisque le nombre d'usagers le nombre de collégiens et d'usagers des transports scolaires augmente et de façon à organiser une bonne gestion de Transgironde et des services de Transgironde.

Il est proposé à l'Assemblée bien d'anticiper ces développements et d'augmenter de 2% la gamme tarifaire cette année. Ensuite il y a effectivement le coût pour l'utilisateur l'affectation pour l'utilisateur du coût d'une nouvelle délivrance de cartes en cas de perte ou de détérioration fixée à 10 euros.

S'il y a des questions précises... Après, vous avez eu reçu chacun la totalité à la fois du règlement d'usage de Transgironde et des tarifs.

AVIS DE LA COMMISSION 20 – MOBILITÉS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ses tarifs, sur cette grille tarifaire ? Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. Et nous terminons cette Vice présidence avec Anne-Laure FABRE-NADLER pour les contrats de délégation de service public de transports interurbains.

Rapport n° : (20)5

RESEAU TRANSGIRONDE - Contrats de Délégation de Service Public des Transports Interurbains – Régime financier

Rapporteur : Anne-Laure FABRE-NADLER

Merci mesdames, messieurs,

Les contrats de délégation de service public des transports interurbains qui sont signés entre le Département et les transporteurs prévoient une révision annuelle de la gamme tarifaire du réseau TRANSGIRONDE au 1^{ER} juillet.

Afin de financer les adaptations du réseau sur l'exercice 2016/2017 il nous est proposé de déroger à l'indexation prévue par la délibération du 26 juin 2014 relative à la gamme tarifaire.

Conformément aux contrats, l'autorité délégante informera les délégataires de cette nouvelle tarification qui reste sans impact sur l'équilibre financier des contrats de délégation de service public.

En conséquence il nous est demandé d'autoriser l'usage de la dérogation pour modifier la gamme tarifaire en n'appliquant pas la révision annuelle au contrat de délégation du Réseau Transgironde.

AVIS DE LA COMMISSION 20 – MOBILITÉS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je passe la parole ensuite à Marie-Claude AGULLANA dans le cadre de la Vice présidence promotion de la santé et protection de l'enfance pour les provisions pour risques et charges du CDEF.

Rapport (22)1

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)

Rapporteur : Mme Marie-Claude AGULLANA

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le provisionnement est une application du principe de prudence en comptabilité pour constater une dépréciation ou un risque, et notre Assemblée a pour compétence de le constituer, le reprendre ou le solder.

Aujourd'hui, le centre Départemental de l'enfance et de la famille le CDEF doit provisionner un nouveau risque à hauteur de 20 000 euros. Ce risque concerne un contentieux avec un ancien agent devant le tribunal administratif (litige sur la fin de relation contractuelle).

Les risques et charges connus à ce jour nécessitent de provisionner la somme totale de 337 500 euros. Elle pourra faire l'objet d'ajustements ultérieurs et sera reprise ou soldée dès que le risque sera levé ou réalisé.

En conséquence, la présente délibération consiste à conserver la provision pour risques et charges du centre Départemental de l'enfance et de la famille à un montant de 337 500 euros avec la constitution d'une provision de 20 000 euros pour un litige concernant la fin de relation contractuelle avec un ancien agent.

AVIS DE LA COMMISSION 22 – POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPERATION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame le rapporteur. Je propose ce rapport au vote s'il n'y a pas d'intervention préalable, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

La parole est à Emmanuelle AJON pour l'évolution du tableau des effectifs théoriques du CDEF.

Rapport n° : (22)2

**EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE (CDEF)**

Rapporteur : Emmanuelle AJON

Mesdames, messieurs, chers collègues,

Pour répondre à l'évolution des besoins des usagers en adéquation avec ceux de l'établissement nous proposons une modification du tableau des effectifs du CDEF.

Cette modification est rendue nécessaire par l'augmentation de la charge de travail des fonctions support, la création du dispositif du HATI, c'est à dire le Home d'Accueil Thérapeutique Interdisciplinaire, en partenariat avec le centre hospitalier de Cadillac et pour lequel le CDEF assurera le recrutement dès le début 2017, la volonté du Département de s'inscrire dans la politique de résorption d'emplois précaires conformément aux orientations nationales. Cette opération s'effectue à moyen constant, sans charge supplémentaire pour la collectivité.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ses propositions pour le Centre Départemental de l'enfance et de la famille.

AVIS DE LA COMMISSION 22 – POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Nous arrivons à la Vice présidence n° 14, Ressources Humaines de modernisation des services et de dialogue social et la parole est à Alain CHARRIER pour les suites à donner aux commissions administratives paritaires réunies en 2016.

Rapport n° : (23)1

**SUITES A DONNER AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
REUNIES AU TITRE DE L'ANNEE 2016**

Rapporteur : Alain CHARRIER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est bien la Vice présidence 14 et c'est bien la commission 23 Monsieur DE FOURNAS, je vous le précise, vu que vous venez de nous le préciser mais c'est bien ça, c'est juste entre nous voilà bref, c'est pas très grave, mais on s'est compris tous les 2.

Bien mesdames messieurs, compte tenu des postes ouverts à l'avancement de grade, et sous réserve de l'avis des commissions paritaires réunies les 24, 26 et 27 mai 2016, Monsieur le Président vous propose à ce titre les transformations de postes suivantes :

Filière administrative 137 postes, filière culturelle 4 postes, filières techniques 87 postes, filière technique des collèges 99 postes, filière sanitaire et social 50 postes, filière sportive 5 postes, filière animation 1 poste.

Alors je ne vous ai pas fait de détail parce qu'il aurait fallu que je vous lise tout et vous avez toutes les informations qui sont développées dans le rapport qui est afférent.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je donne la parole à Arnaud DELLU pour l'adaptation des moyens alloués aux services pour la réalisation de leurs missions.

Rapport n° : (23)2

**ADAPTATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX SERVICES
POUR LA RÉALISATION DE LEURS MISSIONS**

Rapporteur : Arnaud DELLU

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Afin de permettre le fonctionnement des services Départementaux vous le savez, un certain nombre de transformations d'emplois est nécessaire chaque année puisque des emplois budgétaires devenus vacants sont ainsi adaptés au grade des agents recrutés depuis la précédente Assemblée Plénière.

Donc, il y a cette année, 38 postes à vous proposer en adaptation. Je vais vous en faire la liste exhaustive sauf si vous souhaitez bien sûr que je vous donne juste la répartition par DGA.

Donc pour la DGAT : 12 postes
Pour la DGAR : 7 postes
Pour la DGAS : 12 postes
Pour la DGAC : 5 postes
Pour la DGAJ : 2 postes

Vous trouverez si vous le souhaitez, l'ensemble des informations détaillées dans le rapport.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Hervé GILLÉ pour la revalorisation des rémunérations d'agents contractuels du Département.

Rapport n° : (23)3

**REVALORISATION DES REMUNERATIONS D'AGENTS
CONTRACTUELS DU DEPARTEMENT**

Rapporteur : Hervé GILLÉ

Donc il s'agit d'une délibération qui est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le Conseil Départemental a recours à des personnels contractuels dont la rémunération peut être revalorisée tous les 3 ans ceci étant obligatoire pour les personnels bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Sont donc concernés :

5 agents à la DGA des Ressources
2 agents à la DGA de la Jeunesse
7 agents à la DGA de la Solidarité
1 agent à la DGA des territoires
et 3 agents à la DG des services Départementaux
soit :
13 agents de catégorie A
2 agents de catégorie B
3 agents de catégorie C

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-président. Quelqu'un souhaite t-il intervenir ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. Rapport suivant toujours Hervé GILLÉ sur l'actualisation de la délibération du 17 décembre 2015 portant sur le régime indemnitaire des agents du Département.

Hervé GILLÉ :

Merci, ce rapport a une profondeur un peu plus forte.

Rapport n° : (23)4

**ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 17/12/2015
PORTANT SUR LE REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU DEPARTEMENT**

Rapporteur : Hervé GILLÉ

Au regard des évolutions réglementaires il convient de réajuster certaines composantes des régimes indemnitaires de grade tout en respectant les montants actuellement délibérés conformément aux tableaux qui ont été annexés dans le rapport.

Nous souhaitons donc à cette occasion attirer votre attention sur la mise en œuvre de ce que nous avons adopté en séance plénière le 14 avril dernier et qui vise à améliorer la politique sociale et salariale des agents Départementaux lorsque des inégalités sont constatées.

C'est pourquoi en accord avec les organisations syndicales consultées le 20 mai dernier, l'alignement du régime indemnitaire des agents de collège qui ont opté pour la fonction publique territoriale se fera sur celui des adjoints techniques territoriaux.

En conséquence je vous prie de bien vouloir adopter les modifications du régime indemnitaire des agents du Département selon les modalités définies dans ce rapport pour ces agents ATTEE.

Ils ne bénéficient pas des mêmes attributions en termes de régime indemnitaire et ces propositions là, cette orientation là, leur permettrait d'être intégrés dans la filière technique et de pouvoir bénéficier effectivement d'une indemnité qui serait revalorisée et ce n'est que justice je dirais, ce sont des professionnels qui vous le savez travaillent au quotidien parfois sur des métiers qui sont quand même assez pénibles et cette proposition je pense va vraiment dans le bon sens et je l'espère leur permettra aussi d'évoluer dans le cadre de cette filière d'une manière vraiment positive.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci, oui je veux insister sur le fait qu'il s'agit véritablement d'une avancée sociale importante c'était une attente je pense d'un bon nombre d'entre eux. Preuve en est que quasiment tous les syndicats à une seule exception près ont voté favorablement pour cette démarche. Et donc il y a désormais pour ces ATTEE la possibilité ouverte d'avoir une évolution de carrière ce qui n'était pas le cas précédemment et un régime indemnitaire adapté. Donc je crois que nous pouvons nous satisfaire de cette avancée.

Alain RENARD :

Il faut dire qu'il y avait des spécificités très particulières d'être ATTEE en établissement collège par rapport à la filière technique donc l'origine tient à ce qui a été une négociation à l'époque pour qu'à la différence des personnels de la DDE, qu'il y ait une intégration sur la filière technique collectivité territoriale.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui je crois qu'entre le moment que vous avez pu connaître, chers collègues, qui était lié effectivement au passage des personnes de l'éducation nationale vers les Départements et aujourd'hui il s'est écoulé quelques années, et je crois une prise de conscience de l'intérêt plutôt d'intégrer les filières techniques territoriales plutôt que de rester dans ce statut extrêmement fermé.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Pas d'intervention ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie. Dernier rapport de la Vice présidence : le recrutement de personnel sous contrat occasionnel pour le laboratoire Départemental d'analyses, la parole est à Alain CHARRIER.

Rapport n° : (23)5

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS CONTRATS OCCASIONNELS POUR LE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES (LDA 33)

Rapporteur : Alain CHARRIER

Oui Mesdames et Messieurs,

Le laboratoire privé IPL Atlantique Eurofins ayant cessé ses activités, l'Agence Régionale de Santé a sollicité les laboratoires Départementaux d'analyses de la Dordogne (LDA24) et de la Gironde (LDA33) pour assurer jusqu'à la fin de l'année 2016 et par voie de réquisition du Préfet les analyses réglementaires relatives au contrôle des eaux du Département.

Cette mission a été confiée au laboratoire Départemental de la Gironde et ça implique un surcroît d'activité nécessitant de recruter 8 contrats occasionnels pour une durée de 2 à 6 mois de juillet à décembre 2016.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à des recrutements temporaires de

- 9 suite à un amendement de la commission et non 5 préleveurs contractuels comme il était inscrit dans la délibération rémunérés en grade de technicien adjoint de 2^{ème} classe,
- 3 techniciens contractuels rémunérés au grade Technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le rapporteur. J'attire votre attention sur le fait que ce rapport s'inscrit dans le cadre de la fermeture du laboratoire Eurofins qui était situé sur Bordeaux et donc d'une reprise des personnels de ce laboratoire. Il s'agit notamment d'une action menée en lien avec le Préfet au titre de réquisition et donc qui nous amène effectivement à reprendre ces personnels. Ce qui est une bonne chose socialement pour ces personnes parce qu'effectivement il y avait des difficultés sociales importantes derrière et surtout qui nous permet de décupler aussi nos compétences et nos capacités dans le cadre du laboratoire Départemental et donc d'avoir des savoir-faire nouveaux qui viennent intégrer ces laboratoires. Et bien entendu à terme des recettes complémentaires.

Voilà, nous reprenons effectivement l'activité du laboratoire Eurofins avec derrière, des possibilités d'activités et de recettes supplémentaires.

Alain RENARD :

En tout, il y a eu de la part du LABSA puisque la réquisition c'est faite pour une mise en œuvre dans un délai très rapproché donc je voudrais saluer disons cette efficacité là.

2ème élément, c'est de dire que derrière cette décision on sécurise par rapport à toute la saison estivale tout ce que sont les contrôles de baignade sur le littoral Girondin sur les lacs de baignade dont nos domaines Départementaux et ça veut dire qu'en l'occurrence, le service public a eu une réactivité qui permet à ce que toute une économie girondine et des enjeux sanitaires soient satisfaits, donc je voudrais le saluer tout particulièrement.

Autre élément, vous dire que cela nous permet d'intégrer une compétence qui correspond à un panel de réponses à apporter vis à vis des collectivités et qu'aujourd'hui une réflexion est conduite entre LABSA Gironde, LABSA Dordogne, et LABSA de Charente en fonction des compétences autour d'une mutualisation des savoirs des différents laboratoires pour établir une réponse structurée à l'échelle d'un périmètre qui dépassera celui de la Gironde, donc je pense que c'était un chantier sur lequel on reviendra d'ici quelques mois, et qui me semble t'il permet d'intégrer des compétences et ne pas être soumis à des aléas de marcher sur un sujet tel que celui là qui est un sujet quand même de santé et qui répond à des besoins également de territoires en matière de santé animale en matière de santé végétale en matière sanitaire au sens strict du terme et puis aussi par rapport à cette compétence concernant la nature des milieux et la surveillance des milieux naturels.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Juste pour ceux qui n'auraient pas suivi ce dernier propos, le LABSA n'existe plus, c'est le LDA 33 donc, que vous avez en acronyme dans le rapport, c'était juste pour que tout le monde comprenne bien. Je voulais attirer également votre attention sur le fait que nous avons déjà diminué d'un tiers la subvention d'équilibre de fonctionnement que nous accordions au laboratoire Départemental d'analyse au LDA et cette intégration devrait nous amener à aller encore plus loin de manière à progressivement nous l'espérons arriver à un équilibre de fonctionnement du laboratoire ce qui nous permettrait d'économiser autant dans notre budget de fonctionnement.

Je propose ce rapport au vote de l'Assemblée. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie.

A nouveau un duo en cette fin de journée pour nous distraire un peu et nous parler de choses importantes avec Clara AZÉVÉDO et Jean GALAND pour la feuille de route 2016/2020 de la politique Départementale pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Jean GALAND :

Oui Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, Mesdames, messieurs, chers collègues, avant de vous livrer ce numéro de duettistes que vous attendez tous, Clara se joint à moi pour remercier François TIGNOL, notre chargé de mission à l'égalité femmes hommes, Marie Laure BOCCARDO du Cabinet du Président ainsi que Thibaud CHERRON pour leur aide précieuse, leur soutien et leur implication depuis le début de l'année, date où cette mission voulue par vous, Monsieur le Président a vu le jour.

Rapport n° : (24)1

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2016 – 2020 DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR L'EGALITE REELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Rapporteurs : Clara AZEVEDO et Jean GALAND

Jean GALAND :

Si les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent globalement en France depuis 50 ans la situation reste encore très éloignée d'une égalité effective et ce dans de nombreux domaines.

Clara AZÉVÉDO :

Les idées reçues concernant la condition des femmes persistent dans notre société et contribuent à entretenir et nourrir les discriminations insidieuses que nous devons révéler et combattre.

Jean GALAND :

On dit que l'égalité réelle c'est se donner les moyens d'une égalité vérifiable et tangible au quotidien en faveur des femmes et en faveur des hommes.

Clara AZÉVÉDO :

Nous devons d'agir tant en interne pour réaliser l'égalité professionnelle des agents Départementaux qu'en externe pour accomplir cette égalité au bénéfice de toutes les girondines et girondins dans l'exercice des missions de service public qui nous sont confiées.

Jean GALAND :

« J'ai proposé à Clara de venir se mettre à côté de moi, elle m'a dit non il y a un certain Jean-Luc GLEYZE qui est à côté. Il n'est pas là de toute la journée, on aurait pu s'y mettre ».

Dans l'Hémicycle, le Conseiller départemental, Jean-Luc GLEYZE, est positionné à côté de Jean GALAND. Depuis son élection, en tant que Président, il siège au niveau de l'estrade Présidentielle.

Près de 1 000 agents de notre collectivité ont répondu au questionnaire qui leur était adressé courant mai 2016 sur la perception des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette large participation traduit autant l'intérêt que peut susciter cette démarche que l'ampleur des préoccupations. L'analyse des réponses qui est en cours sera à n'en point douter riche d'enseignements et de propositions que la mission se devra de restituer, d'étudier et de s'approprier.

Clara AZÉVÉDO :

La présente feuille de route fixe le cadre de notre action au moyen de 6 orientations stratégiques pour les années à venir.

Jean GALAND :

Alors au niveau interne la première orientation sera de faire progresser les agents tout au long de leur parcours professionnel. L'orientation numéro 2 sera de faciliter l'articulation des temps de vie professionnels et personnels enfin l'orientation numéro 3 sera de lutter contre toutes les discriminations et toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail.

Clara AZÉVÉDO :

En externe l'orientation numéro 4 vise à sensibiliser à l'égalité femmes hommes et accompagner chacun tout au long de la vie. L'orientation 5 encourager et soutenir les initiatives locales en faveur de l'égalité. L'orientation 6 faire en sorte que le Département soit exemplaire en matière d'égalité.

En conséquence, nous vous demandons au nom du Président Jean-Luc GLEYZE de bien vouloir approuver la présente feuille de route, ses 6 orientations stratégiques ainsi que l'intention de la signature de la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale que nous proposerons de décliner et d'adapter au niveau Départemental lors du 4^{ème} trimestre 2016.

AVIS DE LA COMMISSION 24 – MODERNISATION DES MOYENS ET DES SERVICES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour ce brillant numéro et pour le contenu et pour le travail que vous effectuez sur le sujet. Y a-t-il des interventions sur cette question ? Laure CURVALE...

Laure CURVALE :

Oui Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Au nom du groupe écologiste, je tenais quand même particulièrement à saluer cette nouvelle politique Départementale. Nous qui sommes dans un parti où non seulement nous appliquons la parité mais aussi la parité PLUS désormais et donc voilà c'est pour féliciter nos collègues, les services, cette feuille de route pour l'égalité réelle entre femmes et hommes. Et comme l'a rappelé la délibération, les inégalités entre femmes et hommes sont une réalité que nous ne pouvons nier et puisque j'ai fait allusion à notre parti je dirais justement qu'aucune composante de notre société n'est épargnée par ces marqueurs des inégalités entre les sexes. Tandis que le sexisme et ses formes les plus extrêmes reste anormalement banalisé je pense que tout le monde a compris que c'est un constat que nous faisons avec d'autant plus de lucidité à la lumière des événements qui ont secoué notre propre mouvement politique ces dernières semaines. Donc je conclurai très simplement en rappelant bien sûr que nous partageons et saluons ses orientations et en en citant Simone de Beauvoir, c'est de circonstance, « n'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique économique ou religieuse pour que les droits des femmes soit remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pas d'autres interventions ? Clara AZÉVÉDO...

Clara AZÉVÉDO :

Monsieur le Président, je souhaite aussi vous remercier pour la délégation que vous nous avez confiée à Jean et moi et vous êtes tous conscients du chemin qu'il nous reste à faire. Et pour illustrer les propos qui viennent d'être tenus, vous avez sans doute lu le Sud Ouest, et l'article qui fait part de la démission d'une conseillère municipale Madame Fanny AUDART, élue à Gaillan en Médoc qui a démissionné de son poste d'élue parce qu'elle ne supportait plus les propos misogynes et les actes malveillants venant de la part de ses collègues.

M. LE PRÉSIDENT :

Hervé GILLÉ...

Hervé GILLÉ :

Oui merci beaucoup. Juste pour préciser que par rapport à cette délégation on l'a inscrite aussi dans le bureau de la Vice-présidence en termes de suivi donc dans la commission de modernisation des services et surtout ce qui est le plus important c'était aussi d'ouvrir un dialogue avec les partenaires sociaux, ce que nous avons fait et nous sommes aussi engagés vis-à-vis d'eux à pouvoir faire à un compte-rendu régulier des avancées effectivement de la mission puisque évidemment au niveau du personnel c'est aussi une orientation et un cadre de travail qui est particulièrement important donc je voulais aussi les remercier.

M. LE PRÉSIDENT :

Denise GRESLARD-NÉDÉLEC...

Denise GRESLARD-NÉDÉLEC :

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne voudrais pas rallonger notre journée mais je tenais à vous remercier vous même et notre duo magnifique de porter cette politique. Je voudrais dire ici, pas seulement en tant que femme, en tant que citoyenne et en tant qu'élue en tant que responsable vis-à-vis de la jeunesse à laquelle nous devons apporter un modèle, un exemple de cette mission égalité femme un homme parce qu'elle participe aussi à l'exemplarité non seulement de nos politiques mais aussi de nos actes.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Je vous propose cette feuille de route au vote. Y a t-il des oppositions ? Y a t-il des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Et bien c'est une feuille de route qui est votée à l'unanimité. Merci.

Nous terminons par, Cécile SAINT-MARC et le bilan des acquisitions et des cessions de l'exercice 2015 et l'état du patrimoine immobilier du Département - je lui propose de ne pas lire en totalité tous les éléments du rapport, c'est à dire 250 pages.

Cécile SAINT-MARC :

On va éviter merci.

Rapport n° : (25)1

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS DE L'EXERCICE 2015 ET ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE au 30 avril 2016

Rapporteur : Cécile SAINT-MARC

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Conformément au code général des collectivités territoriales le bilan des acquisitions et des cessions doit être annexé au compte administratif du Département.

Pour l'année 2015 le montant total des acquisitions et échanges immobiliers s'élève à 1 294 445 euros très précisément pour une superficie de plus de 93 hectares. Sur cet ensemble on retrouve : les opérations d'aménagement du réseau routier pour 235 613 euros, la protection et la gestion des espaces naturels sensibles pour un petit peu plus de 357 000 euros, des équipements publics de solidarité pour 582 000 euros pour la nouvelle antenne sociale de La Teste de Buch, et les installations nécessaires à l'exploitation des routes notamment le centre d'exploitation à Saint Avit Saint-Nazaire pour 119 782 euros.

Il convient également de mentionner l'équipement de nos collègues par l'acquisition du foncier du gymnase du collège Camille Claudel à Latresne à titre gratuit, et donc sans incidence financière.

Les cessions immobilières atteignent pour leur part un montant de 6 604 660 euros pour une superficie d'un peu plus d'un hectare. Elles portent sur :

- la rétrocession à des riverains de parcelles qui ont été délaissées par les routes Départementales pour 10 000 euros,
- la vente d'emprises issues du réseau des pistes cyclables : les bâtiments de l'ancienne gare de Lignan pour 52 000 euros et celle de la gare de La Sauve pour 84 000 euros.
- la vente d'un bâtiment désaffecté mitoyen à la gendarmerie de Grignols pour 6 000 euros.
- la vente de biens détachés à Mérignac pour 4 960 euros et à Cadillac pour 46 800 euros.

- la vente de biens divers sans affectation à Bordeaux : l'immeuble du cours de l'intendance où était anciennement logé GIRONDE TOURISME pour 6 000 000 millions ainsi que l'ancienne gendarmerie à Lormont pour 345 900 euros.
- la vente d'une parcelle pour l'entretien du ruisseau d'Ars à Talence pour 55 000 euros

Des terrains situés sur la commune de Bègles et Parempuyre ont également été cédés à titre gratuit.

En outre, dans le cadre de la gestion du domaine il appartient au conseil Départemental de statuer sur le mode de gestion du domaine Départemental.

Un tableau du patrimoine Départemental arrêté au 30 avril 2016 est annexé. Il est important de retenir qu'il se compose de 569 sites à travers toute la Gironde dont la composition est très hétérogène : 1 000 hectares pour l'aménagement des routes, 2 000 pour les espaces naturels sensibles, près de 600 hectares de forêt et près de 200 pour les collèges.

On compte également 1 154 bâtiments pour une surface dépassant le million de mètres carrés : près de 60% est affectée aux collèges et donc à l'éducation et ¼ pour la performance de notre collectivité.

Dans un effort d'optimisation et de rationalisation un plan stratégique qui a pour vocation à améliorer et à rationaliser le patrimoine pour répondre plus efficacement aux besoins de nos agents et de l'ensemble des girondines et des Girondins autour de plusieurs axes que sont le maillage territorial, la performance technique et la performance économique.

Ainsi, chers collègues, je vous prie de bien vouloir délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2015 et l'affectation du patrimoine Départemental.

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION 25 - PATRIMOINE DEPARTEMENTAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES, BUDGETS, COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-présidente. Quelqu'un souhaite t'il intervenir sur ce rapport ? Pas d'intervention? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS.

Je vous remercie.

Il nous reste simplement à présenter 2 motions. Une première motion sur le projet de Ligne à Grande Vitesse SUD EUROPE ATLANTIQUE présentée par le Groupe des Elus Socialistes et le Groupe Europe-Ecologie les Verts. Pardon Monsieur BREILLAT ?

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, avant que l'on présente ces motions, je souhaiterais obtenir une suspension de séance de façon à ce que le Groupe Gironde Avenir puisse étudier ces motions qui ont été déposées ce matin, je ne sais pas si vous voulez les présenter maintenant et on fait l'interruption après, non, ou peut être faire l'interruption avant ? Comme vous voulez ?

M. LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'il est important qu'on vous les présente avant, de manière à ce que vous ayez bien le contenu du texte.

Jacques BREILLAT :

D'accord cela me va. Juste une remarque Monsieur le Président, je regrette, mais j'ai relu avec attention le règlement intérieur, donc tout ceci est conforme au règlement intérieur, mais je trouve dommage que nous n'ayons pas eu ces motions avant dans la mesure où elles sont déposées 48 heures avant, au Bureau de l'Assemblée pour qu'on puisse simplement les étudier et éviter l'interruption de séance.

M. LE PRÉSIDENT :

Mais nous avons respecté le règlement intérieur. Très bien donc je propose la présentation de..... Souhaitez-vous donc que nous présentions les 2 motions ? Interruption de séance sur les 2 ? D'accord très bien. Donc présentation de la première motion. Qui présente ? Alain DAVID.

Alain DAVID :

Alors motion sur le projet de ligne à grande vitesse présentée par le Groupe des Elus Socialistes et le Groupe Europe Ecologie les Verts.

Le 28 mai dernier, le Conseil d'Etat a autorisé le Grand projet ferroviaire du Sud Ouest (GPSO) et le 2 juin, ces travaux de lignes ferroviaires ont été déclarés d'utilité publique au Journal Officiel. Face à cette décision, le Conseil Départemental tient à préciser sa position sur ce projet.

L'Assemblée Départementale regrette en premier lieu que l'avis négatif de la commission d'enquête n'ait pas été pris en considération. Celle-ci s'appuyait pourtant sur une large consultation des acteurs locaux dont les avis étaient très majoritairement négatifs. Compte tenu du dimensionnement du projet et de son impact sur les territoires, les conclusions de cette étape clef du processus démocratique auraient dû être respectées.

De plus, le coût de ce gigantesque projet est estimé à plus de 8 milliards d'euros. Au vu du déficit actuel des opérateurs ferroviaires nationaux et dans un contexte de raréfaction des fonds publics, son portage financier paraît incertain. Dans son rapport rendu en octobre 2014, la Cour des Comptes nous alertait d'ailleurs quant au manque de rentabilité des lignes grande vitesse.

Pour garantir une gestion financière saine des collectivités, les élus locaux doivent répondre en priorité aux besoins quotidiens de leurs administrés. De ce point de vue, il s'agit en Gironde d'améliorer d'abord la mobilité de proximité.

Les attentes de nos concitoyens portent en effet prioritairement sur une offre de mobilité qui facilite les déplacements de proximité, y compris transversaux. En termes de déplacements, la priorité a ainsi été donnée depuis de nombreuses années par le Département au développement du réseau TransGironde à un coût accessible, au bon état des routes, au développement du covoiturage, aux liaisons douces et itinéraires cyclables, au développement des tiers-lieux et du télétravail. Cette dynamique sera maintenue.

En outre, la dégradation des lignes TER continue de s'accroître, malgré la pression des collectivités locales, et particulièrement de la Région, auprès de la SNCF. Des réponses doivent être apportées avant toute chose aux Girondins en termes de fiabilité des dessertes ferroviaires sur l'ensemble du Département, ce qui suppose prioritairement le renforcement des lignes existantes.

Pour conclure, en l'absence de réponses aux questions formulées sur l'impact et le financement de la GPSO, le Département n'opte pas pour le financement de cette infrastructure ferroviaire et fait le choix de favoriser les déplacements du quotidien et d'encourager les solidarités humaines et territoriales

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président du groupe.

2ème motion donc en présentation avant l'interruption de séance, celle sur la construction d'un golf à Villenave d'Ornon présentée par le Groupe Europe-Ecologie les Verts et le Groupe des Elus Socialistes. Qui présente ? Anne-Laure FABRE-NADLER...

Anne-Laure FABRE-NADLER :

Les travaux de construction d'un golf ont commencé sur le domaine de la Plantation à Villenave-d'Ornon.

Ce projet ancien est depuis fort longtemps contesté par les associations de protection de l'environnement. Un certain nombre de recours ont été exercés contre ce projet. Ils sont aujourd'hui purgés et nous en prenons acte.

Néanmoins, un projet légalisé n'en fait pas pour autant un projet bon pour l'environnement. Et pour cause, outre les risques que l'aménagement du golf et du complexe immobilier prévu autour présente en matière d'inondations, ce projet est également un réel danger d'un point de vue environnemental et social.

En effet, est-il possible de construire un «golf écologique» tel qu'annoncé par le promoteur ? Ce projet, implanté sur une zone humide riche en biodiversité, a bénéficié d'une dérogation alors qu'il est situé dans le bocage classé Natura 2000. Son entretien nécessitera vraisemblablement une utilisation massive d'eau et de pesticides. Et comment croire que la faune et la flore seront préservées, quand une partie de la surface sera bâtie et imperméabilisée ?

Par cette motion, nous souhaitons ainsi interpeller Monsieur le Préfet de la Gironde, afin d'obtenir l'assurance que tout soit mis en œuvre dans ce projet par les services de l'Etat pour limiter les impacts que l'on peut objectivement redouter sur l'environnement, durant la phase de travaux comme dans son dimensionnement et son exploitation.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Je propose donc ... Combien souhaitez-vous Monsieur BREILLAT ? D'accord, 20 minutes d'interruption de séance.

INTERRUPTION DE SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues et si vous voulez de ne pas rentrer trop tard ce soir. Je vous propose que nous passions à l'examen de ces motions elles ont été présentés. Qui souhaite prendre la parole ? Alors on va commencer par la LGV en premier. Monsieur DE FOURNAS, Monsieur MANGON, Monsieur BREILLAT...

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président, j'aimerais apporter sur cette motion 3 remarques.

La première, c'est qu'il me semble qu'on avait déjà précisé au Département qu'il était hors de question de financer cette LGV.

La seconde, je suis désolé de rappeler l'incohérence quand même entre les élus socialistes de ce Département et les élus socialistes de la Région qui vont financer cette LGV.

Et troisièmement, faire remarquer que nous aurions aimé que cette position sur la LGV ait été partagée par la majorité de ce Département avant le financement de la LGV Paris-Bordeaux dont le financement et la structure financière a même été contestée par Monsieur SAVARY.

Cependant et nous reconnaissons que pas une virgule n'est de trop, enfin nous ne sommes pas en désaccord avec quoique ce soit dans cette délibération donc nous voterons POUR malgré ces remarques que j'ai faite et j'espère qu'on tiendra compte de notre souplesse et notre bonne volonté.

M. LE PRÉSIDENT :

Excusez moi il me fallait 2 petites minutes pour bien intégrer le terme de souplesse. Monsieur BREILLAT allez y.

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président,

Comme un certain nombre de collègues de Gironde Avenir nous sommes à la fois attachés aux logiques de transports à la fois attachés à la proximité et on aurait aimé évidemment que la LGV puisse se faire en même temps qu'une qualité exceptionnelle des transports de TER.

Mais il nous semble, il me semble personnellement, mais c'est une position partagée par un certain nombre de collègues du groupe que les conditions dans lesquelles nous sommes placés aujourd'hui, nous amèneraient à un engagement déraisonnable si nous financions la LGV donc je voterai cette motion même si j'aurais évidemment des choses à dire sur la façon dont elle est libellée mais je n'ai retenu que la fin et j'essaie de faire preuve aussi de souplesse.

M. LE PRÉSIDENT :

Bien Monsieur MANGON...

Jacques MANGON :

Oui Monsieur le Président, mes chers collègues,

Sur des sujets comme ça, il est tout à fait normal que nous ayons plusieurs avis parce que je crois qu'il y a plusieurs avis dans tous les groupes de l'Assemblée et au sein de notre groupe Gironde Avenir nous avons des façons d'envisager les choses qui peuvent différer donc j'en exprime une.

Il me semble que sur un projet comme ça évidemment le contexte a changé, le contexte général des transports a beaucoup évolué. Et si aujourd'hui on devait redéterminer quelle ligne à grande vitesse, quel TGV on peut et on doit financer, avec le contexte du développement du low cost, l'évolution effectivement des TER on ne financerait certainement pas toutes les lignes TGV qu'on a financé en France.

Pour autant, est ce qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain ? est ce qu'il faut mettre toutes les lignes TGV à la même aune ? moi je ne crois pas ? je crois qu'il faut distinguer celles qui sont des lignes de transit intérieur qui peuvent avoir perdu de leur pertinence et notamment celles qui sont sur des distances courtes. Et puis il faut distinguer les lignes TGV comme celle dont on parle qui ont un potentiel international un potentiel d'un potentiel de rayonnement économique considérable entre des zones qui ne demandent qu'à coopérer entre elles évidemment l'Espagne évidemment notre région qui est celle des régions françaises qui a le plus à bénéficier de tout ça.

Sur des grands projets d'infrastructures comme celui dont on parle il faut en plus avoir de la constance on sait bien que leur aboutissement est toujours très complexe et qu'il faut avoir pendant 10, 15, 20 ans une même constance et avant tout répondre à une question fondamentale. Est ce qu'on veut oui ou non cette ligne à grande vitesse entre la France et donc l'Aquitaine et l'Espagne.

Pour ma part, ainsi qu'un certain nombre d'autres de mes amis, nous répondons oui. Oui complètement il le faut. On en a besoin. C'est une ligne structurante. C'est d'autre part je trouve que cette présentation qui est faite dans la motion d'avoir à choisir entre le développement des lignes régionales et des lignes à grande vitesse est une présentation fallacieuse il faut évidemment les unes et les autres. Tout au moins celles là en tout cas pour ce qui concerne la ligne à grande vitesse et pour ma part je ne voterai pas cette motion qui ne me paraît pas utile et qui me paraît oublier le caractère structurants de tels équipements.

M. LE PRÉSIDENT :

Bien. Pas d'autres interventions ? Xavier LORIAUD...

Xavier LORIAUD :

Juste, quelques mots même si ça n'est pas mentionné dans cette motion, à titre personnel je voterai cette motion aussi parce que je suis très réservé par rapport aux problématiques notamment de l'appellation SAUTERNES connaissant bien le monde viticole et les angoisses qu'ils peuvent avoir malgré les déclarations

que j'ai pu lire dans la presse cette semaine sur des études qui soit disant disent que n'y aura pas d'impact je suis aussi très réservé sur le plan évidemment du microclimat du Ciron. Ce n'est pas marqué dans la motion mais c'est quand même à prendre en compte. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame AMOUROUX...

Géraldine AMOUROUX :

Ou, merci Monsieur le Président, juste une précision pour dire que je partage l'avis de mon collègue MANGON, je voterai donc contre cette motion mais la question, la question sous-jacente est elle du financement et je pense que mériterait qu'on en parle plus avant, à un autre moment peut être, et je distingue les 2 sujets dans mon vote.

M. LE PRÉSIDENT :

Christine BOST...

Christine BOST :

Merci Monsieur le Président.

Donc, dans cette motion il y a plusieurs thématiques qui sont posées et parmi lesquels effectivement la question du financement et la capacité ou plutôt devrais je dire l'incapacité de notre collectivité à financer un projet de cette envergure. C'est la raison pour laquelle à titre personnel je voterai en faveur de cette motion parce que je crois pour aujourd'hui notre collectivité et on l'a vu tout au long de des débats de la journée va avoir à consacrer son argent public et à redistribuer l'argent public sur les territoires pour faire progresser et évoluer les territoires et nous n'aurons pas la capacité financière à abonder un projet de cette nature.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur PERRIERE...

Jean-Guy PERRIERE :

Monsieur le Président je m'en tiens à la conclusion de la motion. « Le Département n'opte pas pour le financement de cette infrastructure ferroviaire » et je voterai la motion.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres interventions ? Si ? Madame DUMAS ? Jean TOUZEAU...

Fabienne DUMAS :

Il est de mode de s'exprimer individuellement, donc je vais reprendre les propos de certains de mes collègues on est quand même tous un peu d'accord sur le fond au moins sur la forme on ne peut pas être contre l'évolution de ces réseaux. On attache de l'importance au réseau de proximité évidemment mais on ne peut pas non plus occulter la dimension plus large de cette ligne à grande vitesse.

Alors personnellement moi, je suis tout à fait favorable et ce qui me dérange le plus c'est, j'en reviens, comme mon collègue, à la question finalement qui conclut cette motion, le financement ? Quid du financement ? Je ne pense pas qu'aujourd'hui le Département puisse en effet s'avancer sur un tel financement donc je voterai cette motion.

Jean TOUZEAU :

Oui, pour les mêmes raisons parce que on peut être volontaire sur un équipement structurant mais prendre en compte aussi un certain nombre d'évolutions nous avons eu au cours de ces derniers mois des débats

sur les compétences avec la perte de la compétence générale du Département. On ne peut pas afficher, on l'a vu tout au long de ces débats, mais tout au long de notre action de conseiller Départemental, une volonté de consacrer tous nos moyens à la solidarité et aux solidarités humaines et territoriales et ne pas consacrer nos financements à ces solidarités humaines et territoriales.

C'est donc sur la question du financement, et il m'est arrivé dans la fonction d'élu d'être favorable à un grand équipement structurant mais sur le plan Départemental de ne pas apporter ainsi le soutien financier pour que ces financements puissent être consacrés à nos compétences sociales et à nos compétences de solidarité et donc pour les mêmes raisons exprimées par Christine BOST sur cette question du financement je souhaite pour ma part que l'on mobilise les financements Départementaux sur l'humain sur les solidarités humaines et sur les solidarités territoriales.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Célia MONSEIGNE...

Célia MONSEIGNE :

Oui Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler à mes collègues qui ne souhaitent pas qu'on rattache la question des TER à la question de la LGV, leur rappeler que les promoteurs de ce rattachement étaient en 2003 sur la liaison enfin en tout cas la ligne Tours Bordeaux, RFF réseau, l'État et la Région puisqu'elles nous ont vendu pour faire accepter dans les communes la traversée de la LGV moi je suis responsable d'une commune qui est coupée en 2 aujourd'hui par la LGV, ils nous ont vendu effectivement la libéralisation des réseaux de la LGV pour augmenter les lignes TER sur les réseaux actuels. Aujourd'hui les TER ne sont toujours pas là alors que l'engagement était qu'au 1^{er} janvier 2017 on aurait des TER cadencés depuis 2003. C'est comme ça qu'on nous a vendu la LGV sur le territoire un tout cas sur la ligne sur le fuseau TOUR BORDEAUX.

M. LE PRÉSIDENT :

Bien, je propose de passer au vote, je demande aux services d'être attentifs. Pardon, procuration d'Agnès VERSEPUY à Monsieur MANGON, donc la question est la suivante.... pardon ? Liliane POIVERT ...C'est là que l'on voit que les binômes fonctionnent bien. Bon, la question est la suivante, qui ne vote pas cette motion ?

Donc j'ai bien dit « qui ne vote pas cette motion » ? J'essaie de poser la question très clairement, « qui ne vote pas cette motion » ? Donc 3 voix contre. Y a t-il des abstentions ? Donc le reste de l'hémicycle vote POUR nous sommes bien d'accord ?

DÉCISION : MOTION APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » de Géraldine AMOUROUX, Jacques MANGON, Agnès VERSEPUY.

Je vous remercie. Nous passons à la motion sur la construction d'un golf à VILLENAVE d'ORNON. Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur DE FOURNAS, Monsieur BREILLAT, Madame JARDINÉ...

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président, alors sur le fond de la motion, nous n'avons pas de désaccords profonds. Il n'en reste pas moins que nous avons suivi l'actualité et qu'il se trouve que ce lieu est actuellement occupé par les zadistes et nous ne voulons pas que le vote de cette motion ouvre la porte au soutien des zadistes. Et donc nous vous proposons l'amendement suivant :

« restant sauf notre position, sur ce projet nous tenons à condamner l'occupation illégale des lieux par des zasistes qui enfreignent la notion de propriété privée et qui bravent les lois de la république ».

M. LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez me relire l'amendement si vous plaît ?

Grégoire DE FOURNAS :

Restant sauf notre position sur ce projet, nous tenons à condamner l'occupation illégale des lieux par des zadistes qui enfreignent la notion de propriété privée et qui bravent les lois de la République.

M. LE PRÉSIDENT :

D'accord, je donne la parole à BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

La position du groupe Gironde Avenir va être relativement simple. Nous faisons confiance à Patrick PUJOL, Maire de Villenave d'Ornon, sur ce projet. J'ajoute que je trouve quand même un peu fort que le Département commence à intervenir sur des projets locaux alors même qu'ici et les uns et les autres, nous sommes très souvent amenés à dire que nous respectons la position de nos collègues élus sur les territoires. Il s'agit d'un projet qui est porté par l'équipe municipale. Il s'agit d'un projet qui comme la motion le dit d'ailleurs, dont les recours sont purgés donc j'ose imaginer que le juge ou les juges qui ont été saisis de l'affaire ont eu l'occasion d'en imaginer tous les contours et toutes les répercussions. Donc nous voterons contre cette motion.

Martine JARDINÉ :

J'entends tout à fait ce que vous avez dit. D'abord ce n'est pas le projet de Patrick PUJOL, c'est un projet qu'effectivement il peut soutenir. C'est vrai que c'est un projet privé et ça me semble quelque chose de tout à fait tout à fait important, c'est différent. Pour moi c'est tout à fait différent, donc ce n'est pas forcément de l'ingérence dans la vie municipale. Ca c'est un premier point.

Le 2ème point, je crois que la motion fait effectivement référence au fait qu'il y a un certain nombre de recours et que ces recours ont été purgés donc on a pris acte de cela par contre ça me semble tout à fait et ça nous semble tout à fait important que l'on puisse attirer l'attention sur la problématique de l'impact et sur ce qui est en train de se passer. J'en veux pour preuve que lundi dernier il y avait un comité de pilotage de ce projet dans lequel il y a du reste les animateurs de la zone de Natura 2000 dans lequel il y a aussi un représentant de la ville de Villenave d'Ornon dans lequel aussi il y a des représentants de l'état. Et on s'est rendu compte que déjà le propriétaire avait enfreint la loi. C'est à dire que le cours du Ludon, qui est un petit cours d'eau, qui passe dans la zone de la plantation était déjà modifié, était déjà abimé, et que ça allait vraisemblablement poser des problèmes.

Donc si vous voulez il s'agit effectivement de prendre acte des recours par contre il est absolument indispensable de regarder et de suivre exactement ce qui est en train de se passer. Cela d'autant plus que le Département s'implique sur les zones humides, s'implique sur toutes les problématiques environnementales. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Sans polémiquer, mais juste pour constater qu'on a effectivement une différence d'approche et qu'on ne pourra pas atténuer. Je rappelle que lorsqu'il y a peu de temps de cela, il a été soumis à cette Assemblée une délibération concernant une porcherie de Saint Symphorien. La démarche du Groupe Gironde Avenir à d'abord été de prendre l'attache des élus locaux et du maire que j'ai appelé au téléphone pour prendre connaissance de ce dossier dont je n'avais eu connaissance que par voie de presse, et de prendre l'attache d'un certain nombre d'élus directement concernés et la position qu'a été prise ça été de respecter le point de vue des élus.

Il me semble que le maire de Villeneuve d'Ornon a dû délivrer, en tout cas indirectement, participait à la délivrance du permis de construire, j'imagine que ce n'est pas des constructions illégales, ça veut dire donc que le projet a été validé au moins sur le plan de l'urbanisme j'imagine.

M. LE PRÉSIDENT :

Si je puis permettre, Monsieur BREILLAT, la nature de la motion concernant la porcherie n'est pas du tout la même que celle-ci. La porcherie était un vote contre. Ici nous souhaitons interpeller Monsieur le Préfet afin d'obtenir l'assurance que tout soit mis en œuvre dans ce projet par les services de l'État pour limiter les impacts que l'on peut objectivement redouter sur l'environnement durant la phase de travaux comme dans son dimensionnement et son exploitation. C'est plutôt une mesure de précaution qui est sollicitée.

Jacques BREILLAT :

Mais moi je fais confiance au Maire pour appliquer les mesures de précaution sur sa commune, Monsieur le Président, voilà tout simplement.

Hervé GILLÉ :

J'aimerais bien Monsieur BREILLAT, sauf que c'est un dossier qui est d'une ampleur quand même assez importante donc du coup il est passé au CODERS, Comité Départemental notamment qui avait été mis en place pour étudier le respect de la loi sur l'eau et il y a eu un certain nombre de réserves à l'époque, ça date déjà de plus de 2 ans, si ce n'est peut être 3 ou 4 ans. Je crois que notre collectivité d'ailleurs à l'époque s'était déjà prononcée contre par rapport à l'impact effectivement de ce projet. Mais après les questions qui sont vraiment posées derrière ça, c'est effectivement le respect du cahier des charges initial, or sur ce respect de cahier des charges initial, ce n'est pas forcément le Maire qui a le pouvoir de police en tant que tel. Il faut un suivi particulièrement attentif de l'ensemble des services c'est à dire sur une approche pluridisciplinaire pour vérifier que le pétitionnaire effectivement respecte l'ensemble du cahier des charges initial et tel que l'on pouvait voir ce dossier avec l'ensemble de son impact puisque c'est à la fois un golf mais derrière ça il y a aussi un projet immobilier, on pouvait ressentir qu'il pouvait y avoir certaines inquiétudes et notamment les engagements écologiques qui étaient avancés effectivement à l'époque. On aura l'occasion d'y revenir Monsieur BREILLAT, j'en suis intimement persuadé que ces engagements auront du mal à être tenus.

Et ensuite, dans une approche un petit peu plus globale de GEMAPI aujourd'hui. C'est un site qui est très particulier, notamment par rapport à la prévention des inondations et puis ce qu'on appelle des espaces aussi qui permettent d'encaisser justement ces inondations. Et on peut un peu s'interroger par rapport à la prise de compétence GEMAPI si l'ensemble de ce dossier a bien été effectivement appréhendé. Villenave d'Ornon, c'est aussi la limite de la communauté de communes de Montesquieu. En fait quand on regarde bien on est sur une zone qui en fait qui n'impacte pas que Villeneuve d'Ornon qui impacte effectivement aussi la communauté de communes de Montesquieu.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame DUMAS...

Fabienne DUMAS :

À l'écoute de toutes les informations que vous détenez, vous avez beaucoup de chance, je suis très envieuse parce que j'aurais aimé pouvoir en 10 minutes me faire une idée, effectivement donner mon avis avec toutes les connaissances que vous avez. Peut être qu'il faut en retenir quelque chose, je ne sais pas, mais vous avez l'air de bien maîtriser le dossier. Nous n'avons pas eu toutes ces informations, nous n'avons pas connaissance. On doit statuer en 10 minutes donc naturellement on fait confiance au maire qui lui est au courant de tout ce projet.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autres interventions ? Bien, donc ce que je vous propose, j'ai bien entendu donc une proposition d'amendement du Front National, mais ce que je propose, puisque la motion initialement est écrite telle qu'elle, c'est un vote sur cette motion et si vraiment il n'y avait pas la majorité nous serons à même de discuter éventuellement l'amendement. Donc qui vote la motion en l'état ? Vous avez proposé un amendement, nous votons la motion en l'état, si elle n'est pas votée majoritairement, vous proposerez votre amendement qui sera soumis au vote à ce moment là.

Grégoire de FOURNAS :

Par rapport à ce que je viens de vous avancer, si vous refusez cet amendement, qu'on soit bien clair, si vous refusez cet amendement c'est que vous apportez votre soutienNon mais voilà, ça vous coûte rien Monsieur le Président, soit de voter notre amendement, soit de le reformuler, s'il vous gêne mais sur le fond, Monsieur le Président, si vous ne tenez pas compte de cet amendement et de cette nécessaire précision sur cette motion, il n'en restera pas moins qu'on considérera qu'il y a un soutien implicite à l'occupation illégale des lieux.

Christine BOST :

D'abord, je suis un peu choquée de la façon dont vous travestissez les propos du Président, les propos de la Majorité. Ce n'est pas parce que votre amendement sera ou ne sera pas retenu au fil de la mise aux voix, que nous sommes favorables aux zadistes.

Après, on a eu une suspension de séance suffisamment longue, vous revenez en séance avec votre amendement, je crois que la moindre des choses aurait été peut être de venir voir les responsables des groupes pour dire j'ai une proposition d'amendement à faire au lieu de la faire en pleine séance.

Non, non, Gironde Avenir ne l'a jamais fait comme ça. On a toujours discuté des propositions d'amendements avant de revenir en séance, je crois que ça sert à ça les suspensions de séance, d'abord à réfléchir dans son groupe et ensuite à échanger avec les autres groupes.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur DE FOURNAS, ce qui me gêne c'est la manière dont vous manipulez. Ca, ça me gêne fortement. C'est à dire que vous tirez un enseignement de quelque chose qui n'est pas la réalité et vous travestissez la réalité. Ca, c'est quelque chose qui n'est pas admissible. Alors je vais vous faire 2 remarques :

- la première, c'est que vous avez pris la parole après que j'ai mis au vote, ce qu'interdit normalement le règlement, ça c'est la première chose.
- la seconde, je vais vous montrer à quel point je suis beaucoup plus souple que vous ne l'êtes.

Je vais proposer votre amendement au vote, si votre amendement ne passe pas, vous ne pourrez pas dire que j'ai empêché la présentation de votre amendement et que du coup, je soutiens les zadistes, mais j'espère que dans les propos, parfois odieux, que vous donnez au travers de vos tweets, de votre Facebook et d'infos Bordeaux, j'espère que vous saurez ne pas restituer ce genre de choses parce que je saurai vous le rappeler. Non, je ne sais pas si vous êtes rédacteur, mais ce que je vois bien Monsieur DE FOURNAS, c'est que vous y restituez, donc je propose votre amendement au vote.

Qui vote l'amendement de Monsieur DE FOURNAS ? Eh bien je suis désolé Monsieur de FOURNAS, mais démocratiquement, votre amendement est minoritaire donc désormais je propose le vote de la motion en l'état.

Qui vote cette motion. ? Qui est contre cette motion ? Est ce que les comptes sont bons. Qui s'abstient au cas où ?

DÉCISION : MOTION APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET DES REPRÉSENTÉS, VOTE « CONTRE » DU GROUPE GIRONDE AVENIR ET DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de journée et de bonnes vacances à venir. Merci.

En conséquence la présente délibération consiste à approuver le procès verbal de la séance du 30 juin 2016

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Réunion plénière du 30 juin 2016



Points forts et stratégie du BS

Une gestion optimisée des reports

+

Un excédent de clôture

+

Un ajustement des recettes et des dépenses essentiellement marquées par la loi ASV



Un disponible consacré à l'investissement

Les recettes de fonctionnement

Propositions nouvelles

+ 24,5 M€

dont

DMTO	+ 10 M€
CNSA loi ASV*	+ 7,9 M€
Conférence des financeurs*	+ 3,2 M€
Fds de péréquation DMTO	+ 4 M€
Compensations fiscales	+ 1,6 M€
DGF	+ 0,3 M€
IFER	+ 0,1 M€
Recouvrement PA/PH	+ 0,6 M€

Vote taux FB	- 2,7 M€
CVAE	- 1,5 M€
TICPE	- 0,5 M€

* Loi ASV = 11,1 M€

Les dépenses de fonctionnement

Propositions nouvelles

+ 24,3 M€

dont

DGAS	+ 23,4 M€
Fds péréquation DMTO	+ 1,7 M€
Dépenses imprévues	+ 1,2 M€
Subventions	+ 1,3 M€
Bourses	+ 0,4 M€
Transports	+ 0,1 M€

FSL	- 2,7 M€
Frais généraux	- 1,1 M€
Dépenses de personnel	- 0,1 M€
Frais financiers	- 0,2 M€
Collèges	- 0,2 M€

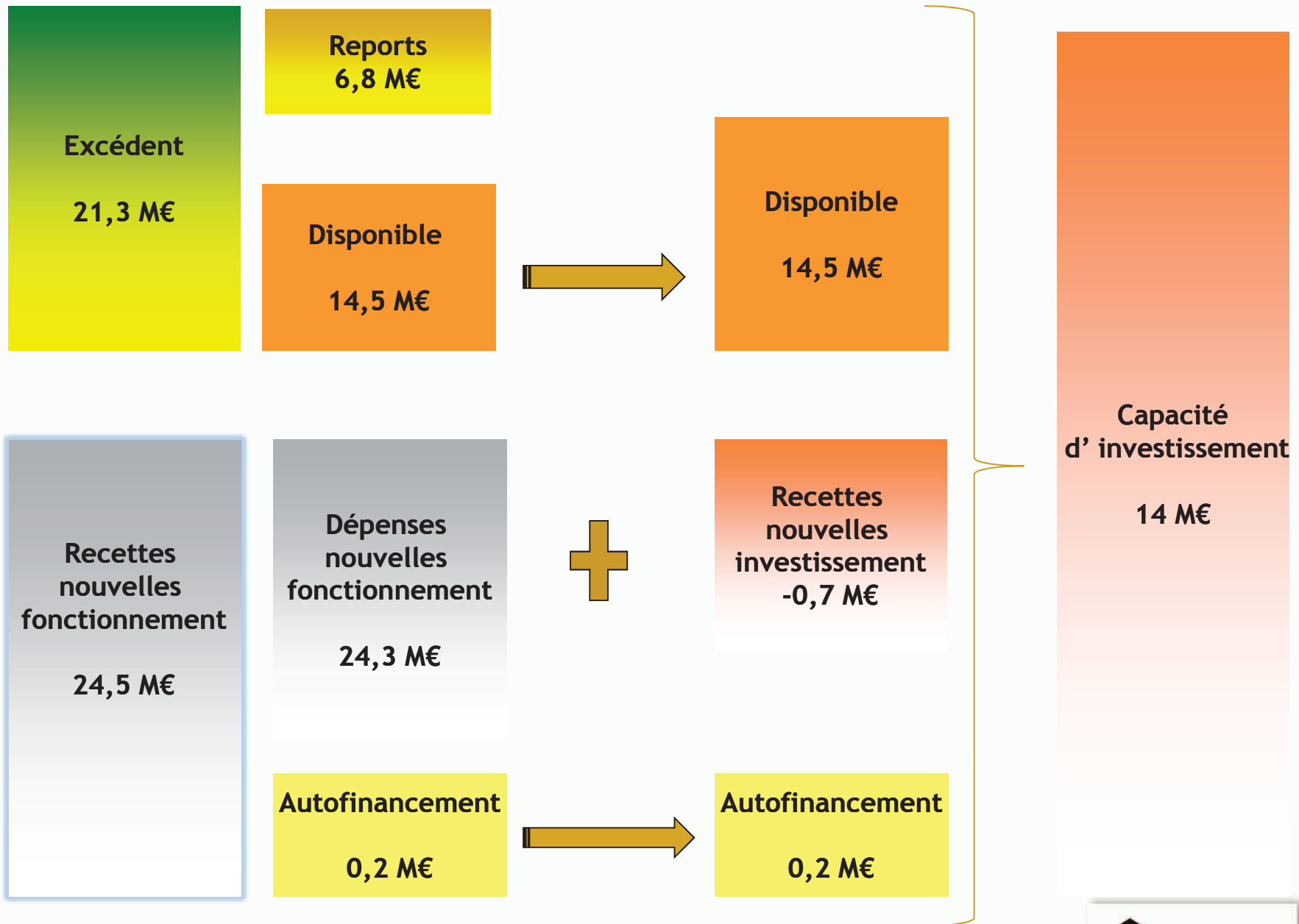
Les dépenses de fonctionnement DE LA DGAS

+ 23,4 M€

RSA	+ 5 M€
APA*	+ 8,4 M€
PCH	+ 3 M€
Hébergement enfants	+ 4,2 M€
Hébergement PA	+ 0,3 M€
Prévention enfants	+ 0,3 M€
Divers*	+ 3,6 M€

Hébergement PH	- 0,3 M€
Subventions	- 1 M€

* Dont loi ASV : APA = 7,9 M€ ; divers : Conférence des financeurs = 3,2 M€



La capacité d'investissement

14 M€

dont

Subventions : + 4,6 M€

2,5 M€

Patrimoine : - 2,1 M€

LGV	+ 5 M€
Logement	- 1,8 M€
Divers	+ 1,4 M€

Collèges	- 6,4 M€
ENS	+ 3,8 M€
Solidarité 2013	- 0,3 M€
Divers patrimoine	+ 0,6 M€

0,5 M€

Remboursement en capital de la dette

11 M€

pour accroître notre capacité à investir sur les exercices futurs (réduction du programme prévisionnel d'emprunts)

L'investissement en autorisations de programme :

Subventions d'équipement **+ 43,1 M€**

dont

Haut débit GN	+ 44,4 M€
PLAI Bordeaux Métropole	+ 1 M€
LGV	- 3,5 M€

Patrimoine **-0,3 M€**

dont

Ports	- 7,2 M€
ENS	+ 4,5 M€
Collège Jules Ferry Mérignac	+ 1,5 M€
Bâtiments départementaux	+ 3 M€